



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OISANS

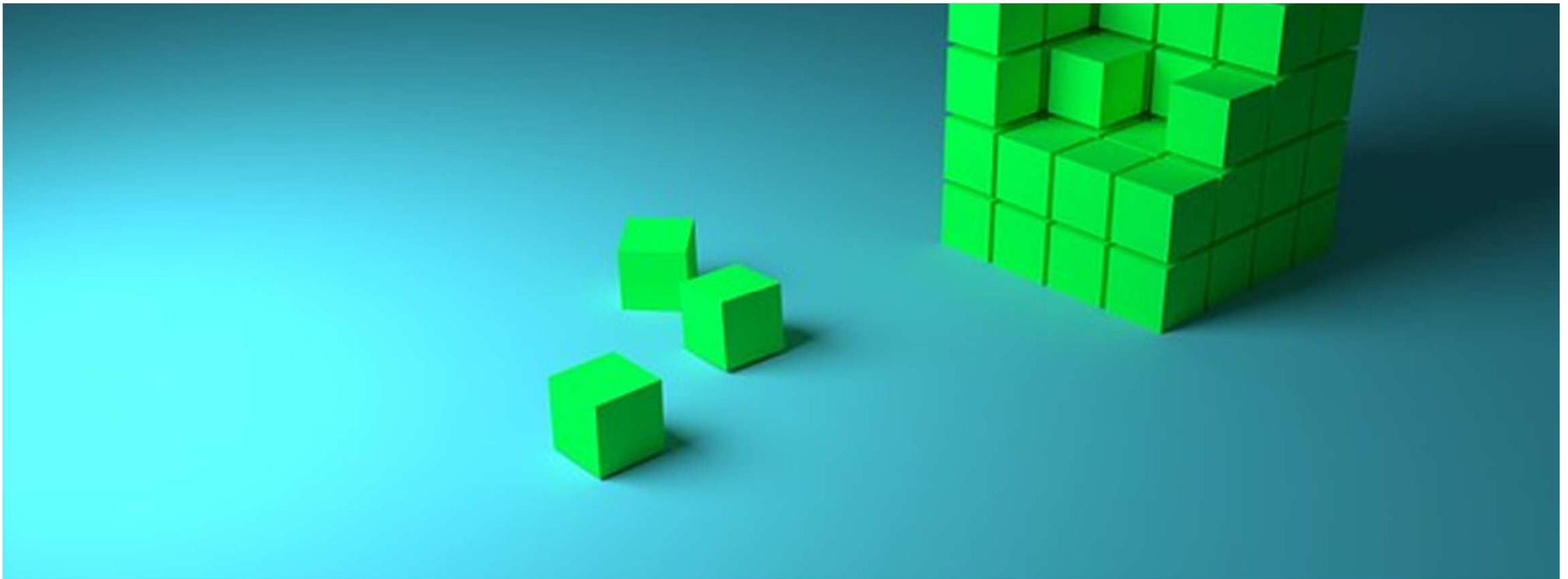
MISSION D'ÉTUDE PROJET DE SANTÉ

LIVRABLE FINAL

Juillet 2018

PRESENTATION DE LA DEMARCHE	p.03
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTE	p.07
01 Synthèse des principaux éléments du diagnostic	p.08
02 Présentation du territoire d'étude	p.13
03 Profil sociodémographique de la population et besoins de santé	p.19
04 Offre sanitaire et médico-sociale	p.27
LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE POPULATION ET DE L'ENQUÊTE PROFESSIONNELS DE SANTÉ	p.48
LE PLAN D' ACTIONS	p.54
Axe 1 Renforcer l'attractivité du territoire	p.56
Axe 2 Assurer la continuité et la permanence des soins	p.64
Axe 3 Garantir l'accès aux soins et poursuivre les actions de prévention	p.71
Axe 4 Piloter et animer la politique de santé et de prévention de la COO	p.75
06 Annexes :	
- Sources et méthodes utilisées pour le diagnostic territorial de santé	
- Analyse approfondie du questionnaire « professionnels de santé »	
- Analyse approfondie du questionnaire « population »	p.77
- Glossaire	
- Approfondissement du diagnostic	
- Listes des personnes présentes au séminaire et aux groupes de travail	

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

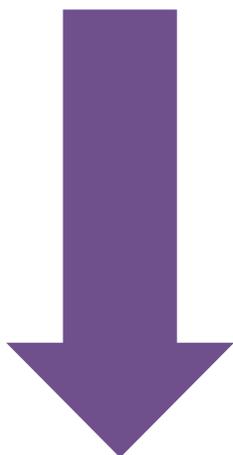


Communauté de Communes de l'Oisans - Mission d'étude projet de santé

ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA MISSION

- La Communauté de Communes de l'Oisans s'est engagée dans une démarche visant à **se doter d'un projet de santé cohérent et partagé** à l'échelle de la communauté de communes afin d'améliorer l'**accès aux soins de la population** et plus globalement la **situation sanitaire du territoire** via **l'installation de nouveaux professionnels de santé**.
- A cet effet, l'objectif est de conforter la mise en réseau **et la coordination de l'ensemble des acteurs** travaillant sur les questions de santé à l'échelle du territoire.
- De plus, la Communauté de Communes souhaite s'engager dans la **déclinaison sur le territoire des enjeux et des axes de travail ciblés par l'ARS** Auvergne-Rhône Alpes dans le **Projet Régional de Santé 2018-2022**.
- L'étude consiste en la réalisation d'un **diagnostic de santé quantitatif, qualitatif et participatif** à l'échelle du territoire permettant :
 - D'identifier les **besoins de santé de la population** ;
 - De recenser les **ressources existantes** sur le territoire, ainsi que les **projets** existants où à venir ;
 - D'aboutir sur l'élaboration d'un **projet territorial de santé** comprenant notamment des propositions en matière d'**attractivité** ;
 - De décliner les orientations stratégiques du projet de santé en **fiches actions détaillées et précises**.

ACTIONS RÉALISÉES



1 étude documentaire



19 personnes rencontrées en entretiens



1 enquête « population » : 773 foyers

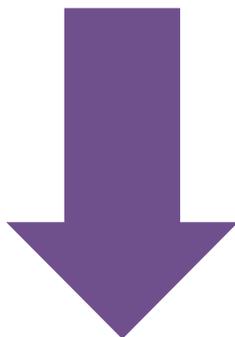
1 enquête professionnels de santé : 16 professionnels



1 séminaire de partage et d'approfondissement des premiers éléments de diagnostic qui a réuni 36 participants



1 diagnostic santé et 3 axes prioritaires



1 benchmark d'expériences / dispositifs pouvant être proposés sur le territoire réalisé à partir des 3 axes prioritaires et présenté lors des ateliers

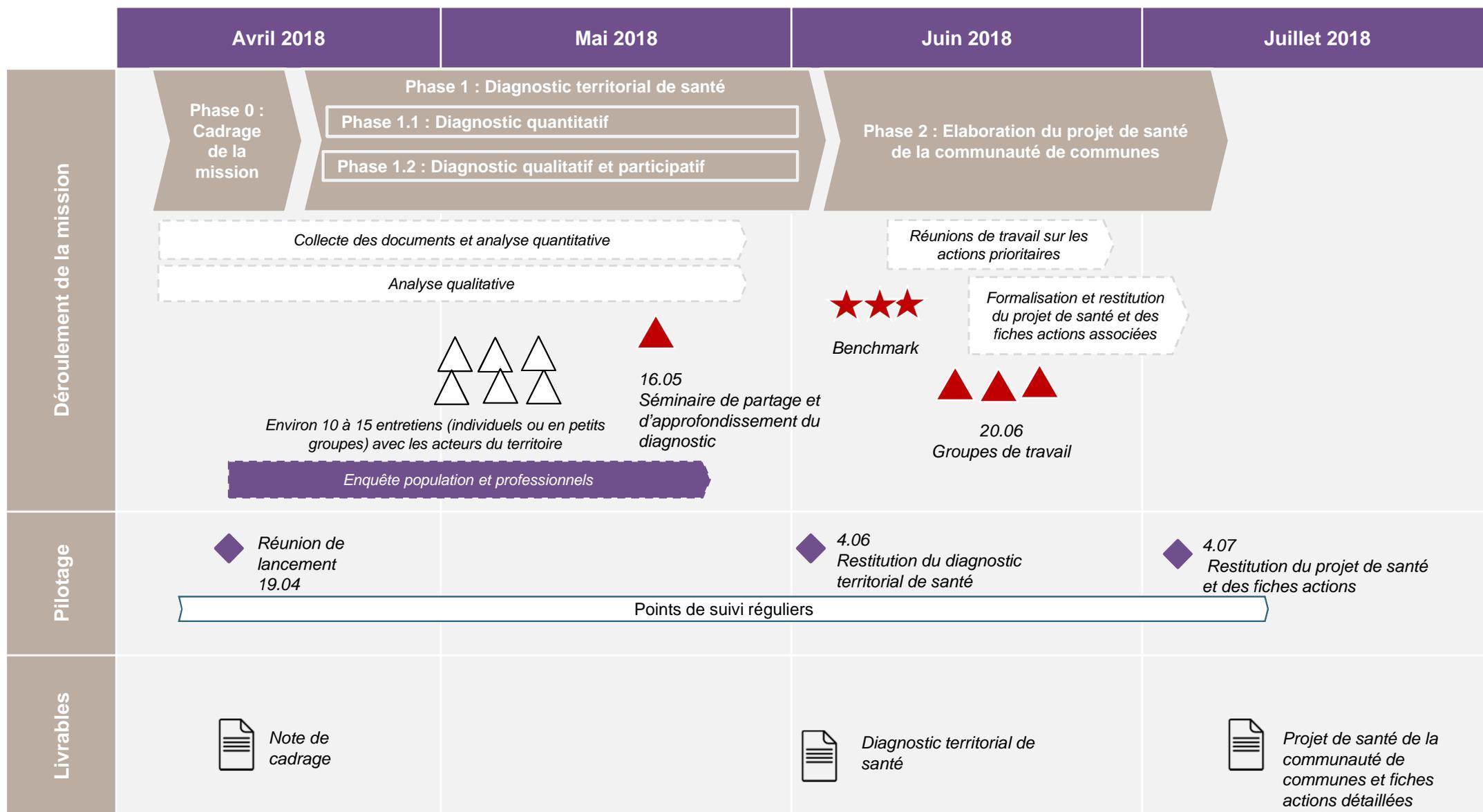


3 groupes de travail autour des axes prioritaires afin de définir des actions opérationnelles qui ont réuni 15 participants



1 projet de santé territorial organisé autour 4 axes prioritaires et décliné en 11 actions opérationnelles

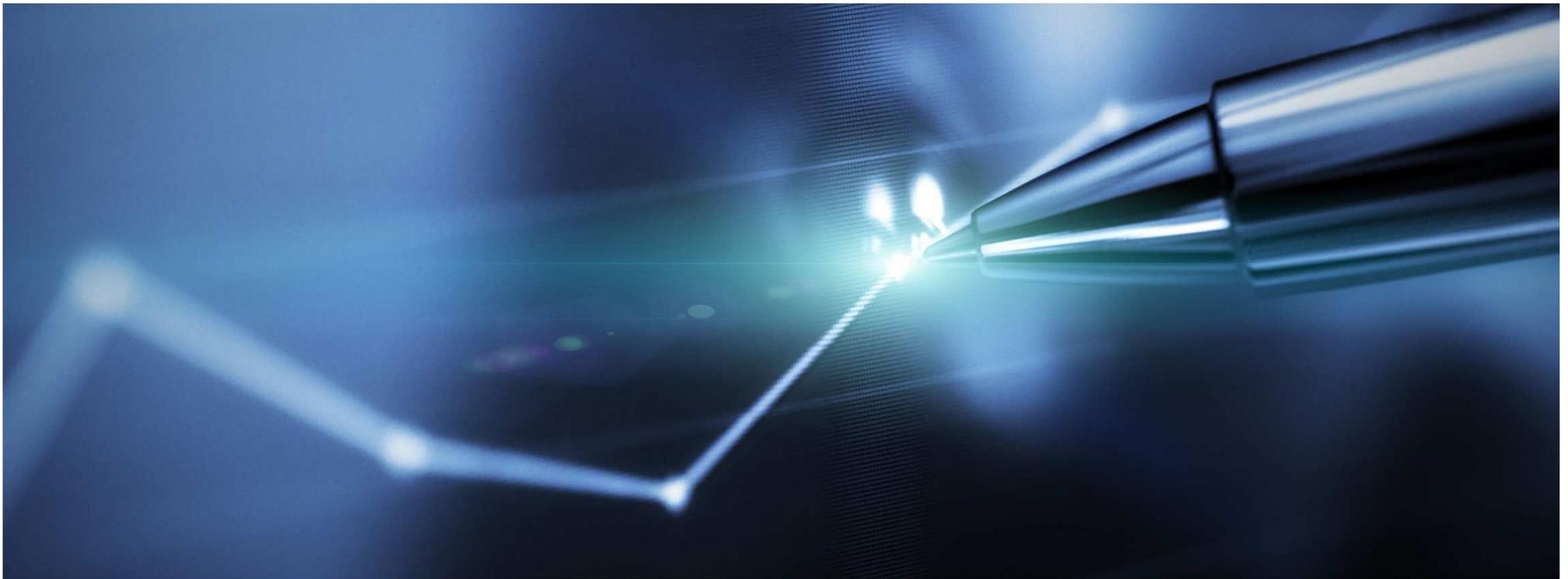
CALENDRIER GLOBAL D'INTERVENTION



Légende

-  Comité de pilotage
-  Entretiens
-  Réunion de travail
-  Outils
-  Livrables

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE SANTÉ



Communauté de Communes de l'Oisans - Mission d'étude projet de santé

01 | Synthèse des principaux éléments de diagnostic

Le territoire d'étude

- La Communauté de Communes de l'Oisans est composée de **19 communes situées au cœur du parc national des Ecrins**. Il s'agit d'un **territoire touristique et montagneux** situé au sud-est de l'Isère.
- La CCO est un territoire de **faible densité classé en zone de montagne**, situé en extrémité de Département, qui doit faire face à des problématiques de dispersion de la population liées à la topographie du territoire.
- Le territoire est soumis à des **problématiques fortes de mobilité** pouvant entraîner des difficultés d'accès aux soins pour les habitants, plus particulièrement en saison hivernale.
- L'Oisans est la **première destination touristique de l'Isère** avec 2,5 millions de nuitées par an. Ce développement touristique entraîne une hétérogénéité des activités économiques des communes situées au sud de la CCO et tournées vers l'agriculture et ses communes du nord davantage tournées vers des activités économiques liées au tourisme.

Profil sociodémographique de la population et besoins de santé

- Le territoire de la CCO est **peu attractif avec un solde migratoire négatif** (- 0,8 %) qui n'est pas compensé par le solde naturel positif (+ 0,4 %). Ces constats doivent cependant être nuancés au regard des flux migratoires réguliers liés aux saisonniers présents sur le territoire.
- Les communes du territoire connaissent des **profils démographiques variés** avec une population globale comptant une part d'enfants inférieure à celle de l'Isère quand celle des personnes âgées est supérieure.
- Le territoire est caractérisé par une **part importante de saisonniers** représentant 20 à 35 % des emplois en hiver. Il s'agit d'un **public jeune confronté à de fortes problématiques d'accès aux soins, de précarité et d'addictologie**.
- Le territoire présente un **indice de vieillissement élevé** et sera confronté à un vieillissement plus marqué à horizon 2050.
- Le territoire présente des **revenus globalement plus faibles** que ceux des territoires de comparaison avec des disparités infra-territoriales. De nombreuses personnes en situation de précarité sur le territoire de la CCO **renoncent aujourd'hui aux soins** du fait d'un manque de mobilité, de renoncement à l'ouverture aux droits mais également de difficulté d'accès à l'offre de soins.
- Le taux de mortalité générale en Isère est supérieur à la moyenne régionale. Le taux de mortalité prématurée est quant à lui inférieur et est principalement dû aux **tumeurs et traumatismes**.
- La prévalence et l'incidence des ALD sont basses en Isère en comparaison avec la France Métropolitaine et la région Rhône Alpes à l'exception du **diabète de types 1 et 2, de l'insuffisance cardiaque, des maladies coronaires et de l'hypertension artérielle**.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC (3/4)

L'offre de soins libérale

- L'offre de soins libérale est **concentrée sur 8 communes** du territoire et principalement à Bourg-d'Oisans. Elle pourrait connaître une **dégradation dans les années à venir** suite au départ en retraite de plusieurs professionnels. Ainsi, en 2016, **plus d'un tiers des médecins généralistes et plus de la moitié des chirurgiens-dentistes du territoire étaient âgés de plus de 55 ans.**
- La CCO est **moins bien dotée en professionnels de santé libéraux ou mixtes que la moyenne départementale**, notamment en médecins généralistes, spécialistes, en dentistes, en infirmiers, en masseurs-kinésithérapeutes, en orthophonistes, en orthoptistes et en audioprothésistes.
- Si la **distance moyenne au médecin généraliste est de 5,7 km** pour les communes de la CCO, l'enjeu réside dans le **temps nécessaire pour accéder aux médecins généralistes**, notamment pour les habitants des hameaux d'altitude.
- Les habitants de la CCO réalisent en moyenne à **4,1 consultations ou visite de médecine par an**. Néanmoins, cette donnée est hétérogène en fonction des communes (moyennes comprises entre 1,1 et 9 consultations par an) et doit être pondérée puisqu'elle divise le nombre total de consultations par habitants et ne prend pas en compte l'origine géographique des patients. Par ailleurs, **l'ensemble du territoire ne dispose pas d'une permanence des soins ambulatoires** (PDSA) organisée.
- Le territoire a connu un développement de l'installation de **cabinets médicaux** sur le territoire (3 actuellement) et dispose également de trois cabinets labellisés « **cabinets de montagne** » par l'ARS. Cependant, il n'existe pas de structure d'exercice coordonné.
- Les **carences en spécialistes** libéraux ou mixtes dans la CCO concernent l'ensemble des spécialités. Les habitants de la CCO doivent principalement se rendre à Grenoble pour bénéficier de consultations de spécialistes.
- La CCO bénéficie d'une offre de prévention à laquelle les acteurs du 1er recours, le CPEF et la médecine du travail participent. Celle-ci est organisée par le **Collectif Santé en Oisans créé en 2003** et coordonné par l'IREPS. Le Collectif travaille autour des thématiques sur la **santé des enfants, des publics précaires et des personnes âgées ainsi que sur la consommation de produits psychoactifs et les conduites à risques associées.**

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC (4/4)

L'offre hospitalière

- La CCO se situe sur le territoire du **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes-Dauphiné**. Celui-ci est composé de 9 établissements publics de santé, dont le **CHU de Grenoble**. **Aucun des établissements du GHT ne se situe sur le territoire de la CCO**.
- Les **établissements du GHT n'attirent pas la majorité des séjours** et journées réalisés par les habitants de la CCO, fréquentant pourtant majoritairement des établissements isérois.
- En raison des particularités géographiques du territoire (zone de montagnes) et au regard de l'offre de soins, **seule une partie de la CCO se trouve à 30 minutes** par la route d'un service d'urgences SAMU ou SMUR. Il s'agit de la zone la plus proche d'Huez où se trouve une **antenne SMUR**. Les services physiques d'urgence les plus proches se trouvent dans la **métropole grenobloise, soit à 1 heure** environ par la route.

L'offre médico-sociale

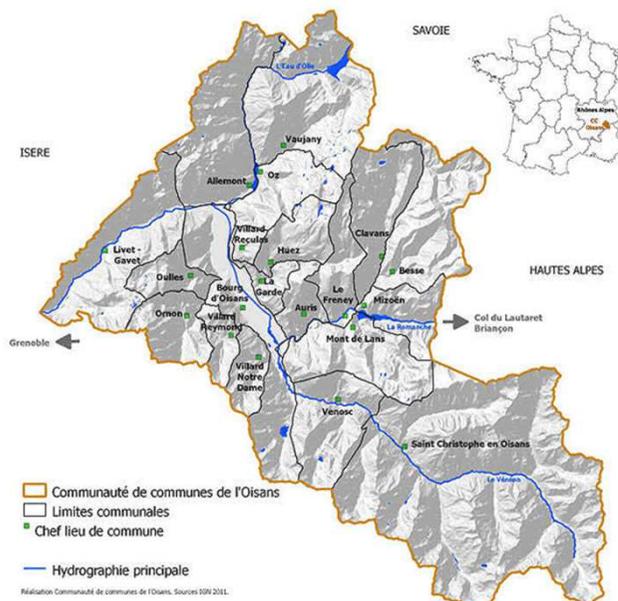
- L'offre de santé et médico-sociale est **concentrée sur les communes de Bourg d'Oisans et du Freney d'Oisans**. Elle est composée d'un EHPAD, d'une résidence autonomie, d'un CMP, d'un CPEF, d'un CATTP, d'une résidence sociale et d'un SSIAD.
- Le taux d'équipement du territoire à destination des personnes âgées est supérieur à celui du Département avec **120,4 places en structures médicalisées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus** et est de **47,7 places en structures non médicalisées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**.
- Le territoire de la **CCO** dispose d'un **taux d'équipement en places de SSIAD de 28,41 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, soit un taux **supérieur** à celui du Département.
- **Aucun SESSAD ni hébergement pour enfants en situation de handicap** n'est installé sur le territoire de la CCO. Néanmoins, des SESSAD installés sur des territoires limitrophes peuvent intervenir sur les communes de la CCO.
- La Communauté de Communes ne dispose **pas d'établissements destinés à la prise en charge des adultes en situation de handicap** sur son territoire.

02 | Présentation du territoire d'étude

LA CC DE L'OISANS: UN TERRITOIRE TOURISTIQUE ET MONTAGNEUX SITUÉ AU SUD-EST DE L'ISÈRE

- La **Communauté de Communes de l'Oisans (CCO)** est située au cœur du parc national des Ecrins, dans le département de l'Isère en région **Auvergne-Rhône Alpes** et se situe à la frontière de 2 autres départements (Savoie et Hautes-Alpes).
- La CCO couvre **19 communes**, réparties sur **546 m²** et comptait **10 777 habitants permanents en 2014**. Son bourg-centre, Bourg-d'Oisans, se situe à **55 km de Grenoble**.
- De **fortes disparités** en termes de **nombre d'habitants** existent au sein de la CCO : Bourg d'Oisans compte 3 225 habitants en 2014 contre 10 à Oulles.
- En matière d'équipement, le territoire est doté de **15 écoles, 6 crèches et 11 bibliothèques**.
- Par ailleurs, la CCO est un **territoire touristique** disposant de **6 stations de ski, 950 km de sentiers de randonnée et 51 sites de pleine nature**.

Communauté de communes de l'Oisans



Source : CC de l'Oisans

Nombre d'habitants des communes de la CCO en 2014

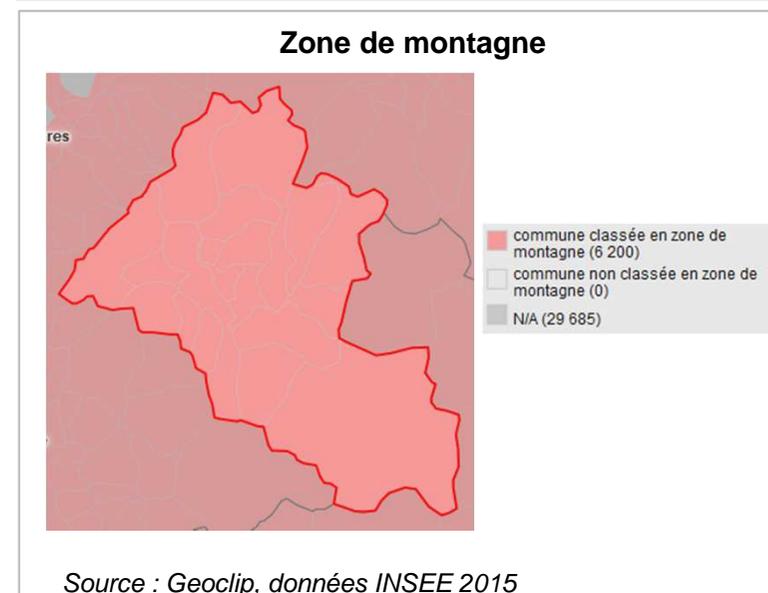
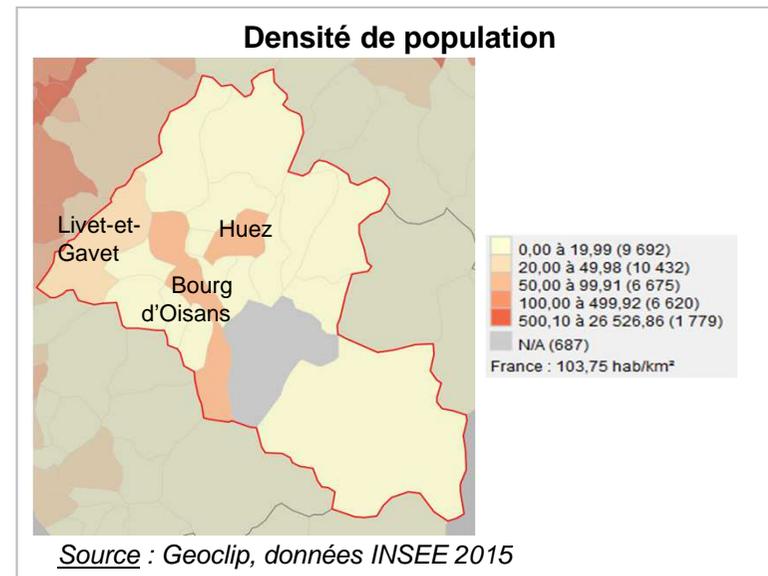
	Population 2014
CCO	10 692
Allemont	1 001
Auris	199
Besse	137
Bourg-d'Oisans	3 225
Clavans-en-Haut-Oisans	109
Le Freney-d'Oisans	252
La Garde	103
Huez	1 367
Livet-et-Gavet	1 265
Mizoën	197
Mont-de-Lans	1 169
Ornon	135
Oulles	10
Oz	244
St-Christophe-en-Oisans	105
Vaujany	290
Vénosc	756
Villard-Notre-Dame	25
Villard-Reculas	62
Villard-Reymond	41

Source : Insee, RP 2014

UN TERRITOIRE À DENSITÉ FAIBLE EN ZONE DE MONTAGNE

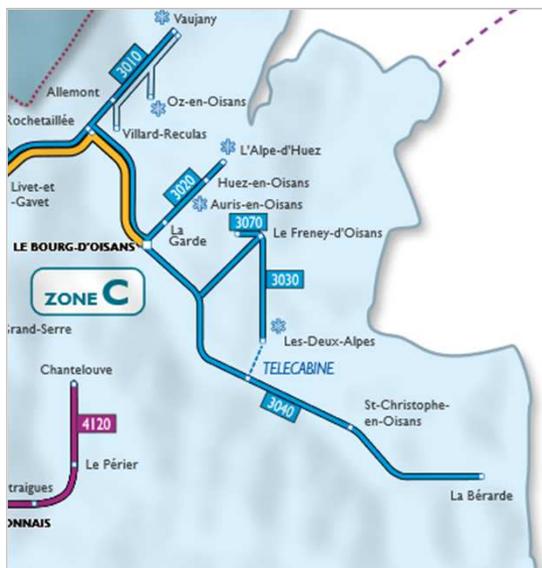
- La **densité de population de la CCO est très inférieure aux moyennes départementale et régionale** : **19,6 habitants par km²** contre 167,3 hab/km² dans l'Isère et 112,2 hab/km² en Auvergne-Rhône Alpes. Les 19 communes sont hétérogènes en termes de nombre d'habitants et de densité de population :
 - Bourg d'Oisans**, la ville principale, compte plus de **3 200 habitants** pour une densité de **58,02 habitants par km²**, soit une densité comparable à celle de la commune d'**Huez** (65,80 habitants/km² avec 1300 habitants)
 - Livet-et-Gavet** compte également **1 300 habitants**, mais sa densité de population est inférieure, égale à **20,89 habitants/km²**.
 - La densité de population des 16 autres communes varie de **0,44 habitant/km²** à **17,8 habitants/km²**, avec des tailles de population allant de **9 à 1000 habitants**.
- La **CCO est entièrement classée en zone de montagne**, définie comme se caractérisant par des « handicaps liés à l'altitude, à la pente, et/ou au climat, qui ont pour effet de restreindre de façon conséquente les possibilités d'utilisation des terres et d'augmenter de manière générale le coût de tous les travaux »*.
- Deux typologies de territoire délimitées par la « rampe des commères » sont observées** : au Sud, les communes de plaine plus densément peuplées et au Nord les communes d'altitude et notamment les stations moins densément peuplées et composées de nombreux hameaux isolés.

→ Un territoire de **faible densité**, situé en extrémité de Département, qui doit faire face à des **problématiques de dispersion de la population** liées à la topographie du territoire.



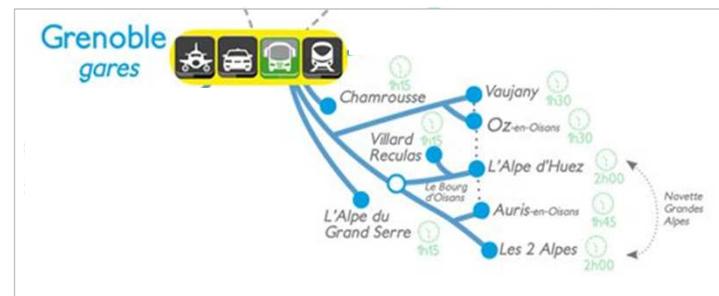
UN TERRITOIRE CONFRONTÉ À DES PROBLÉMATIQUES D'ACCESSIBILITÉ

Réseau Transisère 2017/2018



Source : Transisère

Réseau saisonnier Transaltitude



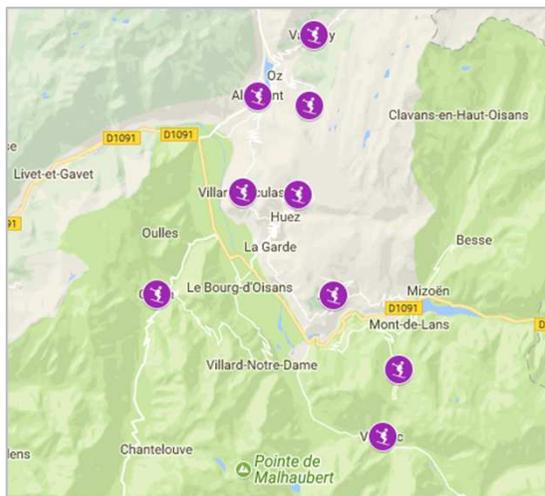
Source : Transisère

- Les communes de la CCO se situent globalement à 1 heure de voiture de Grenoble, la principale agglomération la plus proche, pourvue d'une gare TGV. Ce temps de parcours doit néanmoins être nuancé. En effet, **l'accès aux routes de montagne peut être limité** : fermetures, embouteillages récurrents pour l'accès aux stations, etc.
- **L'accessibilité au réseau routier est également hétérogène entre les différentes communes du territoire.** En effet, les communes d'altitude sont composées de nombreux hameaux dont l'accès peut être fortement complexifié en saison hivernale et ainsi limiter la mobilité de ses habitants.
- Sur la CCO, le **réseau de transports en commun de l'Isère**, Transisère, propose 6 lignes de bus qui relient les différentes communes, 5 d'entre elles sont des « lignes quotidiennes » circulant le matin et le soir, et l'autre est une « ligne fréquente », reliant Livet-et-Gavet à Bourg d'Oisans.
- Par ailleurs, **6 lignes sont ouvertes en saison** afin de relier les stations de ski de la CCO à Grenoble en 1h15 à 2h.

→ Un **territoire soumis à des problématiques fortes de mobilité** pouvant entraîner des difficultés d'accès aux soins pour les habitants, notamment pour les personnes âgées, les publics précaires et les saisonniers

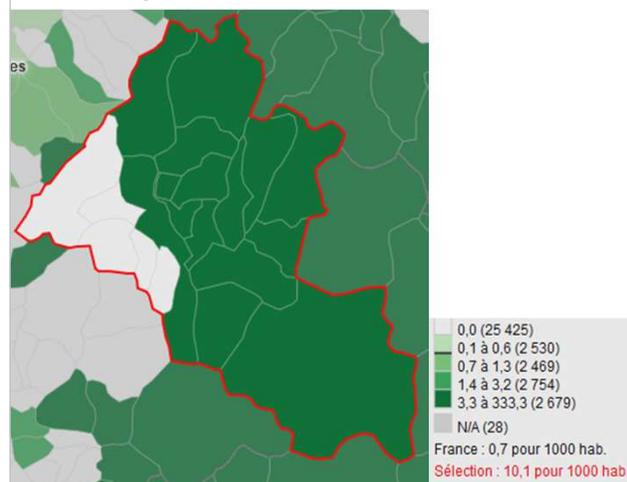
UNE RÉGION TOURISTIQUE

Stations de ski sur le territoire de la CCO



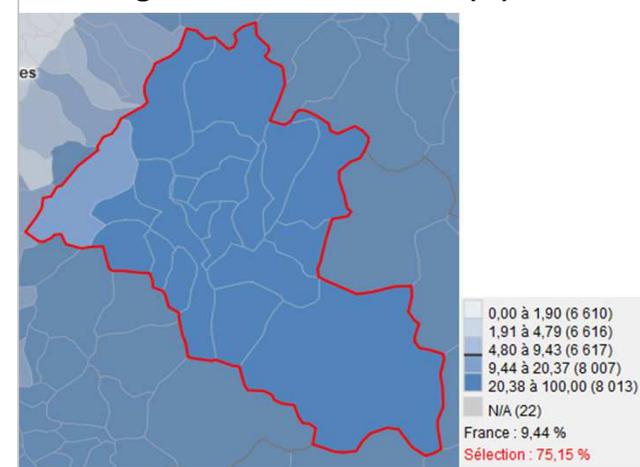
Elaboration à partir de isere-tourisme.com

Taux d'équipement du tourisme pour 1000 habitants 2016



Source : Geoclip données 2016

Part de résidences secondaires et logements occasionnels (%) 2014



Source : Geoclip données 2014

- L'Oisans est fortement tourné vers le tourisme grâce à ses stations de ski de renommée internationale : le domaines de l'Alpe d'Huez et des 2 Alpes. L'Oisans est la **première destination touristique de l'Isère avec 2,5 millions de nuitées par an**. De plus, le territoire a su développer un tourisme estival grâce à une offre de randonnées ou encore l'organisation d'évènements à portée internationale tel que le Tour de France.
- Globalement dotée d'un **taux d'équipement dédié au tourisme de 10,1 pour 1000 habitants** (plus de 10 fois supérieur à la moyenne française et iséroise de 0,7 et 0,6, respectivement), l'Oisans compte près de **86 911 lits touristiques**.
- La part de **résidences secondaires et logements occasionnels atteint 75,15 % dans la CCO**, ce qui contraste avec les 8,35 % comptés en Isère, et les 9,44 % en France.
- La population atteint environ **100 000 habitants** en pointe hivernale et **60 000 habitants** en période estivale.

→ Des enjeux d'**adaptation de l'offre** médicale liés à la **forte saisonnalité** observée sur le territoire.

UN TERRITOIRE PARTICULIÈREMENT Tourné VERS LE SECTEUR TERTIAIRE ET LES SERVICES PUBLICS

Parts d'établissements en 2015 en %	CCO	Isère	ARA	France métrop.	Allemont	Auris	Besse	Bourg-d'Oisans	Clavans-en-Haut-Oisans	Le Freney-d'Oisans	La Garde	Huez	Livet-et-Gavet	Mizoën	Mont-de-Lans	Vénosc	Ornon	Oulles	Oz	St-Christophe-en-Oisans	Vaujany	Villard-Notre-Dame	Villard-Reculas	Villard-Reymond
Agriculture	1,6	3,3	5,2	6,1	0,8	0,0	20,0	2,9	0,0	6,3	0,0	0,2	1,1	25,9	0,1	1,1	12,5	0,0	1,0	9,7	1,7	0,0	8,8	50,0
Industrie	2,5	6,1	6,1	5,2	2,3	3,8	6,7	5,6	18,2	6,3	0,0	1,3	11,1	3,7	1,0	1,4	3,1	0,0	1,0	3,2	2,6	0,0	0,0	0,0
Construction	6,5	12,0	10,5	10,1	8,3	3,8	6,7	11,9	9,1	6,3	33,3	4,0	14,4	18,5	4,5	5,1	18,8	0,0	8,1	0,0	2,6	50,0	5,9	0,0
Commerce, transports et services divers	63,7	62,4	63,2	64,8	64,7	66,7	46,7	62,8	54,5	53,1	58,3	60,0	62,2	40,7	63,3	80,0	53,1	50,0	58,6	77,4	65,5	25,0	55,9	25,0
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	25,6	16,2	15,1	13,9	24,1	25,6	20,0	16,9	18,2	28,1	8,3	34,4	11,1	11,1	31,0	12,3	12,5	50,0	31,3	9,7	27,6	25,0	29,4	25,0

- En comparaison avec le Département, la région et la France métropolitaine, la communauté de communes se caractérise par une **part importante d'établissements d'administration publique, d'enseignement et d'action sociale** (25,6 %) et une **faible part d'établissements d'agriculture** (1,6%), **d'industrie** (2,5%) et de **construction** (6,5%).
- Les communes de la CCO sont hétérogènes :
 - Villard Reymond** est une commune très **agricole** avec 50 % de ses établissements en 2015 qui relèvent du secteur de l'agriculture
 - Clavans-en-Haut-Oisans** est davantage **industrielle** que les autres communes avec 18,2 % de ses établissements en 2015 qui relèvent de ce secteur.
 - Vénosc** est la commune qui présente la part d'établissements dédiés au **commerce, transports et services divers** la plus importante avec 80 % de ses établissements appartenant à cette catégorie.
 - A **Oulles**, la moitié des établissements font partie de la catégorie de **l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale**.

→ Des communes aux **activités économiques contrastées** entre les communes du sud tournées vers l'agriculture et les communes du nord du territoire davantage tournées vers des activités économiques liées au tourisme.

03 | Profil sociodémographique de la population et besoins de santé

UN TERRITOIRE GLOBALEMENT PEU ATTRACTIF AVEC DE FORTES DISPARITÉS ENTRE LES COMMUNES

- Le territoire de la CCO présente un solde migratoire défavorable contrairement au Département, à la Région et à la France métropolitaine. En effet, entre 2009 et 2014, le territoire **a perdu chaque année 0,3 %** de sa population en raison d'un solde migratoire négatif important (- 0,8 %) qui n'est pas compensé par le solde naturel positif (+ 0,4 %).
- 12 des communes de la CCO présentent une variation annuelle de population négative**, allant jusqu'à - 4,5 % pour la commune de Vaujany (liée au solde migratoire : - 4 % et au solde naturel : - 0,5 %)
- A contrario, 8 communes ont une variation annuelle positive, dont Allemont qui a connu une augmentation de 2,7 % de sa population par an entre 2009 et 2014 liée à la fois au solde migratoire et au solde naturel.
- Ces constats doivent cependant être nuancés au regard des flux migratoires réguliers liés aux saisonniers présents sur le territoire.**

Variation annuelle moyenne de la population en % (2009-2014)	Solde global	Solde migratoire	Solde naturel
CCO	- 0,3	- 0,8	0,4
Isère	0,8	0,2	0,6
ARA	0,8	0,4	0,4
France métropolitaine	0,5	0,1	0,4
Allemont	2,7	1,8	0,8
Auris	-0,5	-0,7	0,2
Besse	-0,7	-0,7	0,0
Bourg-d'Oisans	-0,9	-0,6	-0,3
Clavans-en-Haut-Oisans	-0,9	-0,5	-0,4
Le Freney-d'Oisans	-1,5	-2,3	0,8
La Garde	-1,7	-1,8	0,2
Huez	0,4	-0,5	0,9
Livet-et-Gavet	0,0	-1,1	1,0
Mizoën	1,5	0,3	1,2
Mont-de-Lans	-0,4	-1,6	1,2
Ornon	0,3	-0,4	0,7
Oulles	-3,6	-3,6	0,0
Oz	2,2	1,6	0,6
St-Christophe-en-Oisans	-3,1	-3,1	0,0
Vaujany	-4,5	-4,0	-0,5
Vénosc	-1,4	-2,0	0,6
Villard-Notre-Dame	-1,5	-1,5	0,0
Villard-Reculas	0,3	0,3	0,0
Villard-Reymond	1,0	0,5	0,5

→ Un enjeu de renforcement **l'attractivité des communes de la CCO** pour attirer de nouveaux habitants et compenser les départs.

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

UNE POPULATION AVEC UNE PART D'ENFANTS ET DE JEUNES PLUS FAIBLE QUE CELLE DES TERRITOIRES DE COMPARAISON

- En comparaison avec le Département, la région et la France métropolitaine, la **CCO compte une part plus faible de 0-14 ans** (18,1 %) **et de 15-29 ans** (15,4 %) **que l'ensemble des territoires de comparaison.**
- La part des plus de 60 ans, bien qu'inférieure à la moyenne régionale, est supérieure à la valeur départementale** : 23,1 % pour la communauté de communes contre 22,5 % en Isère et 24,4 % en Auvergne-Rhône Alpes.
- A l'échelle de la CCO, des disparités sont observées :
 - La commune de **Livet-et-Gavet** a la part de **0-14 ans la plus importante** (23,7 %)
 - Mont-de-Lans** compte la part de personnes âgées de **plus de 75 ans la plus faible** (3,3 %).
 - La part de 60-74 ans** la plus importante est à **Besse** (36,8 % des 137 habitants).
 - La commune de **Oulles**, qui ne compte que **10 habitants**, n'a aucun habitant de moins de 45 ans. **28,6 % de ses habitants sont âgés de 75 ans et plus.**
- Le service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** du Département qui intervient sur le territoire note que la population qui bénéficie de ses services **n'est pas la même en saison et à l'année** et que certains **besoins de la petite enfance ne sont actuellement pas ou peu couverts.** De même, des situations de **non-recours aux soins et d'augmentation de la précarité.** De plus, le **suivi en santé** des enfants semble moins assidu par les familles des stations qui sont très occupées à ces périodes de l'années et certaines prises en charge sont difficiles à mettre en place en raison de l'emploi du temps des parents (ex: suivi orthoptiste à Grenoble).

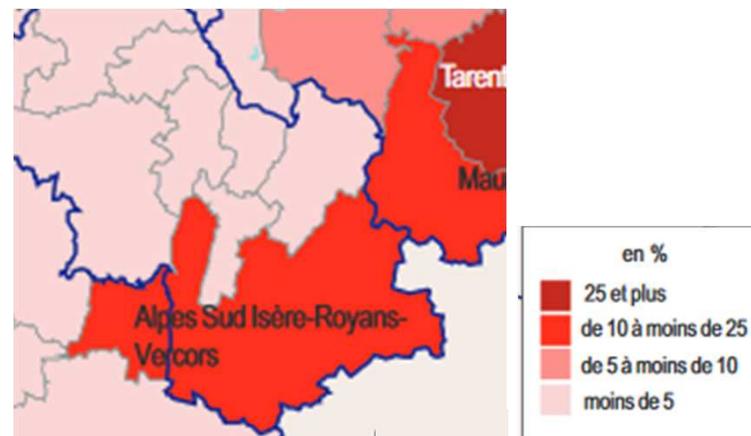
Répartition de la population par tranches d'âge en 2014 (%) *	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CCO	18,1	15,4	21,9	21,5	14,9	8,2
Isère	19,5	18,5	19,8	19,7	14,4	8,1
ARA	18,6	17,9	19,5	19,7	15,2	9,2
France métrop.	18,3	17,9	19,3	19,9	15,3	9,3
Allemont	17,2	16,8	20,3	22,1	15,2	8,3
Auris	19,7	6,6	26,3	18,7	20,7	8,1
Besse	6,8	8,3	15,8	13,5	36,8	18,8
Bourg-d'Oisans	19,3	13,9	20,3	20,3	14,9	11,3
Clavans-en-Haut-O.	10,9	3,6	17,3	21,8	34,5	11,8
Le Freney-d'Oisans	22,2	13,9	26,2	21,8	11,9	4,0
La Garde	8,7	12,6	20,4	17,5	22,3	18,4
Huez	19,0	14,7	24,4	25,3	12,1	4,5
Livet-et-Gavet	23,7	15,8	20,6	18,8	13,1	8,0
Mizoën	13,2	17,3	21,8	22,8	19,8	5,1
Mont-de-Lans	14,8	22,9	26,4	21,6	11,1	3,3
Ornon	17,6	10,3	16,9	21,3	22,8	11,0
Oulles	0,0	0,0	0,0	42,9	28,6	28,6
Oz	20,5	15,6	23,4	22,5	11,9	6,1
St-Christophe-en-O.	5,8	4,8	18,3	22,1	31,7	17,3
Vaujany	14,5	13,5	19,5	26,1	16,2	10,2
Vénosc	16,7	18,1	23,4	22,5	13,9	5,4
Villard-Notre-Dame	7,7	23,1	7,7	26,9	23,1	11,5
Villard-Reclus	8,1	16,1	22,6	29,0	14,5	9,7
Villard-Reymond	4,7	9,3	18,6	20,9	25,6	20,9

→ Un enjeu de **diversification de l'offre et des services** pour répondre aux **besoins différents des communes** ayant des **profils démographiques variés** et pour répondre aux besoins de **la petite enfance**, de **l'enfance** et de **l'adolescence**

UNE PART IMPORTANTE DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS AUX BESOINS SPÉCIFIQUES

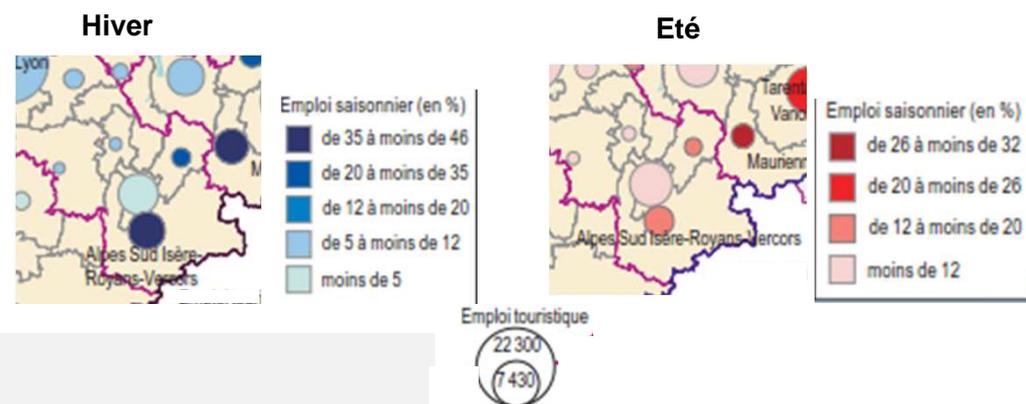
- Sur le territoire Alpes-Sud-Isère-Royan-Vercors, auquel la CCO appartient, la **part d'emplois touristiques est de 18 %**. Ils sont liés aux activités de montagnes. Ainsi, en hiver, les emplois saisonniers représentent 20 à 35 % des emplois sur le territoire, alors qu'en été, ils représentent 15 % de ceux-ci. Les saisonniers exercent une profession de service direct aux particuliers. Ce sont généralement des employés des services hôteliers, de la restauration ou encore des travaux domestiques.
- Sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, la durée des emplois saisonniers d'hiver est de 3 à 4 mois et de 2 à 3 mois pour ceux d'été. Les travailleurs saisonniers sont relativement jeunes avec une moyenne d'âge de **31 ans l'hiver et 27 ans l'été**.
- Par ailleurs, on observe une **précarisation de ces publics** de plus en plus confrontés à des problématiques de logements.
- Aussi, du fait de leur mobilité importante, de nombreux saisonniers **renoncent aux soins** du fait de **délais d'attente trop longs** mais aussi de la **complexité pour l'ouverture de leurs droits**.
- Enfin, la population de saisonniers est touchée par une **problématique forte et repérée sur le territoire d'addictologie** liée à des **consommations festives** ainsi qu'à des **pratiques sexuelles à risque**.

Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié en Rhône-Alpes



Source : INSEE sur la base de la DADS 2009

Effectifs de l'emploi touristique et part de l'emploi saisonnier



Source : INSEE sur la base de la DADS 2009

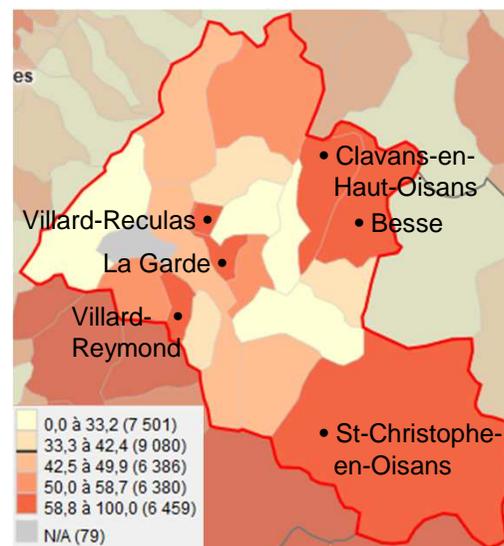
→ Un enjeu de développer **l'accès aux soins des saisonniers**

→ Un enjeu **de poursuite des actions menées** dans le cadre de **l'addictologie et de la prévention de conduites à risques**

UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION À PRÉVOIR À HORIZON 2050

- **L'indice de vieillissement de la CCO** (nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans) qui est de **42,7** est supérieur à celui du département (39,2), de la France (42,5) et de la région (42,5).
- Au sein de la CCO, les **communes de Besse et de Saint-Christophe-en-Oisans** présentent les indices les plus élevés avec 100,0.
- A l'échelle de l'Isère, **l'évolution de la population ira dans le sens d'un vieillissement plus marqué** avec la part de la population de plus de 75 ans qui augmentera fortement en passant de 8,1% en 2014 à 14,7 % en 2050. Le vieillissement de la population présage d'une montée en charge des **pathologies chroniques et poly-pathologies**, ce qui a pour conséquence une **hausse de la demande de soins**.
- Par ailleurs, **de nombreux retraités isérois possèdent une résidence secondaire estivale** sur le territoire de la CCO entraînant un besoin spécifique de prise en charge.
- Enfin, la **population âgée** est aujourd'hui particulièrement importante sur les communes de Saint-Christophe-en-Oisans, Clavans-en-Haut-Oisans et Besse entraînant un **besoin renforcé de prise en charge sur ces territoires**.
- Les personnes âgées vivent souvent dans des **communes isolées**, avec des **routes peu accessibles** et **loin de leurs aidants naturels (enfants)** ce qui génère des difficultés de maintien à domicile et d'accès aux soins.

Indices de vieillissement (2014)



Source : Geoclip données INSEE 2015

Projection de la répartition de population de l'Isère (%)*	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
2014	19,5	18,5	19,8	19,7	14,4	8,1
2050	17,7	17,1	17,9	17,2	15,6	14,7

2014	Indice de vieillissement (plus de 65 ans)
CCO	42,7
Isère	39,2
ARA	42,5
France	42,5
Allemont	45,1
Auris	56,5
Besse	100,0
Bourg-d'Oisans	44,5
Clavans-en-Haut-O.	70,6
Le Freney-d'Oisans	19,0
La Garde	75,0
Huez	30,4
Livet-et-Gavet	31,4
Mizoën	38,5
Mont-de-Lans	30,7
Ornon	50,0
Oulles	N/A
Oz	34,8
St-Christophe-en-O.	100,0
Vaujany	50,0
Vénosc	48,3
Villard-Notre-Dame	33,3
Villard-Reculas	66,7
Villard-Reymond	75,0

→ Un enjeu de **renforcement de l'offre de santé** à destination du public âgé (actions de prévention de la perte d'autonomie, médecine gériatrique,...).

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

UN TERRITOIRE AUX REVENUS GLOBALEMENT PLUS FAIBLES QUE CEUX DES TERRITOIRES DE COMPARAISON AVEC DES DISPARITÉS INFRA-TERRITORIALES

- En 2013, le **revenu médian des ménages** de la CCO (20 395 €) est **inférieur à celui de l'Isère** (21 407 €), mais **similaire à celui de la France** (20 369 €).
- Au sein de la CCO, parmi les données disponibles, **Besse** est la ville au **revenu médian le plus faible** (16 004 €), alors que **Vaujany** est la commune dont le **revenu médian est le plus élevé** (22 077 €).
- La CCO présente un **taux de pauvreté de 11 % qui est inférieur à ceux du département** (11,3 %), de **la région** (12,7 %) et de la **France métropolitaine** (14,7 %).
- Au-delà des besoins des saisonniers, des besoins d'accompagnement ont été observés pour des personnes entre **45 et 60 ans**, en situation de précarité, peu mobiles (coût des transports) et qui sont parfois en situation de non-recours aux soins **réparties sur l'ensemble du territoire de l'Oisans**. De plus, un besoin de **colis alimentaires** a été récemment observé sur le territoire.
- De **nombreuses personnes en situation de précarité sur le territoire de la CCO renoncent aujourd'hui aux soins** du fait d'un manque de mobilité (difficulté d'accès aux soins), de renoncement à l'ouverture aux droits (CMU-C notamment) à cause de procédures administratives trop complexes, de coûts financiers trop lourds mais également de difficulté d'accès à l'offre de soins (temps d'attente, modalités d'accès, etc.).

→ Un **enjeu d'accessibilité géographique, administrative et financière** à l'offre et aux équipements de santé de la communauté de communes pour les publics en situation de précarité, notamment dans le cadre du refus par certains professionnels des santé de bénéficiaires de la CMUc.

Structuration des revenus des ménages en 2014	1 ^{er} décile (euros)	9 ^{ème} décile (euros)	Médiane (euros)
CCO	11 757	33 950	20 395
Isère	11 739	37 129	21 407
ARA	11 292	38 302	20 944
France métrop.	10 682	37 591	20 369
Allemont	NC	NC	21 297
Auris	NC	NC	20 445
Besse	NC	NC	16 004
Bourg-d'Oisans	12 765	34 178	20 584
Huez	NC	NC	20 493
Le Freney d'Oisans	NC	NC	19 565
Livet-et-Gavet	NC	NC	17 937
Mizoën	NC	NC	19 447
Mont-de-Lans	NC	NC	20 106
Ornon	NC	NC	21 690
Oz	NC	NC	21 439
Vaujany	NC	NC	22 077
Vénosc	NC	NC	19 745

	Taux de pauvreté en 2014 (%)
CCO	11,0
Isère	11,3
ARA	12,7
France métr.,	14,7

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

UN TAUX DE MORTALITÉ GÉNÉRALE SUPÉRIEUR À LA MOYENNE RÉGIONALE MAIS UN TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE INFÉRIEURE

- Par rapport à la France métropolitaine et la région Auvergne-Rhône Alpes, en Isère, les **taux comparatifs de mortalité prématurée** (avant 65 ans) **sont moins importants pour l'ensemble des causes de décès** étudiés. Le **taux comparatif de mortalité prématurée toutes causes confondues pour les hommes est ainsi de 206,1** au niveau du département, contre 227,8 au niveau de la région et 257,7 à l'échelle de la France métropolitaine. Pour les femmes, le **taux comparatif de mortalité prématurée toutes causes confondues est de 98,2 en Isère**, contre 104,1 au niveau de la région et 119,90 pour la France métropolitaine.
 - Chez les **hommes**, certaines causes de décès sont surreprésentées par rapport à la région : il s'agit des **décès suite à des traumatismes**, notamment les décès liés à un accident de la route.
 - Chez les **femmes**, les **décès suite à une maladie de l'appareil circulatoire** sont également plus fréquents en Alpes-Sud Isère que dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes.
- A l'échelle du **territoire Alpes-Sud Isère**, le taux de mortalité générale (toutes causes et âges confondus) est de 1 120 décès pour 100 000 hommes et 664 décès pour 100 000 femmes en 2008. Ces deux taux traduisent une **surmortalité par rapport à la région Rhône-Alpes**, où l'on observe respectivement 1 041 décès masculins et 595 décès féminins pour 100 000 personnes du même sexe.

Taux comparatifs de mortalité prématurée (avant 65 ans) pour 100 000 habitants (2011 – 2012 - 2013)	Isère	ARA	France métropolitaine
Hommes			
Toutes causes	206,1	227,8	257,7
Tumeurs	80,0	88.4	93.8
Appareil circulatoire	26,3	30,0	34.7
Traumatisme, empoisonnement et causes externes	39,6	44.7	45.0
Alcoolisme	19,4	26.7	28.2
Femmes			
Toutes causes	98,2	104.1	119.90
Tumeurs	50,7	54.2	56.73
Appareil circulatoire	9,0	9.5	11.71
Traumatisme, empoisonnement et causes externes	13,5	NC	NC
Alcoolisme	3,2	NC	NC

→ Un enjeu de développement d'une **offre de prévention autour des traumatismes et de prévention et prise en charge autour des maladies de l'appareil circulatoire**

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

UNE PRÉVALENCE ET UNE INCIDENCE DES ALD BASSES EN ISÈRE EN COMPARAISON AVEC LA FRANCE MÉTROPOLITAINE ET LA RÉGION RHÔNE ALPES

L'Isère enregistre, en comparaison avec l'ancienne région Rhône-Alpes :

- Une **incidence et une prévalence** pour 100 000 personnes des Affections Longues Durées (ALD) 8 correspondant au **diabète de types 1 et 2 supérieures aux territoires de comparaison** (incidence : 316,03 vs 308,21, prévalence : 3.452 vs 3.320).
- Une **prévalence** des ALD **insuffisance cardiaque** (1.473), **hypertension artérielle** (1.280) et **maladie coronaire** (1.520) supérieure au niveau de la région Rhône-Alpes.
- L'**incidence** de **toutes les autres ALD** est **inférieure** en Isère comparativement au niveau régional, sauf pour les ALD **Parkinson et tumeurs**, pour lesquelles elle est **similaire**.
- L'ALD **déficit immunitaire, VIH** qui présente une **prévalence inférieure comparativement au niveau régional** (89 en Isère vs 110 en Rhône-Alpes).

Etude de 10 Affections Longue Durée (ALD) pour 100 000 personnes de tout âge (2014)				
	ALD	Isère	Rhône-Alpes	France métro,
Incidence	3 : Artériopathie et ischémie	79,61	85,46	90,53
	5 : Insuffisance cardiaque	195,45	215,48	218,56
	7 : Déficit immunitaire, VIH	6,68	8,85	11,38
	8 : Diabète types 1 et 2	316,03	308,21	314,78
	12 : Hypertension artérielle	NC	1,74	1,97
	13 : Maladie coronaire	127,99	138,63	152,61
	15 : Alzheimer et démences	83,64	93,43	97,63
	16 : Parkinson	27,85	28,42	26,05
	23 : Affections psychiatriques	164,21	181,72	191,79
	30 : Tumeurs	438,07	438,90	451,04
Prévalence	3 : Artériopathie et ischémie	728	737	782
	5 : Insuffisance cardiaque	1 473	1 426	1 434
	7 : Déficit immunitaire, VIH	89	110	165
	8 : Diabète types 1 et 2	3 452	3 320	3 531
	12 : Hypertension artérielle	1 280	1 029	1 271
	13 : Maladie coronaire	1 520	1 465	1 675
	15 : Alzheimer et démences	434	463	480
	16 : Parkinson	168	184	175
	23 : Affections psychiatriques	1 844	1 891	1 886
	30 : Tumeurs	2 994	2 908	3 095

→ Un enjeu de **prévention et de dépistage des maladies chroniques dans le Département**, notamment pour **le diabète de types 1 et 2, l'insuffisance cardiaque, l'hypertension artérielle et la maladie coronaire**.

04 | L'offre sanitaire et médico-sociale

4.1

L'offre de soins libérale

L'OFFRE DE SOINS LIBÉRALE

UNE OFFRE EN PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX TRÈS FRAGILE

- Seules **8 communes** de la CCO disposent de professionnels de santé libéraux ou mixtes. Le **Bourg-d'Oisans** est la commune qui présente le **plus grand nombre de professionnels de santé**, en particulier presque la moitié des médecins généralistes (3 sur 7), la totalité des médecins spécialistes (1 ophtalmologue) et des chirurgiens dentistes (4) de la CCO s'y trouvent.
- Bien que les **densités de professionnels de santé** soient à première vue satisfaisantes, il est à noter que celles-ci **ne prennent pas en compte la variation de population saisonnière**. En effet, le calcul des densités de professionnels sur ce territoire peut fortement varier en fonction des indicateurs sélectionnés tel que la variation de population mais également la variation du nombre de professionnels de santé puisque la CCO compte 15 professionnels saisonniers. Le nombre de professionnels saisonniers a été calculé suite aux entretiens réalisés par le cabinet Mazars avec les professionnels de santé du territoire.
- L'offre de santé pourrait par ailleurs **connaître une nouvelle dégradation dans les années à venir** suite au départ en retraite de plusieurs professionnels. Ainsi, en 2016, **plus d'un tiers des médecins généralistes et plus de la moitié des chirurgiens-dentistes du territoire étaient âgés de plus de 55 ans**.

Professionnels libéraux intégral pour 10 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2016	CCO					Allemont				Auris				Le Bourg d'Oisans				Le Freney d'Oisans				Huez					Livet-et-Gavet				Mont-de-Lans				Vénosc			
	Nb à l'année	Nb de saisonniers	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb en saison	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Nb en saison	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb à l'année	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +	Nb en saison	Densité à l'année	55-59 ans	60 et +
Méd. généralistes	9	4	8,4	2	3	2	20,0	0	0	1	50,3	0	0	3	9,3	0	1	0	0,0	-	-	2	1	14,6	1	0	1	7,9	0	0	1	8,6	0	1	2	26,5	1	1
Méd. spécialistes	1	0	0,9	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	1	3,1	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-
Chir. dentistes	4	1	3,7	1	2	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	4	12,4	0	2	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	1	13,2	1	0
Infirmiers	11	0	10,3	1	0	4	40,0	0	0	0	0,0	-	-	1	3,1	0	0	2	79,4	0	0	2	0	14,6	0	0	0	0,0	-	-	2	17,1	0	0	0	0,0	-	-
Masseurs kinés	12	10	11,2	1	3	5	50,0	0	0	0	0,0	-	-	7	21,7	0	1	0	0,0	-	-	6	0	43,9	0	0	0	0,0	-	-	8	68,4	0	0	1	13,2	1	2
Péd.-podolog.	2	0	1,9	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	2	6,2	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-
Orthophonistes	2	0	1,9	0	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	2	6,2	0	0	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-
Sages-femmes	2	0	1,9	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	1	3,1	NC	NC	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	1	8,6	NC	NC	0	0,0	-	-
Orthoptistes	0	-	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-
Audioprothésistes	0	-	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-	0	0,0	-	-
Pharmacies	7	0	6,5	-	-	1	10,0	0	0	0	0,0	-	-	2	6,2	0	0	0	0,0	-	-	2	0	14,6	0	0	1	7,9	0	0	1	8,6	0	0	0	0,0	-	-

→ Un **enjeu d'installation de jeunes professionnels de santé sur les communes** de la CCO, afin de prévenir les nombreux départs à retraites à prévoir dans les prochaines années.

L'OFFRE DE SOINS LIBÉRALE

UNE OFFRE EN PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX OU MIXTE GLOBALEMENT INFÉRIEURE À CELLE DES TERRITOIRES DE COMPARAISON

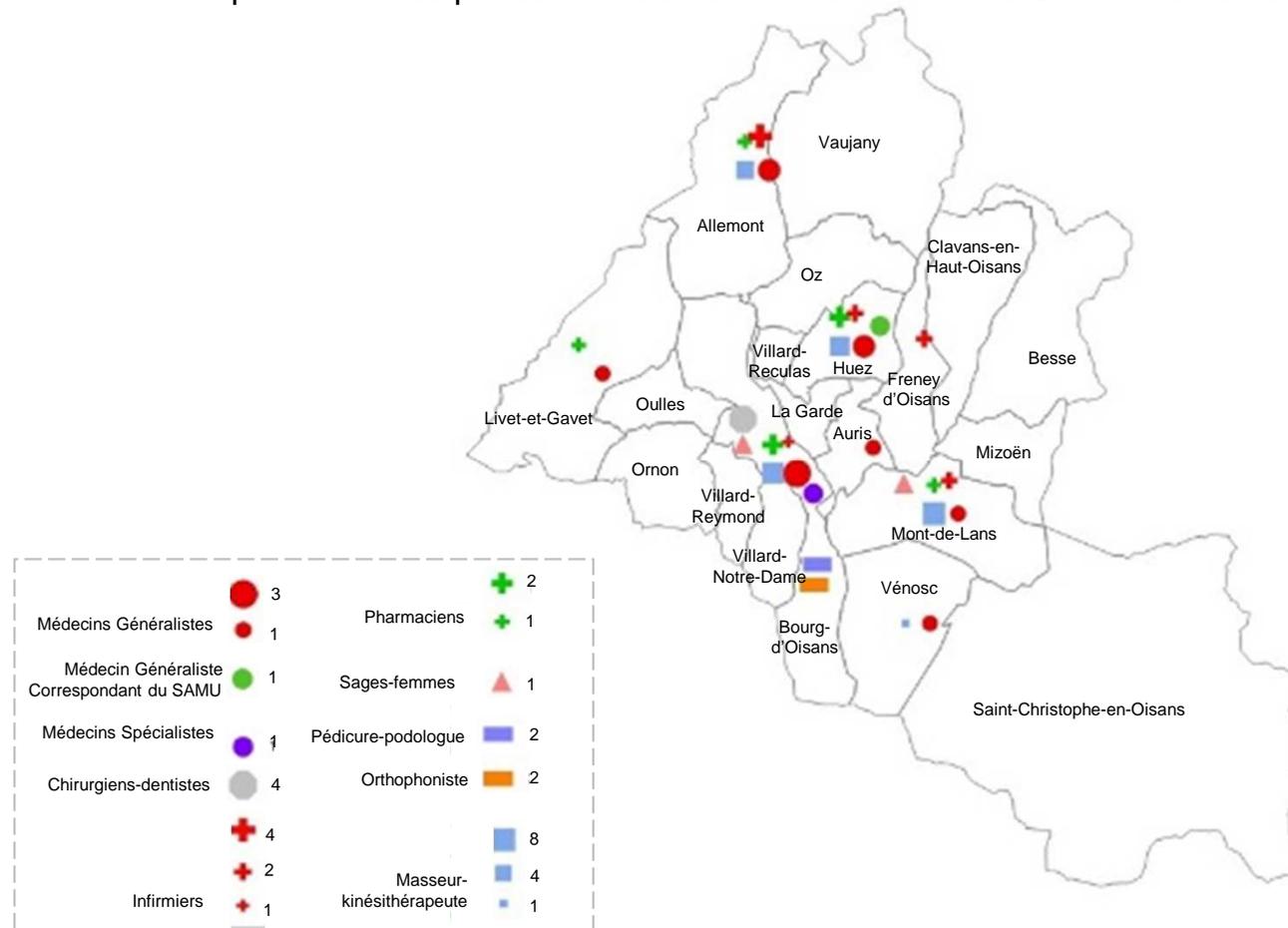
- La CCO est **moins bien dotée en professionnels de santé libéraux ou mixtes que la moyenne départementale**, notamment en médecins généralistes, spécialistes, en dentistes, en infirmiers, en masseurs-kinésithérapeutes, en orthophonistes, en orthoptistes et en audioprothésistes.
- En revanche, en matière de **sages-femmes et de pharmacies, la CCO est bien dotée**, en comparaison avec les densités observées dans les territoires de comparaison.

	CCO**	Isère	ARA	France métrop.
Densité de professionnels libéraux ou mixtes pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2016				
Médecins généralistes	6,55	10,82	10,45	10,42
Médecins spécialistes	0,94	9,19	8,99	9,43
Chirurgiens dentistes	3,74	5,70	5,80	5,68
Infirmiers	17,21	19,21	19,54	17,35
Masseurs kinés	11,22	14,26	11,63	10,36
Pédicures-podologues	1,87	1,70	1,70	2,06
Orthophonistes	1,87	3,65	3,42	2,99
Sages-femmes*	1,87	1,3	0,96	0,80
Orthoptistes*	0,0	0,6	0,51	0,44
Audioprothésistes *	0,0	0,2	0,23	0,21
Pharmacies*	6,55	3,3	3,55	3,64

→ Un **enjeu de réflexion communautaire en matière d'attractivité médicale**, pour maintenir et renforcer l'offre de soins, notamment en médecins généralistes, spécialistes, en dentistes, en infirmiers, en masseurs-kinésithérapeutes, en orthophonistes, en orthoptistes et en audioprothésistes au regard des densités de l'Isère

UNE OFFRE DE SOINS LIBÉRALE REGROUPEE DANS CERTAINES COMMUNES

Implantation des professionnels de santé au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans en 2018



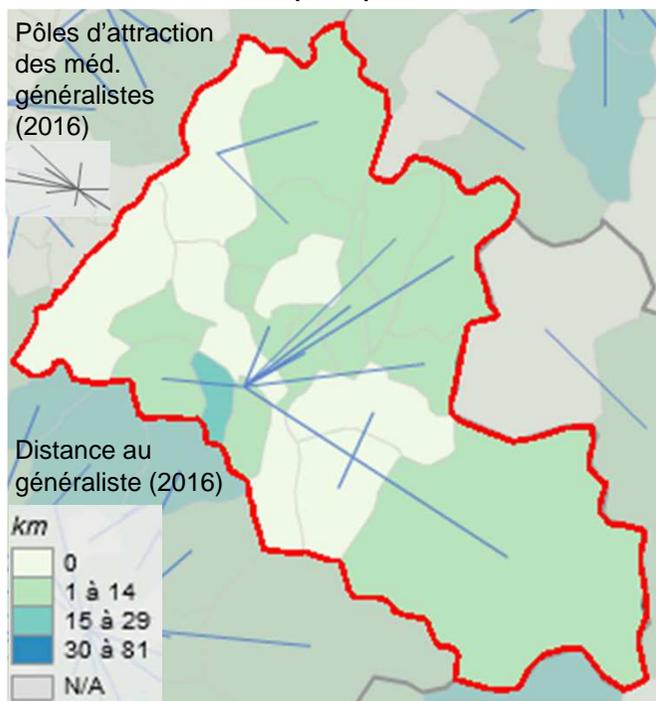
Carte réalisée par le Cabinet Mazars Santé

→ Un enjeu **d'accessibilité des soins** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes

DES DISPARITÉS EN TERMES DE DISTANCE AU MÉDECIN GÉNÉRALISTE ET UN PÔLE D'ATTRACTION MARQUÉ À BOURG-D'OISANS

- En moyenne, la **distance au médecin généraliste est de 5,7 km** pour les communes de la CCO. Le **minimum est de 0 km** pour les communes d'**Allemont, Bourg-d'Oisans, Huez, Livet-et-Gavet, Mont-de-Lans** et **Vénosc**. Le **maximum est de 16 km** pour la commune de **Villard-Reymond**. La CCO se trouvant en zone de montagne, les distances observées peuvent représenter un temps de trajet particulièrement important.
- La commune de **Bourg d'Oisans** constitue le **pôle d'attraction** des médecins généralistes pour **9 des communes** de la CCO. Comme vu précédemment, c'est la également la commune qui compte le plus de médecins généralistes (3 sur 7 dans la CCO).
- Un **enjeu d'accessibilité géographiques** aux soins important sur le territoire notamment pour les habitants des hameaux d'altitude.

Distance au médecin généraliste et pôles d'attraction des médecins généralistes (2016)*



Source : Cartosanté, données 2016

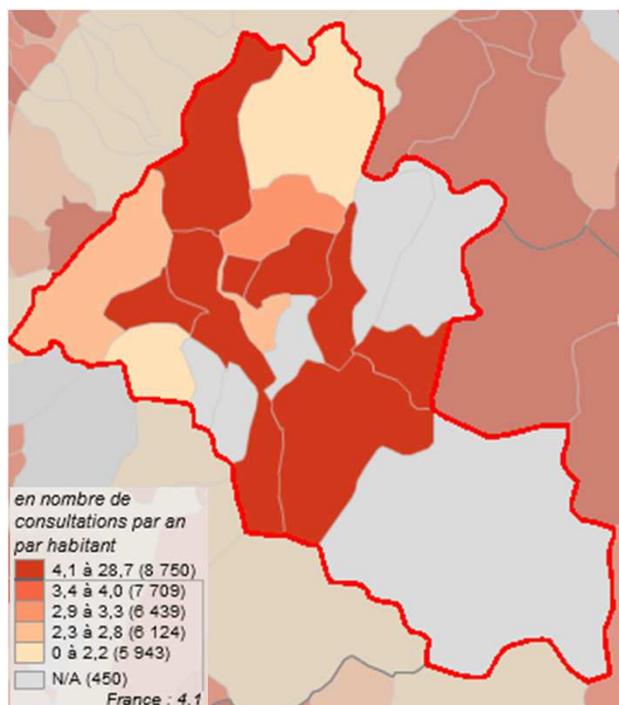
2016	Distance au généraliste (en km)
CCO	5,7
Allemont	0
Auris	13
Besse	11
Bourg-d'Oisans	0
Clavans-en-Haut-O.	9
Le Freney-d'Oisans	5
La Garde	5
Huez	0
Livet-et-Gavet	0
Mizoën	5
Mont-de-Lans	0
Ornon	11
Oulles	4
Oz	3
St-Christophe-en-O.	10
Vaujany	9
Vénosc	0
Villard-Notre-Dame	9
Villard-Reculas	4
Villard-Reymond	16

→ Un **enjeu d'accessibilité aux médecins généralistes**, concentrés dans peu de communes et particulièrement présents à Bourg-d'Oisans, qui constitue le principal pôle d'attraction de la CCO.

UN ACCESSIBILITÉ POTENTIELLE AUX VISITES ET CONSULTATIONS DE MÉDECINE GÉNÉRALE HÉTÉROGÈNE AU SEIN DE LA CCO

- Compte tenu de la structure par âge de la population, les habitants de la CCO ont accès en moyenne à **4,1 consultations ou visite de médecine par an**, au regard de l'offre et de la demande sur le territoire. Cette donnée doit être pondérée puisqu'elle divise le nombre total de consultations par habitants et ne prend pas en compte l'origine géographique des patients. Cela est **équivalent à l'APL observée à l'échelle de la France**.
- Au sein de la CCO, pour les communes pour lesquelles les données sont disponibles, **Ornon** et **Vaujany** sont les communes dont les habitants ont accès **au plus faible nombre de consultations ou visites médicales par an** (respectivement 1,1 et 1,2).
- Au contraire, **Huez**, **Villard-Reculas** et **Mizoën** sont les communes dont les habitants ont accès **au plus grand nombre de consultations ou visites médicales par an** (respectivement, 8, 8 et 9). Ces données sont à pondérer au regard de l'activité des médecins de stations en saison hivernale qui prennent en charge une part importante de touristes.
- Par ailleurs, **l'ensemble du territoire ne dispose pas d'une permanence des soins ambulatoires (PDSA) organisée**. En effet, un faible nombre de médecins généralistes réalisent des gardes.

Accessibilité Potentielle Localisée (APL) aux médecins généralistes (2015)



Source : Observatoire des Territoires, données 2015

2015	APL aux médecins généralistes
CCO	4,1
Allemont	4,2
Auris	NC
Besse	NC
Bourg-d'Oisans	4,7
Clavans-en-Haut-O.	NC
Le Freney-d'Oisans	7,3
La Garde	2,3
Huez	8,0
Livet-et-Gavet	2,6
Les Deux Alpes	6,0
Mizoën	9,0
Ornon	1,1
Oulles	4,7
Oz	3,1
St-Christophe-en-O.	NC
Vaujany	1,2
Villard-Notre-Dame	NC
Villard-Reculas	8,0
Villard-Reymond	NC
France	4,1

→ Un **enjeu d'accessibilité à une offre de soins** pour l'ensemble des habitants du territoire notamment en intersaison.

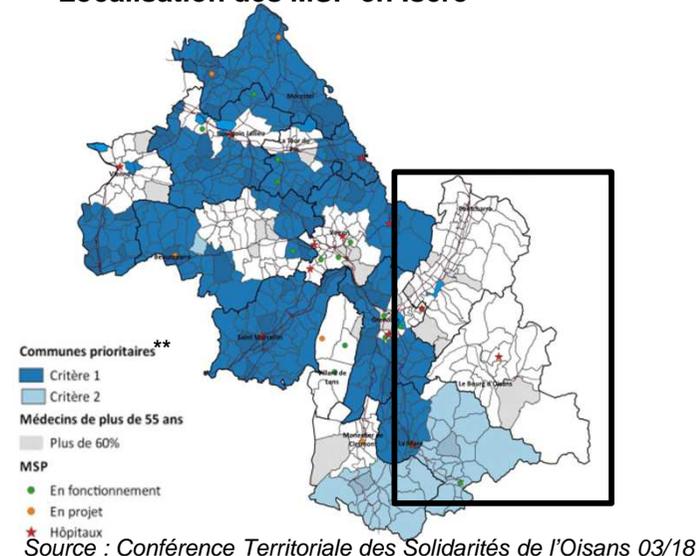
→ Un enjeu **d'organisation de la PDSA** sur l'ensemble de la CCO.

UN DÉVELOPPEMENT DE CABINETS MÉDICAUX AU SEIN DU TERRITOIRE

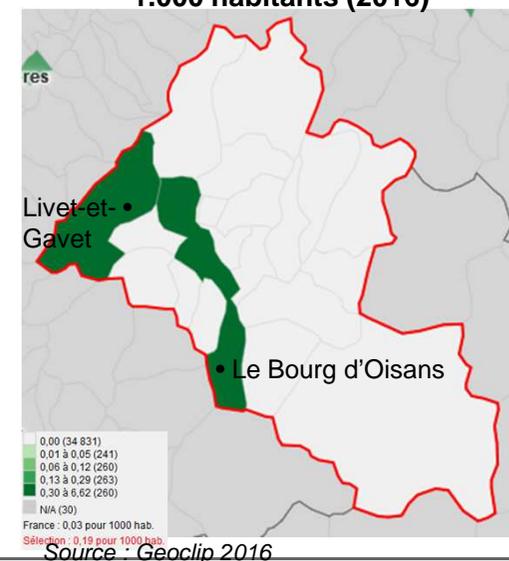
- Une **maison médicale** est implantée au **Bourg d'Oisans** depuis 2009. En cours d'agrandissement, elle regroupe aujourd'hui **deux médecins généralistes** et un **centre de soins infirmiers** (ADMR). Elle offre par ailleurs une **salle de soins d'urgence** directement accessible par une entrée extérieure réservée aux ambulances. Cette structure vise à pallier à l'éloignement des grands centres urbains, qui peut constituer un frein important en matière d'accès des habitants aux services de santé.
- Deux autres structures sont présentes sur le territoire, à **Allemont**, où deux généralistes proposent des consultations, et à **Livet-et-Gavet**.
- Une **antenne du SAMU** est présente à Huez permettant notamment la prise en charge des touristes en saison.
- De plus, des **cabinets labellisés « cabinets de montagne »** se trouvent à l'**Alpe d'Huez** (La Meije et Les Bergers), **Allemont** et **Auris-en-Oisans***. Ce dispositif, créé par l'ARS Rhône-Alpes pour répondre aux besoins sanitaires spécifiques dans les zones montagneuses, permet de définir le niveau de prise en charge des patients et de déterminer, en fonction, le niveau de soutien des cabinets par l'ARS à travers des aides financières nécessaires à l'acquisition de l'équipement adaptés.

→ Un enjeu de **développement de structures d'exercice coordonné** permettant de **soutenir les professionnels libéraux**, de **maintenir l'offre de services de proximité** et de **attirer de jeunes professionnels de santé**.

Localisation des MSP en Isère



Taux d'équipement en centre de santé pour 1.000 habitants (2016)



UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARQUÉE PAR UNE QUASI-ABSENCE DE SPÉCIALISTES

Densité de spécialistes libéraux ou mixtes pour 10 000 habitants au 1 ^{er} janvier 2016				
	CCO*	Isère	ARA	France métrop.
Anesthésie-réanimation	0.00	0.68	0.72	0.67
Cardiologie	0.00	0.68	0.66	0.73
Dermato-vénéréologie	0.00	0.51	0.46	0.50
Gastro-entéro-hépatologie	0.00	0.35	0.31	0.32
Gynécologie médicale	0.00	0.53	0.36	0.39
Pédiatrie	0.00	0.55	0.45	0.46
Radiodiagnostic	0.00	0.99	0.96	0.96
Rhumatologie	0.00	0.37	0.31	0.27
Pneumologie	0.00	0.27	0.18	0.19
Psychiatrie	0.00	1.17	0.97	0.98
Spécialités chirurgicales				
Chirurgie générale	0.00	0.21	0.24	0.22
Gynécologie-obstétrique	0.00	0.31	0.43	0.41
Ophthalmologie	0.94	0.77	0.73	0.76
Oto-rhino-laryngologie	0.00	0.33	0.32	0.35
Chirurgie maxillo-faciale et Stomatologie	0.00	0.10	0.15	0.15

- Les **carences en spécialistes libéraux ou mixtes** dans la CCO, au regard des densités nationales, concernent **l'ensemble des spécialités**, avec pour seul spécialiste dans la communauté de communes, un ophtalmologue, basé à Bourg-d'Oisans.
- Les habitants de la CCO doivent principalement **se rendre à Grenoble** pour bénéficier de consultations de spécialistes. Du fait des problématiques de mobilité et des délais d'attente, de **nombreux non-recours aux soins** sont constatés concernant la médecine spécialisée.

→ Un enjeu de **réflexion autour de l'accessibilité à l'offre de soins spécialisée** pour les habitants de la CCO.

UNE OFFRE DE PRÉVENTION À LAQUELLE LES ACTEURS DU 1^{ER} RECOURS, LE CPEF ET LA MÉDECINE DU TRAVAIL PARTICIPENT

- Constitué en 2003, le **Collectif Santé en Oisans** réunit différents acteurs (élus, professionnels sanitaires et sociaux, services de Communauté de communes et municipaux, bénévoles, habitants-relais, saisonniers relais) et partenaires (services santé du département, centre de planification, professionnels de santé, associations de promotion de la santé, UFSBD, ...) mobilisés autour des **enjeux de santé du territoire**.
- La coordination du Collectif est confiée depuis 2009, à l'**IREPS** Rhône-Alpes/Délégation Isère. Depuis Janvier 2017, la Communauté de **Communes de l'Oisans et le Département** sont les deux financeurs du projet, suite à la suppression fin 2016 du financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (fin des CDDRA).
- La **santé des enfants, des publics précaires et des personnes âgées** étaient les objectifs de travail pour l'année 2017 en complément des actions menées depuis de nombreuses années sur **consommation de produits psychoactifs et les conduites à risques associées** (dépistages...)
- En 2017, **4 journées de dépistages** ayant bénéficié à **222 participants sur les 2 journées d'hiver et 69 participants sur les 2 journées d'été** ont été proposées à toutes les personnes qui vivent et travaillent en Oisans. Dans la mesure du possible, ce sont les acteurs locaux, travaillant en Oisans, qui sont sollicités pour s'investir sur ces journées (**CPEF, infirmier libéral, médecine du travail, une dentiste**) :
 - **Dépistage VIH, Hépatites B et C, IST** (CeGIDD de Grenoble)
 - **Dépistage du cancer de la peau** (médecins dermatologues)
 - **Bilans bucco-dentaires** (dentistes de l'UFSBD)
 - **Mise à jour des vaccinations** (médecins CeGIDD)
 - **Consultations gynécologiques** (sage-femme / médecin du CPEF de Bourg d'Oisans)
 - Informations / conseils sur la **contraception et des entretiens relationnels** (conseillère conjugale et familiale du CPEF de Bourg d'Oisans)
 - Informations / conseils sur les **hépatites** (Prométhée, présence sur les deux journées en salle d'attente)
 - Informations / conseils sur la **consommation de produits psychoactifs** (alcool, tabac, cannabis, cocaïne, héroïne, ecstasy, ...) (Service d'Addictologie Mutualiste des Alpes, présence sur les deux journées en salle d'attente avec possibilité d'entretien individuel)



UNE OFFRE DE SOINS LIBÉRALE COMPLÉTÉE SUR LE VOLET « PUBLICS PRÉCAIRES » PAR L'OFFRE DU POINT PRÉCARITÉ SANTÉ (POPS)

- Le **Point Précarité Santé** a pour mission de **favoriser l'accès à la santé des personnes en situation de précarité**. Il s'adresse également **aux professionnels** en lien avec ce public. Le PoPS est un service de l'association L'Oiseau Bleu.
- Plus spécifiquement, les objectifs du PoPS sont les suivants :
 - Favoriser l'accès à la **prévention et aux soins** des populations démunies. Développer la **promotion de la santé** au plus près des populations et avec elles, en partant des besoins et des demandes du public et des professionnels ;
 - Mettre à disposition des professionnels et des populations **l'information** sur l'offre de prévention et de soins ;
 - Développer le **travail en réseau** à partir des dynamiques locales.
- Sur le territoire de l'Oisans, le PoPS mène des **accompagnements individuels à la santé** pour les publics en situation de précarité ainsi que des **actions collectives d'éducation à la santé et de prévention** avec ses partenaires (forum RSA, relais Père Gaspard, forum des saisonniers, journées de dépistage de l'IREPS...). Le PoPS anime également le **groupe de travail du Collectif de Santé relatif à la santé des publics précaires**.
- Le PoPS note une **augmentation des difficultés** des publics précaires pour aller vers le soin (transport, délais de RDV, attente très longue pour obtenir un devis...). Par ailleurs, en saison, même si le nombre de médecins généraliste augmente, il est difficile d'obtenir un RDV rapidement car **les professionnels de santé sont fortement mobilisés** sur la prise en charge des urgences.



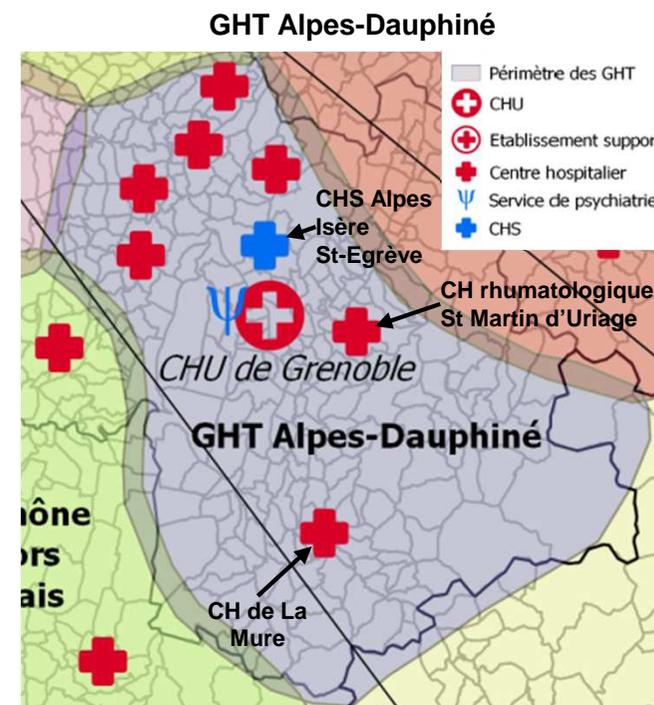
→ Un enjeu de **réflexion autour de la mobilité** pour faciliter l'accès aux soins et prise en **compte des besoins des publics précaires dans la structuration de l'offre de santé** du territoire

4.2

L'offre de soins hospitalière

UN TERRITOIRE EN PÉRIPHÉRIE DU GHT ALPES-DAUPHINÉ, OFFRANT UN GRAND NOMBRE DE LITS ET PLACES...

- La CCO se situe sur le territoire du **Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Alpes-Dauphiné**. Celui-ci est composé de 9 établissements publics de santé, dont le **CHU de Grenoble**, son établissement support. Il comporte 7 Centre Hospitaliers et 1 Centre Hospitalier Spécialisé en Santé Mentale.
- Aucun des établissements du GHT** ne se situe sur le territoire de la **CCO**.
- Le GHT représente un potentiel de **5 251 lits et places**, dont 1 464 lits de médecine, 1 002 lits de chirurgie et 254 lits d'obstétriques.



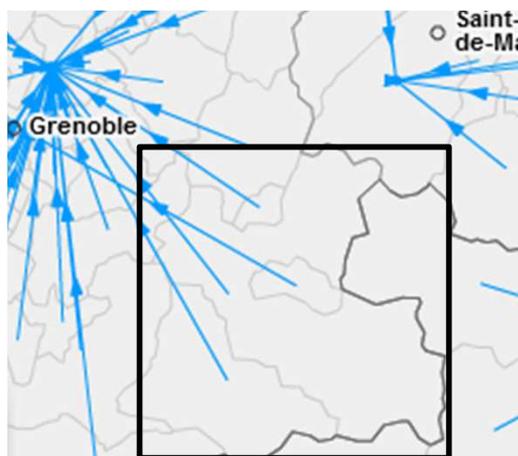
→ Un enjeu de **développement d'une offre de soins à la CCO** permettant de palier les difficultés d'accès aux établissements de santé

L'OFFRE DE SOINS HOSPITALIÈRE

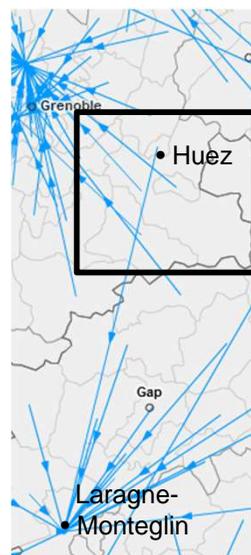
... QUI N'ATTIRE PAS UNE GRANDE PARTIE DES SÉJOURS ET JOURNÉES RÉALISÉS PAR LES HABITANTS DE LA CCO, FRÉQUENTANT POURTANT MAJORITAIREMENT DES ÉTABLISSEMENTS ISÉROIS

- **36,3 % des séjours de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO)** des habitants de la CCO ont été effectués dans des établissements du GHT, notamment au CHU de Grenoble (35,8 % du total des séjours). **92,9 % des séjours de MCO** réalisés par les habitants de la CCO le sont en Isère.
- **46,9 % des journées temps plein en psychiatrie** des habitants de la CCO ont été effectuées au sein du **CH Alpes Isère** appartenant au GHT ; le **CHU de Grenoble** compte **5,7 %** de ces journées. Les journées temps plein de psychiatrie concernant les habitants de la CCO ont principalement lieu en **Isère (73,6 %)** et en **Savoie (10,4 %)**.
- **37,2 % des journées de Service de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)** effectuées par les habitants sont réalisées dans des établissements appartenant au GHT (31,8 % au CHU de Grenoble et 5,4% à l'Hôpital Rhumatologique d'Uriage). **Plus de 70 %** des journées de SSR sont réalisées en **Isère** par les habitants de la CCO.

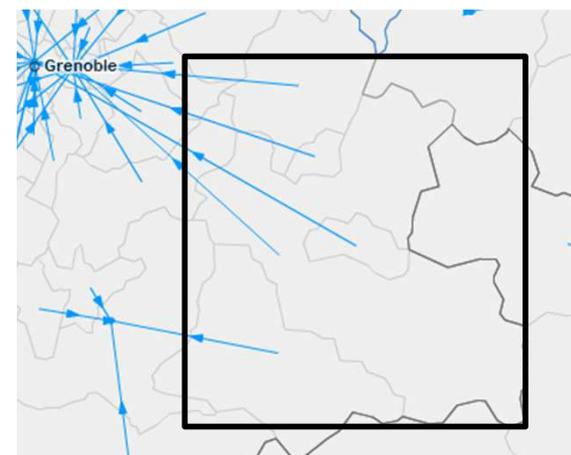
Pôles d'attraction MCO (2016)



Pôles d'attraction PSY (2016)



Pôles d'attraction SSR (2016)

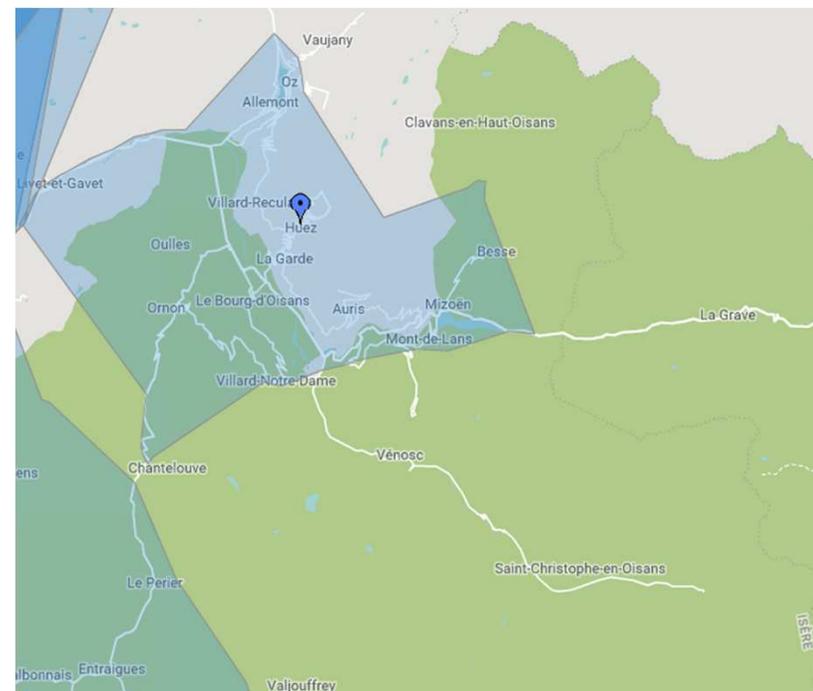


→ Un enjeu de **coopération ville – hôpital** avec les **CH voisins** pour améliorer la fluidité des parcours et la coordination des soins.

UN TEMPS D'ACCÈS AUX URGENCES ALLONGÉ PAR LES PARTICULARITÉS DU TERRITOIRE DE MONTAGNES

- En raison des particularités géographiques du territoire (zone de montagnes) et au regard de l'offre de soins, **seule une partie de la CCO se trouve à 30 minutes par la route d'un service d'urgences SAMU ou SMUR**. Il s'agit de la zone la plus proche d'Huez où se trouve une **antenne SMUR**. Ainsi, en haute saison, quatre mois l'hiver et deux mois l'été, une équipe du SMUR de Grenoble est basée à l'Alpe d'Huez. Elle est plus spécialement affectée au secours en montagne et sur domaine skiable**.
- De plus, le SMUR de Grenoble **médicalise l'ensemble des hélicoptères** du département.
- Les **services physiques d'urgence** les plus proches se trouvent dans la **métropole grenobloise**, soit à 1 heure environ par la route.
- Pour rappel, **l'ensemble du territoire ne dispose pas d'une permanence des soins ambulatoires (PDSA)** organisée, notamment en intersaison, avec des disparités territoriales :
 - A Allemont, la PDSA est bien organisée
 - A Bourg-d'Oisans, la PDSA doit être davantage structurée

Zone située à 30 minutes par la route d'un service d'urgences, SAMU ou SMUR (en bleu), 2016*



- Un enjeu de **renforcement de l'offre de soins d'urgences** afin de prendre en charge les situations à risques le plus rapidement possible
- Un enjeu de **renforcement et de structuration de la PDSA** sur l'ensemble de la CCO (rappel), en lien avec l'Ordre des médecins

4.3

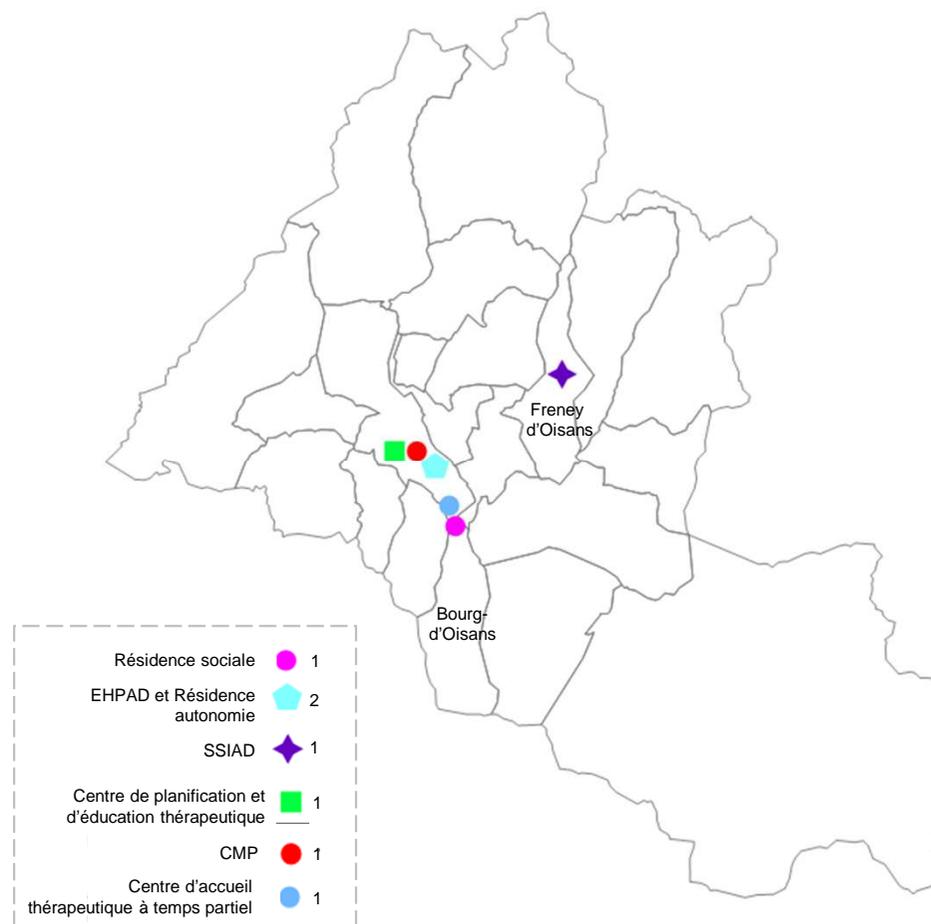
L'offre médico-sociale

UNE OFFRE DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIALE CONCENTRÉE SUR LES COMMUNES DE BOURG D'OISANS ET DU FRENEY D'OISANS

Alors qu'aucun établissement de santé n'est présent sur le territoire, que ce soit en court, moyen ou long séjour, plusieurs établissements installés visent à proposer une offre de soins et d'accompagnement de proximité :

- Un **EHPAD** de 106 places
- Une **Résidence autonomie** de 21 logements :
- Un **Centre Médico-Psychologique** (CMP) pour adultes et enfants,
- Un **Centre de planification et d'éducation familiale** (CPEF),
- La **Protection Maternelle et infantile** (PMI)
- Un **Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel** (CATTP) pour adultes,
- Une **Résidence sociale** (le Relais du Père Gaspard),
- Un **SSIAD** de 25 places est installé au Freney d'Oisans.

Une offre médico-sociale concentrée sur les communes de Bourg-d'Oisans et du Freney d'Oisans



Carte réalisée par le Cabinet Mazars Santé

LA PMI ASSURE LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS ET DES FEMMES ENCEINTES

Le territoire de l'Oisans est desservi par le service de **Protection Maternelle et Infantile (PMI)** du Département de l'Isère situé à Bourg d'Oisans dont l'équipe est composée d'un médecin (0,30 ETP), d'une sage-femme (0,25 ETP), et d'une infirmière (1 ETP).

- La sage-femme réalise des visites à domicile et des préparations à l'accouchement.
- Le médecin et l'infirmière réalisent des consultations
- Le médecin est également le médecin des structures d'accueil collectives du jeune enfant du territoire
- L'infirmière réalise des visites à domicile à la sortie de la maternité (contrôle de poids, aide à la mise en place de la diversification alimentaire...), des dépistages dans les écoles maternelles dans l'année des 4 ans (moyenne ou petite section), des dépistages visuels et auditifs, langage, poids/taille, développement de l'enfant (dessins, droitier/gaucher). Elle oriente si besoin vers des professionnels de santé. Elle participe également aux permanences, aux activités proposées par la PMI (massages bébé) et à des soirées de dépistages avec le collectif santé de l'Oisans.

L'offre de santé du territoire en direction de la petite enfance est fragile, notamment pour les prises en charges spécifiques qui nécessitent un déplacement à Grenoble (neuropédiatres, pédopsychiatres, mais également orthophonistes, psychologues, orthoptistes et psychomotriciens).

De plus, les parents se rendent parfois à une **consultation à la PMI** à défaut d'une consultation chez un pédiatre à Grenoble (pour limiter les déplacements) et, en hiver, à défaut d'une consultation chez leur médecin traitant (cabinets surchargés par les touristes et les traumatismes).



UNE OFFRE EN HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉVELOPPÉE ET DIVERSIFIÉE

- L'Isère présente un **taux d'équipement en EHPAD de 83,8 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus** soit un taux plus faible que celui de la région. Le **taux d'équipement en structures non médicalisées pour personnes âgées** est de **28,6 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, soit un taux supérieur à celui des territoires de comparaison.
- La **CCO** compte à Bourg d'Oisans, un **EHPAD – Abel Maurice** – propose une **offre diversifiée et adaptée** à la prise en charge des maladies neurodégénératives avec **84 lits d'hébergement permanent**, de **2 places d'hébergement temporaire**, d'une **unité psychogériatrique de 15 lits** et d'un **accueil de jour** de 5 places pour les âgées souffrant de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.
- Le **taux d'équipement du territoire est supérieur à celui du Département avec 120,4 places en structures médicalisées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus** et est de **47,7 places en structures non médicalisées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**.
- La commune compte également une **résidence autonomie gérée par le CCAS : Les Charmilles de 42 places réparties dans 21 logements** : 19 logements T1 bis et 3 logements T2 pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Taux d'équipement en EHPAD et en structures non EHPAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

2015	EHPAD	Structures non EHPAD
CCO	120,4	47,7
Isère	83,8	28,6
ARA	107,9	26,0
France	101,4	25,5

→ Une offre **d'hébergement diversifiée et adaptée** à la perte d'autonomie et à la dépendance avec cependant un **enjeu de développer des solutions intermédiaires** pour accompagner les personnes en GIR 3 et 4.

UNE OFFRE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE POUR PERSONNES ÂGÉES QUI COUVRE LE TERRITOIRE ET DES COLLABORATIONS MISES EN PLACE AVEC L'EHPAD ET LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

- Le territoire de la CCO dispose d'un **taux d'équipement en places de SSIAD de 28,41 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus**, soit un taux supérieur à celui du Département. Le SSIAD note une augmentation de son activité pour accompagner les personnes âgées qui ont des résidences secondaires sur le territoire et qui y séjournent l'été. En Isère, le taux d'équipement en **places dans les services de soins à domicile (SSIAD et SPASAD) pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus** est de **18,2 ‰**, soit un taux similaire à celui de la région, mais inférieur à celui de la France.
- Le **Service de Soins Infirmiers A Domicile** du territoire se situe au **Frenay-d'Oisans** et dispose de 25 places. De plus, il est à noter que plusieurs services d'aide ménagère à domicile sont présents sur le territoire de la CCO.
- Les professionnels du SSIAD notent les **difficultés rencontrées** pour le **suivi des personnes âgées avec des maladies neurodégénératives** et pour assurer **une permanence de soins la nuit et le week-end**. De même, **l'accompagnement des personnes âgées vers l'accueil de jour de l'EHPAD est difficile à organiser**.
- Le **SSIAD et l'EHPAD** ont mis en place des **groupes de parole à destination des aidants** de patients du SSIAD ou de l'accueil de jour animés par le psychologue de l'EHPAD qui ont lieu 3 à 4 fois par an.

Taux d'équipement en SSIAD et en SPASAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus

	SSIAD et SPASAD
CCO*	28,41
Isère	18,2
ARA	18,1
France	20,7

→ Une offre de soins infirmiers à domicile (**SSIAD et infirmiers libéraux**) qui permet de **répondre aux besoins actuels des personnes âgées** avec cependant des **difficultés pour aller vers l'offre de soins**, notamment en intersaison qui peuvent avoir pour conséquence un **non-recours aux soins**. Un enjeu de **maintien à domicile** des personnes âgées qui vivent éloignés de leurs aidants dans des villages d'altitude est également identifié.

UNE OFFRE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP NON INSTALLÉE SUR LE TERRITOIRE

- L'Isère présente un **taux d'équipement en places pour 1 000 enfants de moins de 20 ans en situation de handicap** (IEM, IME, ITEP ...) **inférieur** à celui des territoires de comparaison (5,99 ‰ vs 6,41 ‰ pour la région et 6,52 ‰ pour la France métropolitaine). A contrario, le **département** est mieux équipé en **services pour enfants en situation de handicap** avec 3,71 places de SESSAD pour 1 000 enfants de moins de 20 ans vs 3,24 ‰ dans la région et 3,10 ‰ en France métropolitaine.
- **Aucun SESSAD ni hébergement pour enfants en situation de handicap** n'est installé sur le territoire de la CCO. Néanmoins, des SESSAD installés sur des territoires limitrophes peuvent intervenir sur les communes de la CCO.
- Par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Isère compte un **taux d'équipement inférieur** en places d'**accueil spécialisé**, en places d'**accueil médicalisé**, dans les **foyers de vie** et dans les **ESAT**.
- La Communauté de Communes, quant à elle, **ne dispose pas d'établissements destinés à la prise en charge des adultes en situation de handicap** sur son territoire*.
- En 2018, **deux personnes en situation de handicap** étaient accompagnées par le **SSIAD du Freney d'Oisans**.

Taux d'équipement en établissements et services pour enfants handicapés pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en 2015

	IME, IEM, ITEP et autres établissements	SESSAD
Isère	5,99	3,71
ARA	6,41	3,24
France	6,52	3,10

- IME = Institut Médico-Educatif
- IEM = Institut d'Education Motrice
- ITEP = Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- SESSAD = Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Taux d'équipement en établissements pour adultes handicapés pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en 2015

	Accueil spécialisé	Accueil médicalisé	Foyers de vie	Établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
CCO	0,0	0,0	0,0	0,0
Isère	0,4	0,9	1,6	3,2
ARA	0,7	1,0	1,7	3,5
France métro.	0,8	0,8	1,5	3,6

LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE POPULATION ET DE L'ENQUÊTE PROFESSIONNELS DE SANTÉ



Communauté de Communes de l'Oisans - Mission d'étude projet de santé



Parmi les **16 répondants**, sont recensés :

- 5 Infirmiers (dont 1 infirmier exerçant dans un SSIAD)
- 3 Médecins
- 3 Kinésithérapeutes
- 1 Pharmacien
- 2 Orthophonistes
- 1 Ostéopathe

Nombre de répondants : 15



Les professionnels déclarent que les **trois problématiques de santé** qu'ils observent le plus souvent sont :

- Les maux de dos (11)
- Les problèmes articulaires (10)
- Le cancer (8)
- Les addictions (7)

Répondants : 16



Selon les professionnels de santé ayant répondu à l'enquête, les demandes principales des patients en matière de soins sont :

- L'accessibilité aux soins (15)
- Des soins spécifiques et techniques (8)
- De la prévention / de l'Education Thérapeutique (8)

Répondants : 16



Les communes d'exercice sont:

- Les Deux Alpes (4)
- Le Bourg-d'Oisans (4)
- Allemont (3)
- Huez (1)
- Le Freney-d'Oisans (1)

Nombre de répondants : 13



La moitié des professionnels de santé ressentent un impact de la saison notamment en ce qui concerne :

- La médecine aigüe (2)
- La traumatologie en saison touristique (2)
- Les soins du SSIAD l'été avec la réouverture des résidences secondaires (1)

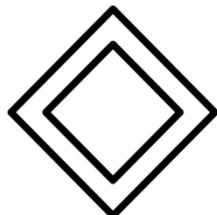
Répondants : 8



11 professionnels de santé observent des prises en charges tardives (pour toutes les pathologies, l'accompagnement du vieillissement, la kiné, le cancer et les addictions) et 12 professionnels des difficultés d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire de la CCO (toutes les pathologies, les urgences, les pathologies chroniques, les pathologies nécessitant des examens complémentaires et des déplacements, une prise en charge spécifique (vieillesse / spécialiste) pour l'ensemble du territoire

Les axes prioritaires à développer sur le territoire :

- La mise en place de nouveaux modes d'exercice (création d'une maison médicale avec plusieurs médecins, la mise en place de permanences médicales (généralistes et spécialistes) mobiles dans les villages par vallée, le développement de la télémédecine, l'exercice coordonné, ...) (8)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé à l'année (3)
- La prise en charge des addictions (2)
- L'accès aux soins en saison et en intersaison (2)
- La prévention (vaccination, dépistage organisé, prévention obésité) (1)
- La prise en charge des personnes âgées (1), des enfants (1)
- L'organisation de la permanence des soins (1)
- Les transports (1)



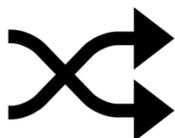
13 professionnels de santé estiment que l'offre de soins est insatisfaisante ou très insatisfaisante à l'année (manque de professionnels de santé, charge de travail importante). Seuls les kinésithérapeutes estiment l'offre satisfaisante.



10 professionnels de santé sur 15 considèrent l'offre de soins très insatisfaisante ou insatisfaisante en saison (manque de PS, cabinets médicaux surchargés, difficultés d'accès aux axes routiers) même si tous les cabinets médicaux sont ouverts en saison.



12 professionnels estiment être régulièrement ou occasionnellement informés des actions et des dispositifs mis en place sur le territoire



13 professionnels de santé sur 15 ont mis en place au moins une coopération avec un partenaire

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Profession du répondant	Nom	Avez-vous des projets de regroupement avec des confrères ou collègues d'autres professions ?	Quels sont vos attentes / votre intérêt pour un projet territorial de santé ?	Souhaitez-vous participer aux réunions de réflexion ?
Pharmacien		Non	Développement multicentrique	-
Ostéopathe	Mr. MOITA	Non	Création d'une structure de santé pluridisciplinaire	Oui
Orthophoniste	Mme. GAUTHIER	Non	Installation de nouveaux professionnels	Non
	Mme. ARBEVAL	Non (déménagement en dehors du territoire)	-	Non
Médecin généraliste	Dr. FAGE	Oui	Création d'une maison des internes pour avoir un pool de remplacement et proposer une salle des consultations avancés de spécialistes	Oui
	Dr. ACHKAR	Oui	Aides publiques pour la construction d'un centre de santé	Oui
	Dr. BONHOMME	Oui	Exercice de groupe, mutualisation des moyens. Prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des patients. Organisation de "filiales" en fonction des pathologies	Oui
Masseur-kinésithérapeute	Mme. RIVAS	Oui	Coordination et implication de l'ensemble des professionnels	Oui
	Mme. PAYAN	Non	-	Non
	Mr. SANTAREM GONCALVES	Non	Répondre aux besoins de la population et offrir une offre de santé de qualité	Oui
Infirmier	Mme. GUEVARA	Oui	-	Non
	SSIAD	Non	Être acteur dans le projet	Oui
	Mme CHARLON	Non	Respect des libéraux installés	Non
	Mr. LE QUANG	Non, car a déjà rejoint un projet de regroupement	-	Non
	Mme. DESJARDIN	Non, car a déjà rejoint un projet de regroupement	Être acteur et s'investir pour apporter à la population locale une offre de soins de qualité	Non
Total		4 Oui, 11 Non	-	6 Oui, 8 Non

**4 PROFESSIONNELS DE SANTÉ DONT 3 MÉDECINS ONT UN PROJET DE REGROUPEMENT.
6 PROFESSIONNELS DE SANTÉ SOUHAITERAIENT PARTICIPER À DES RÉUNIONS DE RÉFLEXION**

ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX HABITANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Parmi les **773 répondants**, sont recensés :

- 530 femmes
- 231 hommes
- 48 ans d'âge moyen

Nombre de répondants : 761



48 % des répondants ont un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans :

- 22 % de 0 à 3 ans
- 19 % de 4 à 6 ans
- 35 % de 7 à 12 ans
- 24 % de 13 à 18 ans

Répondants : 350



Les communes d'habitation sont:

- Le Bourg-d'Oisans (33 %)
- Les Deux Alpes (11 %)
- Huez (9 %)
- Allemont (8 %)
- Mizoën (5 %)
- Livet-et-Gavet (5 %)
- Le Freney-d'Oisans (5 %)
- St Christophe-en-Oisans (4 %)
- Villard-Reymond (4 %)
- Oz (3 %)
- Vaujany (2 %)
- La Garde (2 %)
- Auris (2 %)
- Ornon (2 %)
- Villard-Reculas (1 %)
- Besse (0,9 %)
- Clavans-en-Haut-Oisans (0,5 %)
- Villard-Notre-Dame (0,3 %)
- Oulles (0,1 %)
- Hors de la Communauté de Communes (2 %)

Nombre de répondants : 770



Les **questions de santé** qui préoccupent le plus les répondants au sujet de **leur(s) enfant(s)** sont :

- Le développement de l'enfant / de l'adolescent (65 %)
- Les problèmes buccodentaires (46 %)
- Les insuffisances respiratoires (asthme, pollution) (25 %)
- La santé mentale / psychologie (24 %)

Répondants: 333



Les répondants souhaiteraient un **meilleur accompagnement / une meilleure information** sur les sujets suivants – **relatifs à la santé de leur(s) enfant(s)** :

- L'alimentation (41 %)
- La santé bucco-dentaire (39 %)
- L'hygiène de vie (34 %)
- Les addictions (29 %)

Répondants : 302



77 % des répondants ont un médecin traitant situé sur la communauté de communes de l'Oisans. La majorité de ces médecins traitants exerce à Bourg-d'Oisans (50 %), Allemont (21 %), et aux Deux Alpes (16 %).

170 répondants n'ont pas de médecin traitant situé dans la communauté de communes de l'Oisans. Parmi eux, **20 % des répondants déclarent ne pas avoir accès à un médecin traitant dans la communauté de communes** (délais de consultation trop longs, pas de nouvelle patientèle, afflux touristiques qui surcharge les médecins, pas de médecins à l'intersaison...).

Répondants : 746



Les **questions de santé** qui préoccupent le plus les répondants à **leur sujet** sont :

- Les maux de dos (47 %)
- Les problèmes articulaires (32 %)
- Le cancer (27 %)
- Les problèmes cardio-vasculaires (24 %)

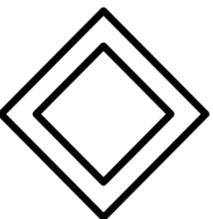
Répondants: 680



Les répondants souhaiteraient **un meilleur accompagnement / une meilleure information** sur les sujets suivants – **relatifs à leur santé** :

- Le vieillissement (38 %)
- L'alimentation (34 %)
- Le sommeil (29 %)
- L'hygiène de vie (25 %)

Répondants : 613



Les **priorités pour améliorer la santé des habitants de la CCO** :

- Plus de médecins spécialistes sur le territoire (65 %)
- Plus de médecins généralistes (50 %)
- Améliorer la prise en charge des urgences (39 %)

Répondants : 690

LE PLAN D' ACTIONS



Communauté de Communes de l'Oisans - Mission d'étude projet de santé

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

- **Action 1.1** : Proposer des modes d'exercice répondant aux attentes des professionnels de santé et apporter un appui aux tâches administratives
- **Action 1.2** : Aider les professionnels de santé à s'installer sur le territoire et valoriser les atouts du territoire
- **Action 1.3** : Renforcer et améliorer la qualité de l'accueil des professionnels de santé stagiaires

Axe 2 : Assurer la continuité et la permanence des soins

- **Action 2.4** : Assurer la permanence des soins de premier recours
- **Action 2.5** : Mettre en œuvre des modalités de concertation autour de l'accès aux soins urgents
- **Action 2.6** : Promouvoir le statut de médecin correspondant SAMU
- **Action 2.7** : Rendre compte de l'offre réelle de soins de premier recours et des besoins des populations du territoire
- **Action 2.8** : Développer la télémédecine sur le territoire

Axe 3 : Garantir l'accès aux soins et poursuivre les actions de prévention

- **Action 3.9** : Pérenniser et développer les actions de prévention menées par le collectif santé de l'Oisans
- **Action 3.10** : Développer l'éducation thérapeutique du patient

Axe 4 : Piloter et animer la politique de santé et de prévention de la CCO

- **Action 4.11** : Piloter la politique de santé et de prévention de la CCO

Axe 1 : Renforcer l'attractivité du territoire

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTION 1.1 : PROPOSER DES MODES D'EXERCICE RÉPONDANT AUX ATTENTES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET APPORTER UN APPUI AUX TÂCHES ADMINISTRATIVES (1/2)

Principaux constats :

De jeunes professionnels de santé récemment installés et des professionnels paramédicaux, en attente d'une meilleure coordination pluriprofessionnelle

Un besoin de mieux se connaître entre professionnels et de développer la convivialité et les liens informels

Des professionnels qui constatent qu'une partie de leur temps de travail est consacré à la prise de RDV pour leurs patients et que leur temps de consultation et de soins est ainsi phagocyté

À l'Alpe d'Huez :

- Des professionnels de santé installés dans des locaux non adaptés à leurs pratiques
- Des professionnels de santé prêts à s'engager dans un projet pluriprofessionnel (médecins généralistes et masseurs-kinésithérapeutes)

Aux Deux-Alpes :

- Un cabinet paramédical installé, disposant de locaux permettant d'accueillir deux médecins généralistes
- Des professionnels paramédicaux ayant des habitudes de travail en commun avec les médecins généralistes de La Grave
- Des médecins généralistes de La Grave souhaitant s'engager dans un projet d'exercice coordonné
- Un médecin généraliste souhaitant travailler avec les médecins de La Grave et pouvant s'installer dans les locaux du cabinet paramédical des Deux Alpes

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTION 1.1 : PROPOSER DES MODES D'EXERCICE RÉPONDANT AUX ATTENTES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET APPORTER UN APPUI AUX TÂCHES ADMINISTRATIVES (2/2)

Actions à mettre en œuvre :

1.1.1. Accompagner le développement de projets d'exercice coordonné à l'Alpe d'Huez (MSP mono-site) et aux Deux Alpes (projet multi-sites avec les professionnels de La Grave) en proposant aux professionnels leaders de :

- Organiser un temps de **rencontre et d'échanges avec des professionnels de santé engagés dans des projets similaires** notamment par le biais de la FemasAura
- Apporter un **soutien méthodologique** au montage et à la mise en œuvre de projets d'exercice coordonné : élaboration du projet de santé, mise en place d'un système d'information partagé, montage financier et juridique, soutien administratif,...
- Accompagner les professionnels de santé dans la **mise en œuvre de leur projet de santé** et dans la réalisation de leurs **tâches administratives** grâce à **l'accompagnement à l'obtention** des subventions pérennes de l'Assurance Maladie (ACI) permettant le financement de postes de coordinateur et de secrétaire médicale
- Accompagner les professionnels du projet des Deux Alpes dans la définition d'un projet de santé permettant de réaliser des **permanences de médecins aux Deux Alpes et au Freney-d'Oisans**

1.1.2. Accompagner le développement d'autres projets d'exercice coordonné pouvant émerger sur le territoire

Pilotes :

- CCO ou communes
- ARS

Partenaires associés :

- Professionnels de santé
- FemasAura

Calendrier :

2018 - 2019

Exemple : Une MSP multi-sites sur un territoire de moyenne montagne permettant la réalisation de vacations dans différentes communes par les médecins généralistes et la mise en place d'une coordination pluriprofessionnelle au bénéfice des patients : <https://www.youtube.com/watch?v=RH2eg6aSy30>

ACTION 1.2 : AIDER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE (1/3)

Principaux constats :

Un risque concernant les départs en retraite, notamment dans les 2 Alpes (médecin généraliste urgentiste, dans 2 ans) et en dentisterie (dans 6 à 12 mois)

Des besoins en professionnels médicaux et paramédicaux notamment autour de la prise en charge des enfants

Une alerte concernant le manque de professionnels de santé sur la rive droite de la Romanche

Une absence d'acteur identifié en charge de l'accueil et de l'accompagnement des professionnels de santé souhaitant s'installer sur le territoire

Des médecins vacataires ne souhaitant pas s'installer en station, notamment du fait de charges trop importantes

ACTION 1.2 : AIDER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE (2/3)

Actions à mettre en œuvre :

1.2.1. Mettre en place un **guichet unique d'accueil pour les professionnels de santé souhaitant s'installer sur le territoire**. Ce guichet pourra être porté par la MASP et devra permettre de :

- Assurer une **aide à l'installation** à destination des professionnels de santé :
 - **Administrative** : recherche d'un local, d'un logement, aide à l'intégration d'un cabinet de groupe, aide à la mise en place d'un contrat de collaboration libérale, aide à la recherche d'un emploi pour le conjoint, d'un mode de garde pour les enfants, d'un établissement scolaire,...
 - **Financière** : proposer un loyer préférentiel/dégressif pour les professionnels de santé qui s'installent sur le territoire, un complément de revenus, la mise en place d'un équipement technique (radiographie, ...), une exonération de la cotisation foncière des entreprises de 2 à 5 ans dans les communes de moins de 2 000 habitants (ensemble des communes de la CCO à l'exception de Bourg d'Oisans),...
- **Rechercher de manière proactive des professionnels de santé** pour leur proposer de s'installer sur le territoire :
 - Diffuser les offres d'emploi, les opportunités d'association et les possibilités d'installation des médecins sur le portail internet de la CCO et sur le site PAPS de l'ARS
 - Faire appel à un cabinet de recrutement spécialisé / Annoncer par le biais de plateformes de recrutement les postes vacants

1.2.2. Communiquer sur les **conditions de vie et d'exercice** proposées sur la CCO, les aides financières proposées, de manière à valoriser les services, le cadre de vie, les possibilités d'emploi pour le conjoint, ... via une action de communication à grande échelle.

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTION 1.2 : AIDER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À S'INSTALLER SUR LE TERRITOIRE (3/3)

1.2.3. Encourager la mise en place de **contrats de collaboration** entre un médecin installé et un médecin récemment diplômé qui permet à un médecin installé de s'adjoindre un confrère de même spécialité, qui bénéficiera de son installation, d'une partie de sa clientèle, tout en se constituant sa propre clientèle sans avoir à investir dans un cabinet :

- La mise en place d'une **action de communication** auprès des professionnels de santé pourra être envisagée afin de permettre le recensement des professionnels prêts à envisager un contrat de collaboration.
- Ce recensement pourra ensuite permettre de **valoriser l'offre disponible** auprès des professionnels de santé envisageant de s'installer sur le territoire.

Pilote :

- CCO et communes de moins de 2 000 habitants

Partenaires associés :

- Professionnels de santé

Calendrier :

2019 - 2022

Exemples :

Le Grand Chalon a mis en place une action de communication à grande échelle : <http://www.legrandchalon.fr/fr/toute-lactu/actualite/article/implantafon-contre-la-desertification-medicale.html>)

Le Département de Saône-et-Loire a mis en place une cellule dédiée à l'accueil et à l'accompagnement des médecins, la SIM 71 (Soutien aux Installations Médicales) (<http://www.installeunmedecin.com/>), tout comme le Département de l'Aveyron (<https://aveyron.fr/thematiques/installation%20des%20m%C3%A9decins>)

ACTION 1.3 : RENFORCER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ STAGIAIRES (1/2)

Principaux constats :

Un foncier élevé pouvant faire obstacle à la venue de professionnels de santé stagiaires sur le territoire

Des professionnels de santé en formation connaissant souvent peu la médecine de montagne

Une concurrence importante entre les terrains de stage

Actions à mettre en œuvre :

1.3.1. Réaliser un diagnostic autour de la **qualité de l'accueil des professionnels de santé stagiaires** grâce à :

- Le recensement des **notes données par les internes** suite à leur stage sur le territoire afin de connaître le niveau d'attractivité du territoire (à la fin de chaque période de stage, les internes donnent une note)
- La réalisation d'un **questionnaire sur l'amélioration des conditions d'accueil des stagiaires** (destinés aux stagiaires et aux maîtres de stage) pour améliorer continuellement les conditions d'accueil

1.3.2. Offrir des **conditions d'accueil favorables aux professionnels de santé stagiaires et valoriser les atouts du territoire** du territoire par :

- La **mise à disposition d'un logement** permettant d'accueillir simultanément plusieurs étudiants en centre-ville (internes, infirmiers...),
- La proposition d'une **indemnité forfaitaire de déplacement** pour les internes,
- La mise à disposition d'un **forfait de ski saisonnier** afin de valoriser les atouts du territoire.

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

ACTION 1.3 : RENFORCER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ STAGIAIRES (2/2)

1.3.3. Communiquer auprès des étudiants sur l'offre mise en place à destination des stagiaires :

- Participer aux temps de pré-sélection des stages organisés par la Faculté afin de présenter le territoire et l'offre proposée aux étudiants
- Communiquer sur l'offre disponible auprès de l'association des internes en médecine et des associations d'étudiants professionnels de santé (orthophonistes, écoles dentaires,...) afin que l'information soit diffusée le plus largement possible

1.3.4. Organiser une rencontre avec la faculté afin de présenter les atouts du territoire pour la réalisation d'un stage (traumatologie, médecine d'urgence, ...) pour les étudiants, notamment ceux n'ayant pas exercé en service d'urgence ou en SMUR afin de développer le nombre de stage réalisés

1.3.5. Promouvoir le statut de **Maître de Stage Universitaire (MSU)** auprès des médecins généralistes du territoire pour développer le nombre de terrains de stage :

- Recenser les MSU présents sur le territoires,
- Organiser une action de communication auprès des médecins généralistes du territoire afin de les encourager à devenir MSU (plaquette, organisation d'une réunion d'information,...)

Pilote :

- CCO ou communes
- Professionnels de santé

Partenaires associés :

- Faculté de médecine de Grenoble,
- Associations des étudiants professionnels de santé

Calendrier :

2019 - 2022

Exemple : Le Département de l'Aveyron a mis en place une aide financière à l'hébergement et une assistance pour identifier une solution d'hébergement à destination des internes :
<http://aveyron.fr/pages/installation%20des%20m%C3%A9decins/aide%20%C3%A0%20l'h%C3%A9bergement>

Axe 2 : Assurer la continuité et la permanence des soins

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.4 : ASSURER LA PERMANENCE DES SOINS DE PREMIER RECOURS (1/2)

Principaux constats :

Un enjeu d'accessibilité à une offre de soins pour l'ensemble des habitants du territoire notamment en intersaison

Un enjeu d'organisation de la PDSA sur l'ensemble de la CCO

Des sollicitations peu nombreuses des médecins de garde par la population

Actions à mettre en œuvre :

2.4.1. Elaborer un **tableau d'astreinte et un zonage** des professionnels de santé les week-ends en intersaison basé sur le volontariat pour la permanence des soins en points fixes (consultations dans les cabinets des professionnels de garde)

2.4.2. Développer un **partenariat avec la Maison Médicale de Garde de Vizille** pour la permanence de soins en soirée en intersaison

2.4.3. Communiquer auprès de la population sur les modalités de fonctionnement de la permanence des soins (régulation par le SAMU, présence de médecins de garde sur le territoire, etc.) et faire valider le support de la communication auprès de l'ARS et de l'Ordre des médecins

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.4 : ASSURER LA PERMANENCE DES SOINS DE PREMIER RECOURS (2/2)

2.4.4. Envisager la **constitution d'une CPTS** autour de la thématique de la permanence des soins de premier recours afin de :

- Identifier avec les professionnels de santé libéraux et l'Ordre des médecins des propositions à présenter à l'ARS pour assurer la PDSA sur l'ensemble du territoire et **diversifier les modalités et les lieux d'affection** (gardes en cabinets libéraux, points fixes de consultations (maison médicale, MSP...), visites à domicile...) et envisager des modalités de transport et de financement du transport des patients vers des points fixes de consultation
- Envisager la mise en place d'un **médecin volant** pour les interventions immédiates (certificats de décès, ...)

Pilote :

- CCO ou communes
- Ordre des médecins

Partenaires associés :

- Professionnels de santé
- ARS
- Association des médecins de montagne

Calendrier :

2019 - 2020

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.5 : METTRE EN ŒUVRE DES MODALITÉS DE CONCERTATION AUTOUR DE L'ACCÈS AUX SOINS URGENTS

Principaux constats :

Des difficultés d'accès aux services du SAMU par les médecins généralistes

Un service du SDIS* évoquant un nombre important de sollicitations

Une nouvelle organisation du SAMU en cours de mise en place

Action à mettre en œuvre :

2.5.1. Organiser les **modalités d'une concertation autour de l'accès aux soins urgents** sur le territoire afin de :

- Permettre la mise en œuvre de liens facilités entre médecins généralistes et SAMU
- S'inscrire dans la nouvelle organisation du SAMU
- Permettre une sollicitation efficiente et pertinente des services du SDIS

Pilote :

- CCO ou communes

Partenaires associés :

- Médecins généralistes
- Médecins correspondants SAMU
- SAMU
- SDIS

Calendrier :

2018 – 2022

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.6 : PROMOUVOIR LE STATUT DE MÉDECIN CORRESPONDANT SAMU

Principaux constats :

Un nombre insuffisant de médecins correspondant SAMU sur le territoire

Un temps d'accès long aux services d'urgence pour la population

Action à mettre en œuvre :

2.6.1. Mettre en œuvre une **action de communication** afin de promouvoir le statut de médecin correspondant SAMU (MCS) :

- **Présenter le dispositif aux jeunes professionnels** souhaitant s'installer sur le territoire afin de les inciter à devenir MCS
- **Développer des outils de communication** (plaquette, réunion d'information, ...) afin d'informer les professionnels sur les missions d'un MCS
- **S'appuyer sur les MCS du territoire** afin d'organiser des temps d'échanges avec les professionnels intéressés

Pilote :

- CCO ou communes

Partenaires associés :

- Professionnels de santé
- Médecins correspondants SAMU
- SAMU

Calendrier :

2019 – 2022

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.7 : RENDRE COMPTE DE L'OFFRE RÉELLE DE SOINS DE PREMIER RECOURS ET DES BESOINS DES POPULATIONS DU TERRITOIRE

Principaux constats :

Une difficulté évoquée sur les zonages des professionnels médicales et paramédicales : la zone est considérée comme « dense » pour les infirmières comme les kinésithérapeutes.

Une difficulté à décompter la présence des professionnels à l'année, en tenant compte des intersaisons, et à mettre en perspective les besoins de santé des résidents et des touristes et saisonniers

Action à mettre en œuvre :

2.7.1. Effectuer un **décompte des temps de présence des médecins** sur le territoire en distinguant les médecins installés des remplaçants pour affiner la vision de l'offre

2.7.2. Effectuer un **décompte**, en lien avec la CPAM, des **consultations réalisées sur le territoire de la CCO** par **les habitants** du territoire (identifiés par leur commune d'habitation) pour affiner la vision des besoins

2.7.3. Présenter **l'analyse de la confrontation entre l'offre et les besoins à l'ARS et au Département** en vue d'une demande de **révision du zonage actuel et dans la perspective du prochain zonage en 2020** de la CCO aujourd'hui en zone non prioritaire.

2.7.4. S'appuyer sur les MCS du territoire afin d'organiser des temps d'échanges avec les professionnels intéressés

Pilote :

- CCO ou communes

Partenaires associés :

- Médecins
- CPAM
- ARS
- Conseil départemental

Calendrier :

2018 – 2020

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

ACTION 2.8 : DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE SUR LE TERRITOIRE

Principaux constats :

Les habitants de la CCO doivent principalement se rendre à Grenoble pour bénéficier de consultations de spécialistes. De nombreux non-recours aux soins sont constatés concernant la médecine spécialisée du fait des problématiques de mobilité et des délais d'attente

Action à mettre en œuvre :

2.8.1. Soutenir le projet de télémédecine engagé par l'EHPAD et le CHU de Grenoble

2.8.2. Pérenniser le dispositif et tendre au déploiement d'une offre diversifiée

2.8.3 Envisager les modalités d'accès au dispositif de télémédecine **pour l'ensemble des habitants du territoire**, une fois le projet mis en œuvre

Pilote :

- CCO ou communes
- EHPAD
- CHU de Grenoble

Partenaires associés :

- Professionnels de santé
- ARS

Calendrier :

2019 – 2022

Axe 3 : Garantir l'accès aux soins et poursuivre les actions de prévention

ACTION 3.9 : PÉRENNISER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE ORGANISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCO (1/2)

Principaux constats :

Un enjeu de poursuite et de pérennisation des actions menées par le Collectif Santé Oisans en prévention et en promotion de la santé notamment au regard de :

- Un essoufflement du Collectif Santé Oisans avec un faible nombre d'acteurs mobilisés également sollicités sur de nombreux autres dispositifs
- Un manque de représentativité des professionnels de santé au sein du Collectif Santé Oisans
- Un portage du Collectif Santé Oisans à distance rendant l'animation sur le territoire complexe
- Un manque de représentativité des collectivités territoriales au sein du Collectif santé Oisans

Des acteurs en recherche de points de rencontres et d'échanges

Une concurrence et des doublons sur les actions de prévention mises en œuvre sur le territoire entraînant un enjeu de coordination sur le territoire

Un vieillissement de la population et une arrivée de personnes âgées notamment l'été entraînant un besoin de prévention de la perte d'autonomie

Des habitants en situation de précarité pouvant conduire à des problématiques de non recours aux soins

AXE 3 : GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

ACTION 3.9 : PÉRENNISER LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE ORGANISÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA CCO (2/2)

Actions à mettre en œuvre :

3.9.1. Envisager des modalités de portage locale du Collectif Santé Oisans afin de :

- **Poursuivre les actions de prévention** d'ores et déjà menées sur le territoire
- **Proposer des lieux de rencontres** et de convivialité aux professionnels du territoire
- **Réaliser un diagnostic de l'offre existante et des acteurs en présence** afin de permettre une mise en cohérence des actions et leur **priorisation**
- Assurer une **représentativité des collectivités territoriales**
- Utiliser les **outils de communication et d'information** de la CCO (journal, site internet), et des cabinets médicaux (espaces d'affichage) pour communiquer et informer sur les **initiatives locales**, les **actions de dépistage et l'accès aux droits** (mutuelle, CMU, CMU-C,...) notamment auprès des professionnels (livret social)

3.9.2. Proposer, dans le cadre de l'élaboration des **projets de santé des structures d'exercice coordonné**, des actions de **prévention complémentaires et cohérentes** avec les actions existantes afin de les renforcer et d'en développer de nouvelles

Pilote :

- CCO ou communes

Partenaires associés :

- Professionnels sociaux
- Professionnels médico-sociaux
- Professionnels de santé
- IREPS
- POPS
- ...

Calendrier :

2018 – 2022

AXE 3 : GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

ACTION 3.10 : DÉVELOPPER L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT

Principaux constats :

Un enjeu de prévention et de dépistage des maladies chroniques, notamment pour le diabète de types 1 et 2, l'insuffisance cardiaque, l'hypertension artérielle et la maladie coronaire.

Un enjeu de suivi des patients souffrant de maladies chroniques en haute saison touristique.

Action à mettre en œuvre :

3.10.1. Améliorer la **prise en charge des maladies chroniques** par la mise en place **d'un protocole de coopération entre les infirmiers et les médecins** pour permettre la **délégation d'actes de dépistage et de suivi** des médecins généralistes vers les IDE formés à l'ETP lors de consultations réalisées au cabinet

- **Informers les professionnels de santé** sur l'existence du protocole
- **Identifier des professionnels de santé** prêts à s'engager dans cette coopération IDE - médecin
- **Former les IDE** à l'ETP (dispositif Asalée – Action de santé libérale en équipe)
- **Accompagner les professionnels de santé dans la mise en place du protocole**

Pilote :

- CCO ou communes
- Médecins généralistes
- IDE

Partenaires associés :

- Professionnels de santé
- ARS
- Association Asalée

Calendrier :

2018 – 2022

Axe 4 : Piloter et animer la politique de santé et de prévention de la CCO

AXE 4 : PILOTER ET ANIMER LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION DE LA CCO

ACTION 3.11 : PILOTER LA POLITIQUE DE SANTÉ ET DE PRÉVENTION DE LA CCO

Principaux constats :

Un besoin d'appui et d'accompagnement des professionnels de santé à la mise en œuvre des actions du projet territorial de santé

Certaines actions devront être mises en œuvre et/ou impulsées par la CCO (actions de communication, animation du territoire...)

Un besoin de pilotage et de suivi de la politique de santé et de prévention du territoire

Action à mettre en œuvre :

3.11.1. Envisager la signature d'un **contrat local de santé (CLS)** avec l'ARS

3.11.2. Envisager le recrutement d'un **agent territorial de santé** à la CCO pour animer la communauté de professionnels et suivre la mise en œuvre des actions

3.11.3. Mettre en place **une instance de pilotage** de la politique de santé et de prévention de la CCO qui intégrerait les instances existantes afin de permettre d'avoir une vision globale de la politique mais aussi de simplifier et de rationaliser le nombre d'instances et d'éviter la sur-mobilisation des acteurs du territoire et des partenaires

3.11.4. Assurer au sein de cette instance le **suivi** de la mise en œuvre des actions pour mettre en œuvre des mesures correctrices aux difficultés éventuellement identifiées et ajuster de manière continue les actions proposées au regard des besoins du territoire

Pilote :

- CCO ou communes

Partenaires associés :

- Représentants des partenaires et des usagers

Calendrier :

2018 – 2022

ANNEXES



Communauté de Communes de l'Oisans - Mission d'étude projet de santé

01 | Sources et méthodes utilisées pour le diagnostic territorial de santé p.79

02 | Analyse approfondie du questionnaire « professionnels de santé » p.82

03 | Analyse approfondie du questionnaire « population » p.94

04 | Glossaire p.102

05 | Approfondissement du diagnostic p.104

06 | Listes des personnes présentes au séminaire et aux groupes de travail p.109

01 | Sources et méthodes

19 PERSONNES RENCONTRÉES EN ENTRETIEN

- Docteur Achkar, Médecin généraliste à Huez ;
- Monsieur Balme, Maire des Deux Alpes ;
- Madame Bertrand, Infirmière POPS ;
- Madame Bureau, Infirmière POPS ;
- Monsieur Estable, DGA des Deux Alpes
- Docteur Fage, Médecin généraliste à Allemont.
- Monsieur Ginies, Maire d'Allemont ;
- Docteur Hauzanneau, assurant l'intérim du chargé de mission santé au niveau du Département ;
- Monsieur Hodot, DGS des Deux Alpes
- Docteur Jallon, Président de l'Ordre des Médecins de l'Isère ;
- Madame Jouffrey, Infirmière au SSIAD du Freney-d'Oisans ;
- Docteur Julian, Médecin de santé publique ;
- Madame Lachenal, Infirmière au SSIAD du Freney-d'Oisans ;
- Madame Leoni, Responsable du Pôle Santé Publique de l'ARS ;
- Madame Mathonet, présidente du SSIAD ;
- Monsieur Pichoud, Président de la Communauté de Communes de l'Oisans ;
- Madame Roche, infirmière de PMI intervenant sur l'Oisans ;
- Madame Saucet, Chargée de projet IREPS ;
- Monsieur Sauvebois, Maire Adjoint des Deux Alpes

16 RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE « PROFESSIONNELS DE SANTÉ » ET 771 RÉPONDANTS AU QUESTIONNAIRE « POPULATION »

Les questionnaires ont été diffusés sur internet via l'outil Survey Monkey :

- Du 25 avril au 23 mai 2018 pour le questionnaire « professionnels de santé »
- Du 25 avril au 25 mai 2018 pour le questionnaire « population »

DES DONNÉES ISSUES DES BASES DE DONNÉES PUBLIQUES ET DES SITES INSTITUTIONNELS

- Insee (recensement de la population 2013 et 2014, projections Omphale – scénario Central, Base Permanente des équipements 2015)
- Base Statiss 2016
- Répertoire FINESS 2015
- ATIH (PMSI 2016)
- ARS Carto-Santé
- SAE 2016
- Site de la Fédération Hospitalière de France (cartographie des GHT)
- Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches
- Projets Régionaux de Santé de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes
- Annuaire de l'Action Sociale
- Observatoire des Territoires
- Observatoire Régional de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Balises
- Site de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes et leurs différentes publications
- Site du département de l'Isère
- Site du CHU de Grenoble
- Site de la Communauté de Communes, d'Oisans Tourisme et de diverses entreprises implantées à proximité (telles que TransIsère)
- Département de l'Isère, Conférence Territoriale des Solidarités de l'Oisans

Territoires de comparaison : la CCO est comparée au département, à la région et à la France métropolitaine et les communes de la CCO sont comparées entre elles.

Code couleur :

Vert : les valeurs observées sont *supérieures à celles de l'ensemble des territoires de comparaison* pour une période donnée / ou *supérieures par rapport à d'autres données de comparaison*.

Rouge : les valeurs observées sont *inférieures à celles de l'ensemble des territoires de comparaison* pour une période donnée / ou *inférieures par rapport à d'autres données de comparaison*.

02 | Analyse approfondie du questionnaire « professionnels de santé »

16 PROFESSIONNELS DE SANTÉ ONT RÉPONDU AU QUESTIONNAIRE, MAJORITAIREMENT DES INFIRMIERS, DES MÉDECINS ET DES KINÉSITHÉRAPEUTES

Le questionnaire a été diffusé du 25 avril au 23 mai 2018, 16 professionnels de santé y ont répondu



Parmi les répondants, sont recensés :

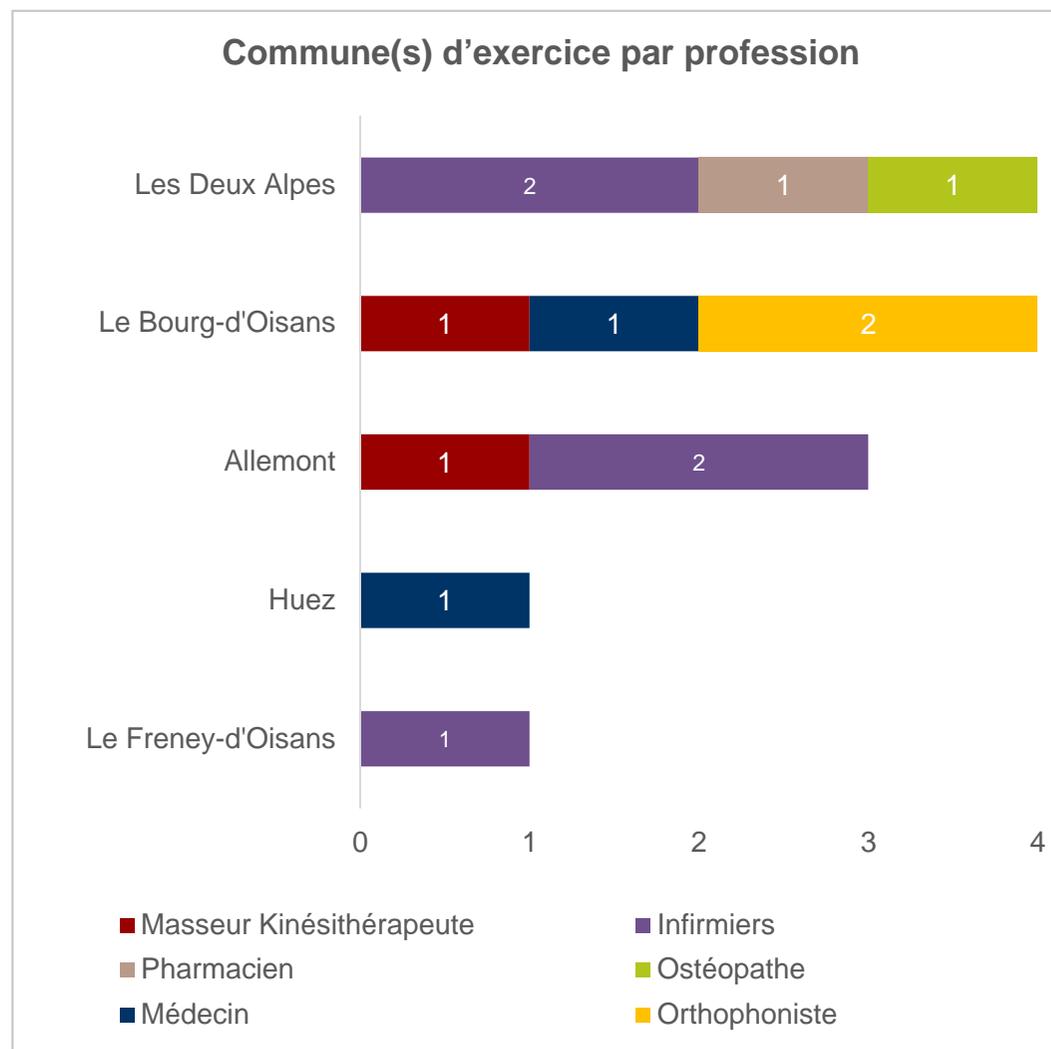
- 5 Infirmiers (dont 1 infirmier exerçant dans un SSIAD)
- 3 Médecins
- 3 Kinésithérapeutes
- 1 Pharmacien
- 2 Orthophonistes
- 1 Ostéopathe

Nombre de répondants : 15

Les communes d'exercice sont:

- Les Deux Alpes (4)
- Le Bourg-d'Oisans (4)
- Allemont (3)
- Huez (1)
- Le Freney-d'Oisans (1)

Nombre de répondants : 13



11 PROFESSIONNELLS DE SANTÉ IDENTIFIENT LES MAUX DE DOS COMME ÉTANT LA PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ LA PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉE SUIVIE DES PROBLÈMES ARTICULAIRE ET DES CANCERS

Les professionnels de santé déclarent que les trois problématiques de santé qu'ils observent le plus souvent sont :

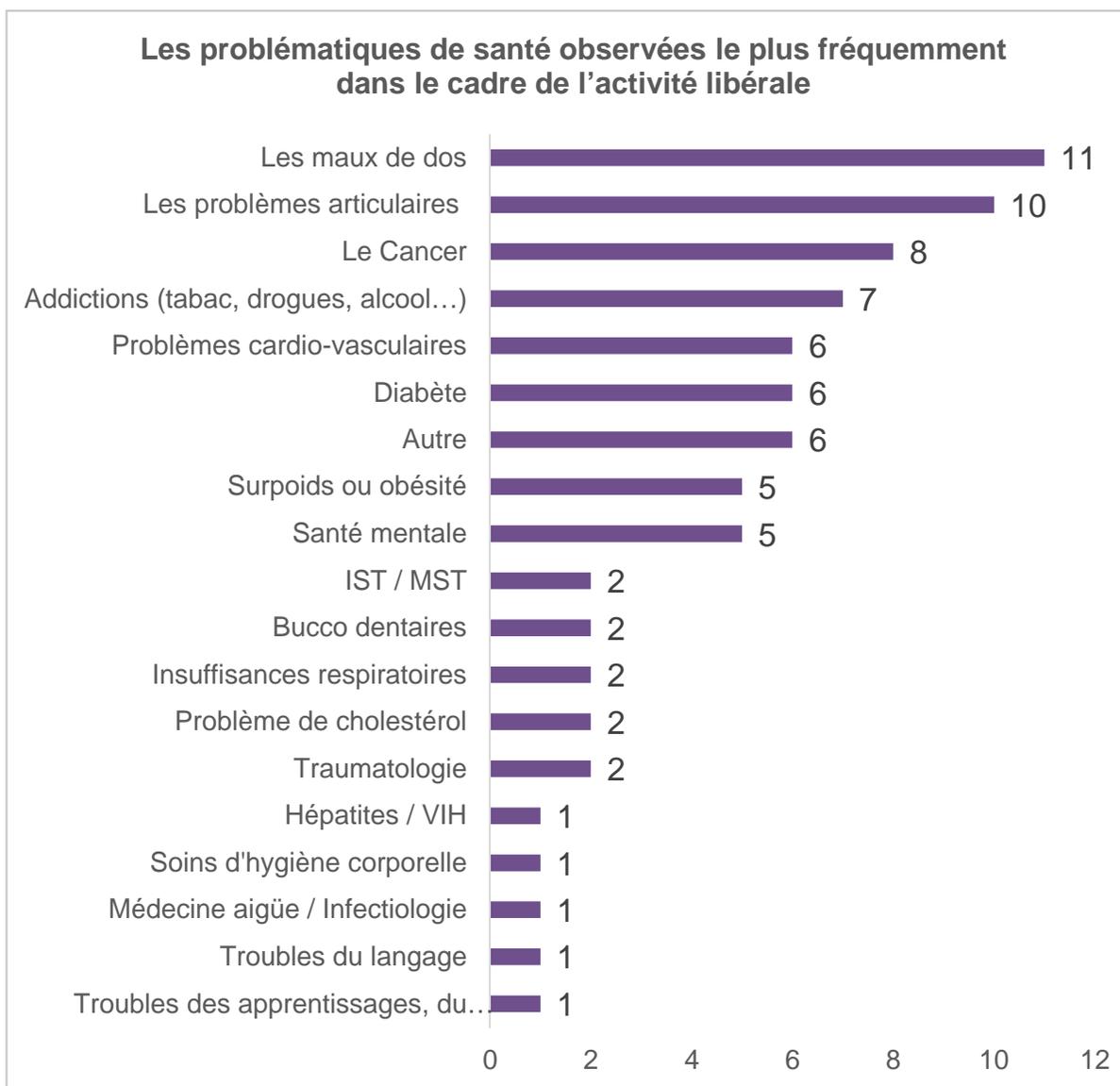
- Les maux de dos (11)
- Les problèmes articulaires (10)
- Le cancer (8)
- Les addictions (7)

Répondants : 16

La moitié des professionnels de santé ressentent un impact de la saison notamment en ce qui concerne :

- La médecine aigüe (2)
- La traumatologie en saison touristique (2)
- Les soins du SSIAD l'été avec la réouverture des résidences secondaires (1)

Répondants : 8

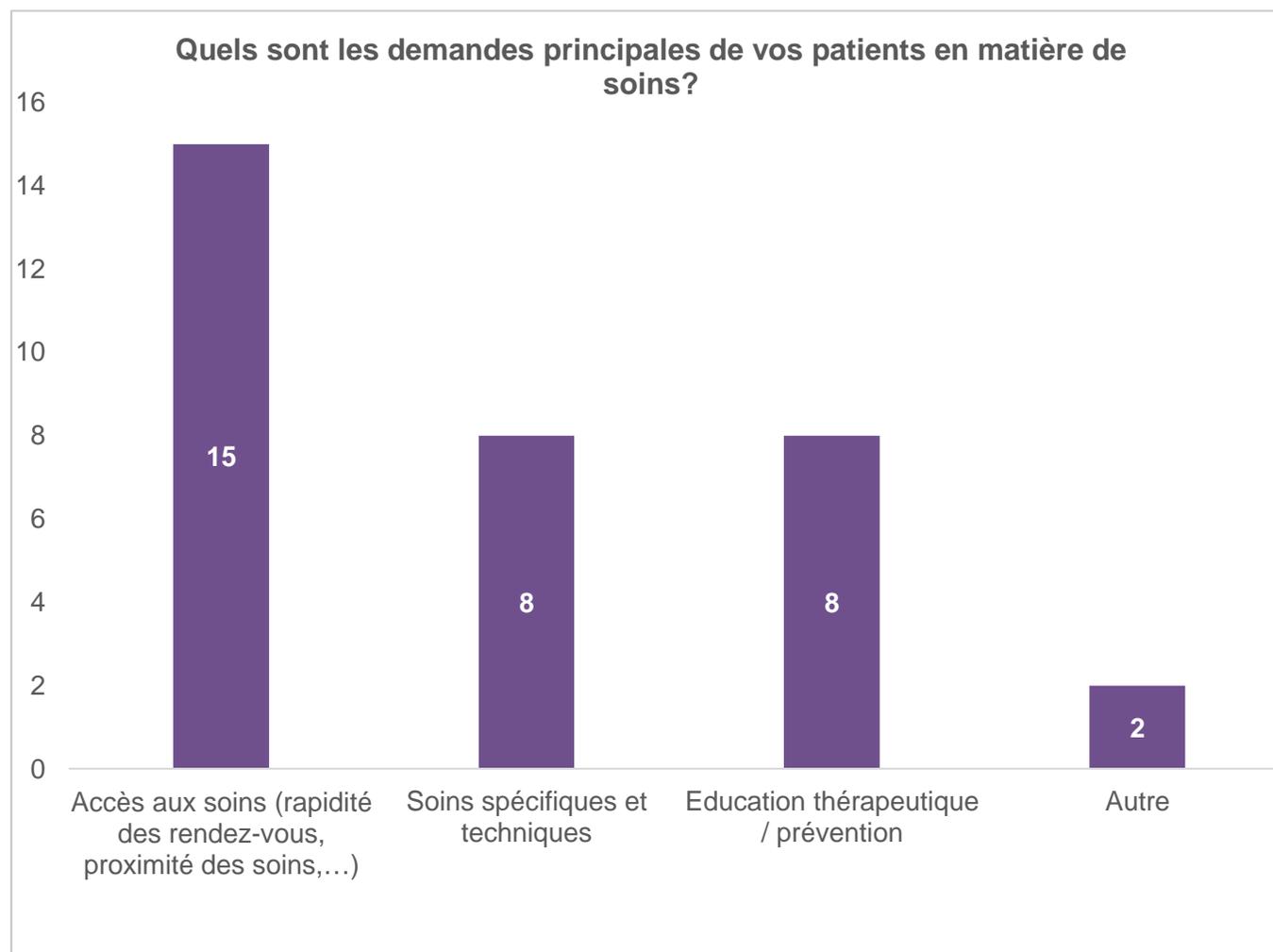


15 PROFESSIONNELLS DE SANTÉ AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE INDIQUENT QUE LEURS PATIENTS SONT EN ATTENTE DE SOINS ACCESSIBLES (RDV RAPIDES, SOINS DE PROXIMITÉ...)

Selon les professionnels de santé ayant répondu à l'enquête, les demandes principales des patients en matière de soins sont :

- L'accessibilité aux soins (15)
- Des soins spécifiques et techniques (8)
- De la prévention / de l'Education Thérapeutique (8)

Répondants : 16



11 PROFESSIONNELS DE SANTÉ OBSERVENT DES PRISES EN CHARGES TARDIVES ET 12 PROFESSIONNELS DES DIFFICULTÉS D'ACCÈS AUX SOINS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCO

11 professionnels de santé sur 15 observent des prises en charges tardives en particulier pour :

- Toutes les pathologies (3)
- Les pathologies et l'accompagnement du vieillissement (Alzheimer, observance des traitements, soins d'hygiène, ...) (2);
- La prise en charge en kinésithérapie (pathologies ostéoarticulaires, musculo squelettiques, neurologiques,...) (2)
- Le cancer (dépistage, bilan biologique...) (2) ;
- Les addictions (2) ;

Répondants : 11

12 professionnels sur 16 observent des difficultés d'accès aux soins, notamment pour :

- Toutes les pathologies (2)
- Toutes les pathologies demandant une prise en charge urgente (1) et un suivi régulier (1)
- Les pathologies nécessitant de passer des examens médicaux et des déplacements à Grenoble (2)
- Les pathologies nécessitant des avis de médecins spécialistes (2) ou une prise en charge spécifique (addictologie)
- La prise en charge des personnes âgées isolées, peu mobiles et dépendantes (2)

11 professionnels de santé estiment que ces constats sont homogènes sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Toutefois certains professionnels observent des difficultés plus prononcées dans les communes éloignées de Bourg d'Oisans, de Vizille et dans les communes où les médecins ne sont pas présents à l'année.

DES PROFESSIONNELS EN ATTENTE DE NOUVEAUX MODES D'EXERCICE

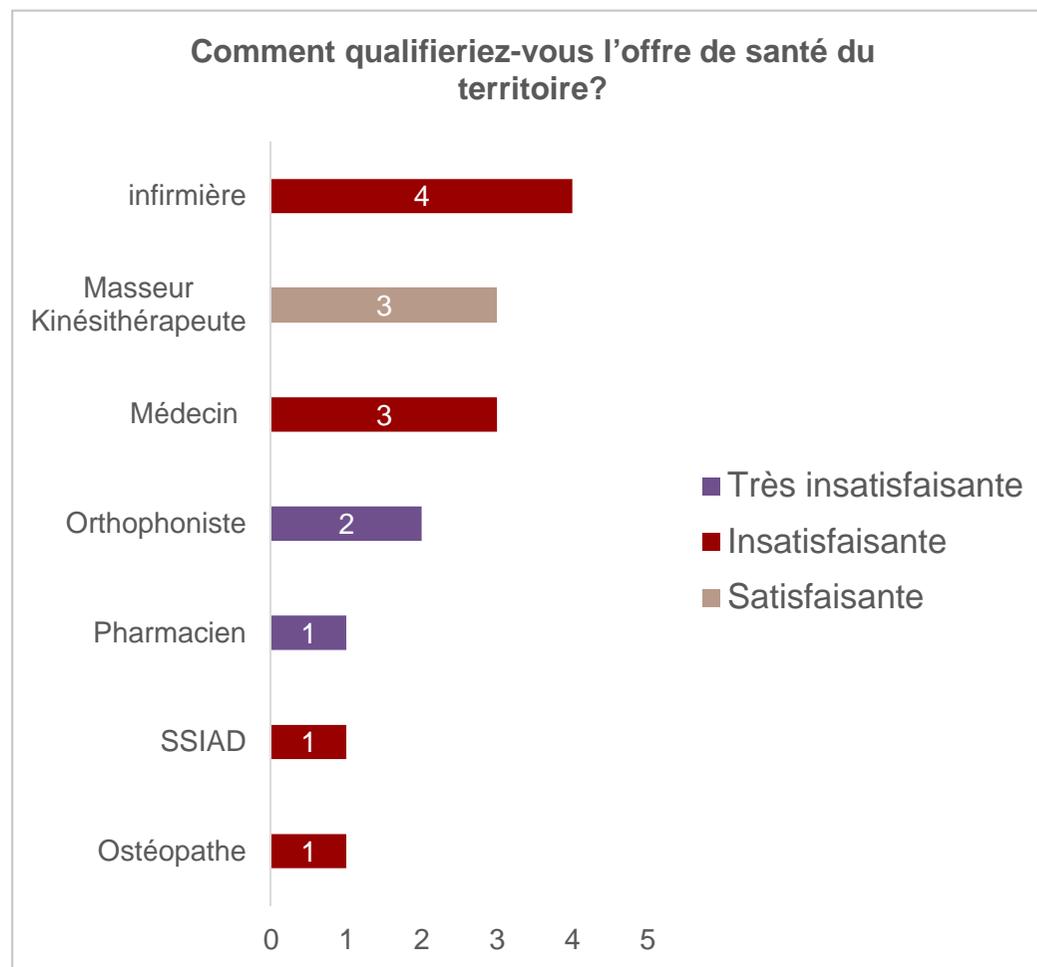
Selon les professionnels de santé, les axes prioritaires à développer sur le territoire sont les suivants :

- La mise en place de nouveaux modes d'exercice (création d'une maison médicale avec plusieurs médecins, la mise en place de permanences médicales (généralistes et spécialistes) mobiles dans les villages par vallée, le développement de la télémédecine, l'exercice coordonné, ...) (8)
- Renforcer l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de professionnels de santé à l'année (3)
- La prise en charge des addictions (2)
- L'accès aux soins en saison et en intersaison (2)
- La prévention (vaccination, dépistage organisé, prévention obésité) (1)
- La prise en charge des personnes âgées (1), des enfants (1)
- L'organisation de la permanence des soins (1)
- Les transports (1)

13 PROFESSIONNELS DE SANTÉ SONT INSATISFAITS OU TRÈS INSATISFAITS DE L'OFFRE DE SANTÉ DU TERRITOIRE À L'ANNÉE

13 professionnels de santé estiment que l'offre de soins est insatisfaisante ou très insatisfaisante. Seuls les kinésithérapeutes estiment l'offre satisfaisante.

L'insatisfaction est expliquée par le manque de professionnels de santé (9) ainsi que le manque de médecins spécialistes (1) et la charge de travail importante des médecins généralistes (2)

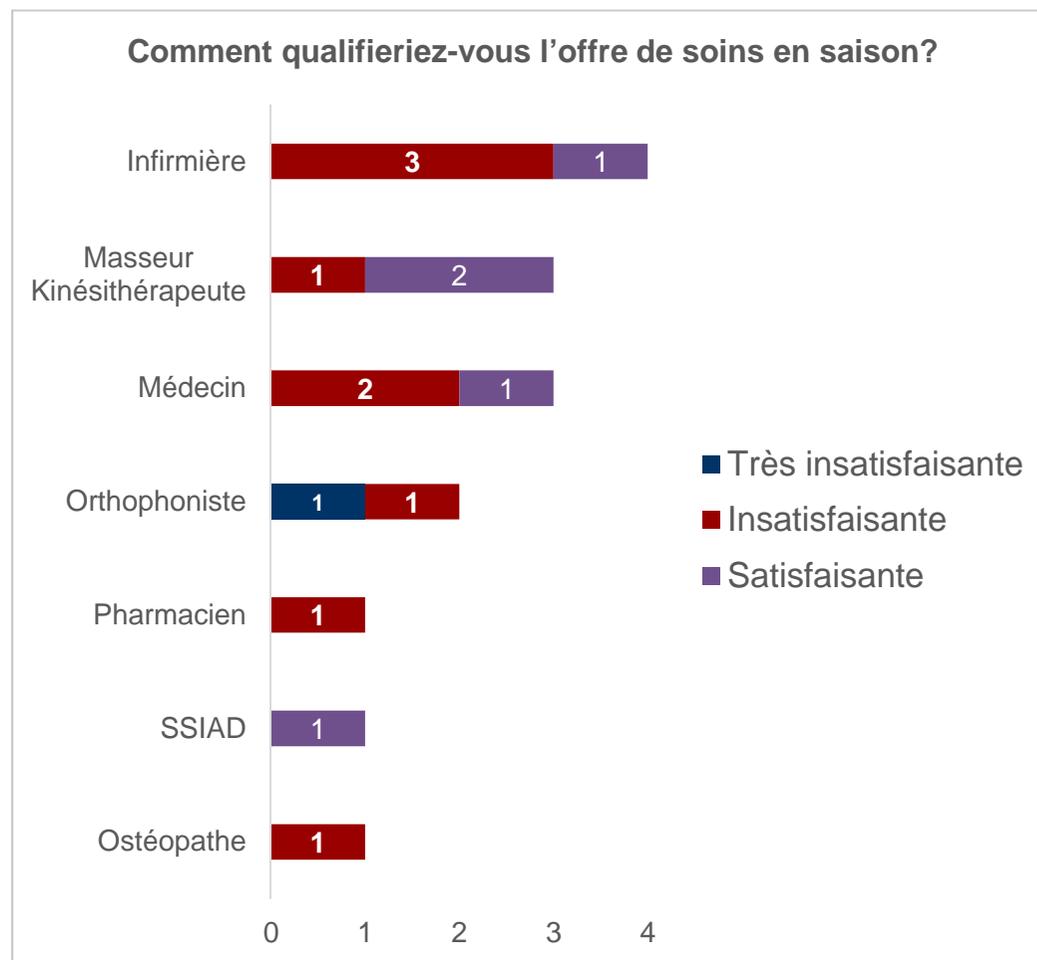


10 PROFESSIONNELLS DE SANTÉ SONT INSATISFAITS OU TRÈS INSATISFAITS DE L'OFFRE DE SANTÉ DU TERRITOIRE EN SAISON

10 professionnels de santé sur 15 considèrent l'offre de soins très insatisfaisante ou insatisfaisante en saison.

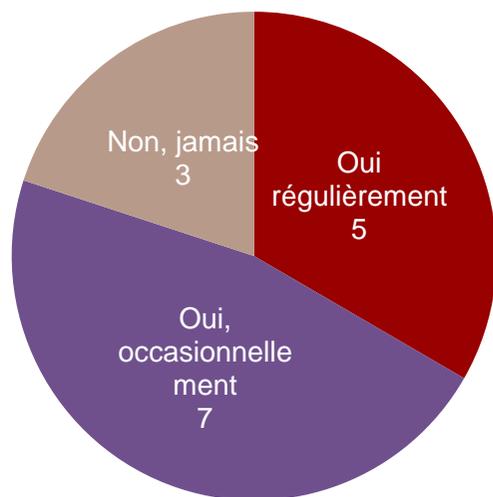
La principale explication de cette insatisfaction est le manque de professionnels de santé (3), les cabinets médicaux surchargés (1) et les difficultés d'accès aux axes routiers (1).

Toutefois, 5 professionnels estiment que l'offre est de meilleure qualité en saison, avec notamment l'ouverture de tous les cabinets médicaux (2).



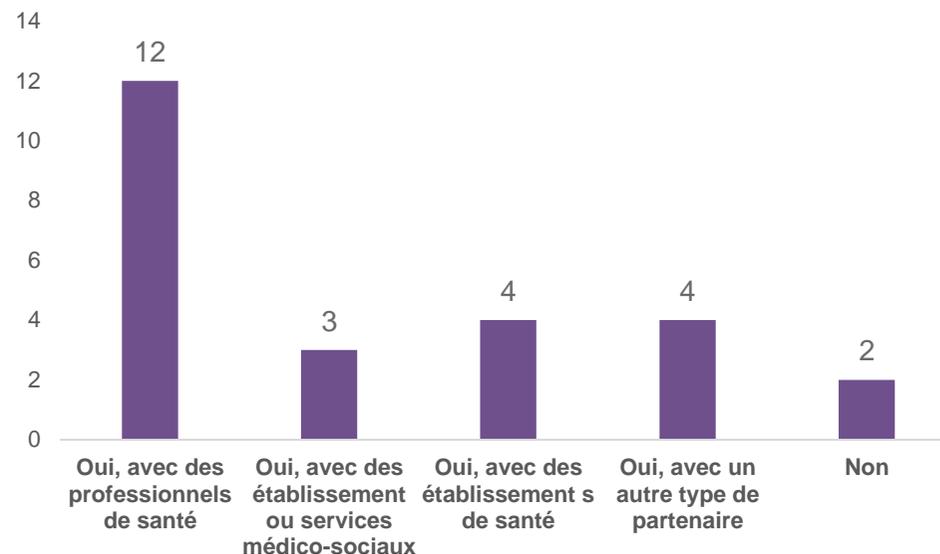
DES PROFESSIONNELLS QUI SE CONSIDÈRENT GLOBALEMENT BIEN INFORMÉS DES ACTIONS ET DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE ET QUI ONT D'ORES ET DÉJÀ MIS EN PLACE DES COOPÉRATIONS ET DES PARTENARIATS

Avez-vous le sentiment de connaître et d'être informé des actions et des dispositifs mis en place sur le territoire?



5 professionnels de santé se considèrent comme régulièrement informés des actions et des dispositifs mis en place sur le territoire par la communauté de communes, 7 qu'ils le sont qu'occasionnellement et 3 estiment qu'ils ne sont pas informés

Avez-vous mis en place des coopérations ou des partenariats?



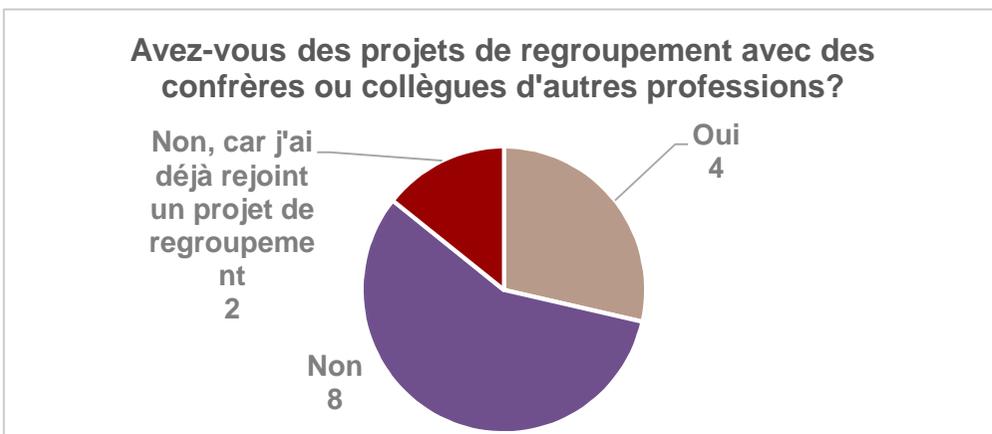
13 professionnels de santé sur 15 ont mis en place au moins une coopération avec un partenaire :

- 12 répondants ont mis en place un partenariat entre professionnels de santé
- Moins développées, des actions de coopération sont également mise en œuvre avec des établissements de santé (4), des établissements ou des services médico-sociaux (3) ou d'autres partenaires (4)

UN SOUHAI DE DÉVELOPPER DAVANTAGE LES COOPÉRATIONS ET L'EXERCICE COORDONNÉ

Les professionnels de santé proposent des **coopérations / des coordinations** pour **répondre aux enjeux de santé du territoire** :

Enjeux identifiés	Solution suggérée	Profession du répondant (Occurrence)
- Améliorer l'attractivité de l'exercice sur le territoire afin de favoriser l'installation de nouveaux professionnels et d'augmenter la réponse à la demande soins	Renforcer la coordination avec les acteurs du médicaux social	IDE SSIAD (1), infirmière (1)
	Améliorer la coordination avec les services sociaux du département et la commune	IDE SSIAD (1), infirmière (1)
- Améliorer la qualité de la prise en charge du patient	Mise en place d'action de coopération avec les acteurs du monde du travail (Médecine du travail, CE, ergonomes, ...) et du monde associatif (club sportif...)	Ostéopathe (1)
- Offrir une réponse de proximité coordonnée autour du patient	Mettre en place plus de concertation pluridisciplinaire (au sein des pôles médicaux, temps avec des médecins spécialistes,...)	Infirmières (2), kinésithérapeute (1), médecins (2)

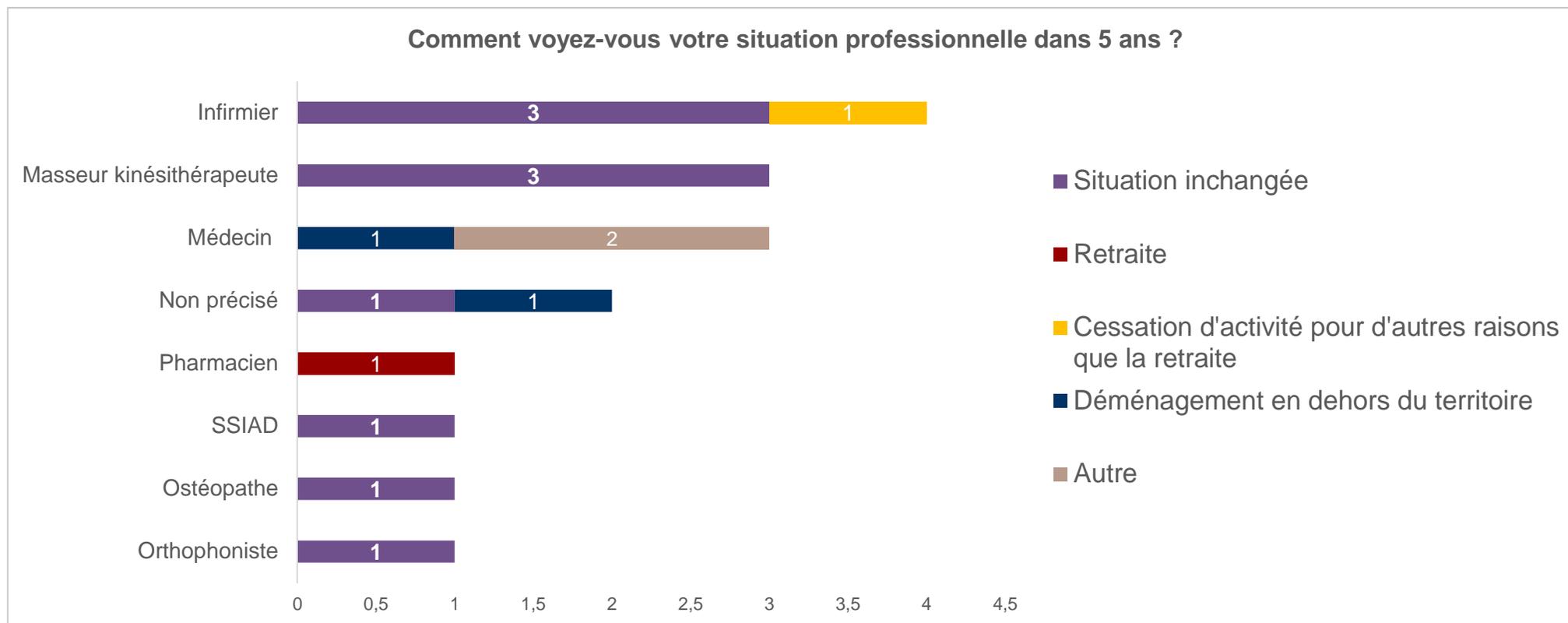


ANALYSE DU QUESTIONNAIRE DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

4 PROFESSIONNELS DE SANTÉ DONT 2 MÉDECINS ONT UN PROJET DE REGROUPEMENT. 6 PROFESSIONNELS DE SANTÉ SOUHAITERAIENT PARTICIPER À DES RÉUNIONS DE RÉFLEXION

Profession du répondant	Nom	Avez-vous des projets de regroupement avec des confrères ou collègues d'autres professions ?	Quels sont vos attentes / votre intérêt pour un projet territorial de santé?	Souhaiteriez-vous participer aux réunions de réflexion ?
Pharmacien		Non	Développement multicentrique	-
Ostéopathe	Mr. MOITA	Non	Création d'une structure de santé pluridisciplinaire	Oui
Orthophoniste	Mme. GAUTHIER	Non	Installation de nouveaux professionnels	Non
	Mme. ARBEVAL	Non (déménagement en dehors du territoire)	-	Non
Médecin généraliste	Dr. FAGE	Non, (déménagement en dehors du territoire)	Création d'une maison des internes pour avoir un pool de remplacement et proposer une salle des consultations avancés de spécialistes	Non
	Dr. ACHKAR	Oui	Aides publiques pour la construction d'un centre de santé	Oui
	Dr. BONHOMME	Oui	Exercice de groupe, mutualisation des moyens. Prise en charge pluridisciplinaire et coordonnée des patients. Organisation de "filiales" en fonction des pathologies	Oui
Masseur-kinésithérapeute	Mme. RIVAS	Oui	Coordination et implication de l'ensemble des professionnels	Oui
	Mme. PAYAN	Non	-	Non
	Mr. SANTAREM GONCALVES	Non	Répondre aux besoins de la population et offrir une offre de santé de qualité	Oui
Infirmier	Mme. GUEVARA	Oui	-	Non
	SSIAD	Non	Être acteur dans le projet	Oui
	Mme CHARLON	Non	Respect des libéraux installés	Non
	Mr. LE QUANG	Non, car a déjà rejoint un projet de regroupement	-	Non
	Mme. DESJARDIN	Non, car a déjà rejoint un projet de regroupement	Être acteur et s'investir pour apporter à la population locale une offre de soins de qualité	Non
Total		4 Oui, 11 Non	-	6 Oui, 8 Non

4 PROFESSIONNELLS DE SANTÉ ENVISAGENT DE CESSER LEUR ACTIVITÉ À L'HORIZON DES 5 PROCHAINES ANNÉES ET 2 MÉDECINS SE PROJETTENT DANS UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE



10 professionnels de santé se projettent dans une situation inchangée d'ici 5 ans, toutefois 4 professionnels envisagent de cesser leur activité au sein du territoire (un médecin, un pharmacien, un infirmier). Deux médecins se projettent dans un exercice au sein d'une structure pluriprofessionnelle.

03 | Analyse approfondie du questionnaire « population »

773 RÉPONDANTS QUI REPRÉSENTENT LES 19 COMMUNES DE LA CCO

Le questionnaire en ligne a été diffusé du 25 avril au 25 mai 2018. **773 personnes** ont répondu à l'enquête.



Parmi eux, sont recensés :

- 231 hommes et 530 femmes
- Âge moyen : 48 ans

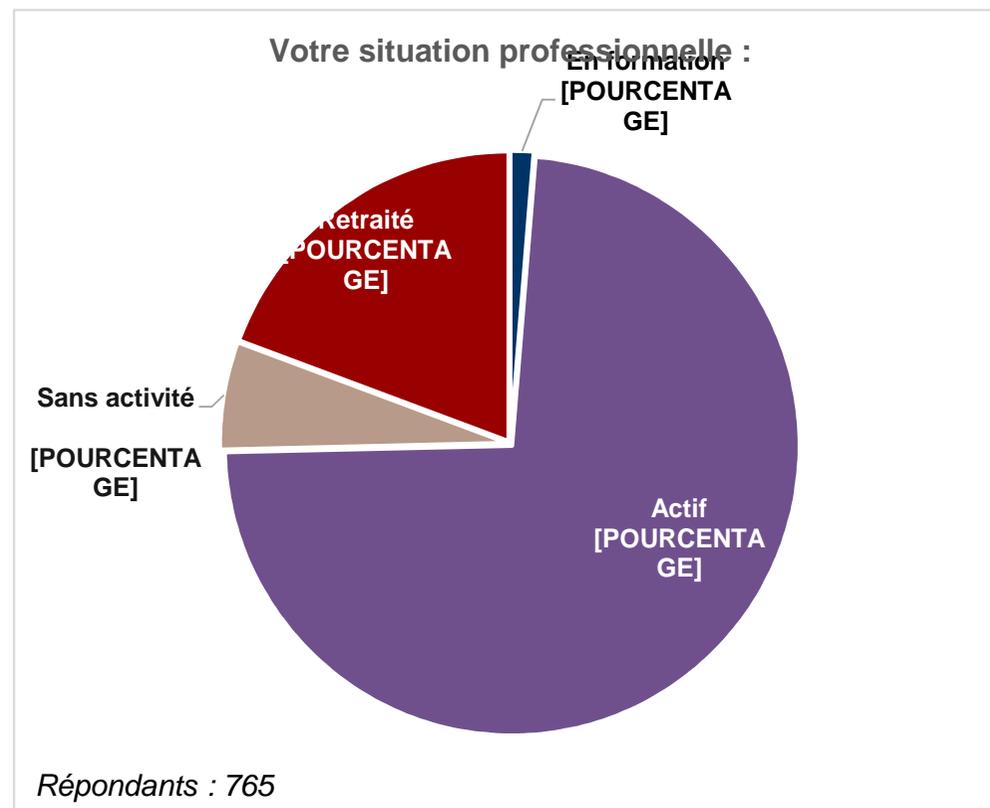
Moins de 45 ans	De 45 à 55 ans	Plus de 55 ans
46 %	22 %	31 %

Répondants : 769

Les communes d'habitation sont:

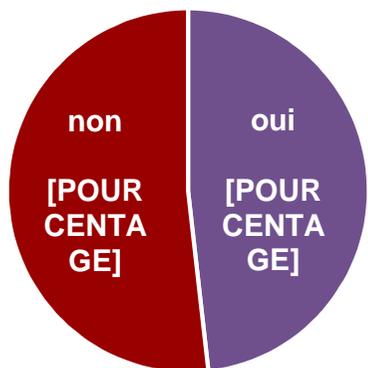
- Le Bourg-d'Oisans (33 %)
- Les Deux Alpes (11 %)
- Huez (9 %)
- Allemont (8 %)
- Mizoën (5 %)
- Livet-et-Gavet (5 %)
- Le Freney-d'Oisans (5 %)
- St Christophe-en-Oisans (4 %)
- Villard-Reymond (4 %)
- Oz (3 %)
- Vaujany (2 %)
- La Garde (2 %)
- Auris (2 %)
- Ornon (2 %)
- Villard-Reclus (1 %)
- Besse (0,9 %)
- Clavans-en-Haut-Oisans (0,5 %)
- Villard-Notre-Dame (0,3 %)
- Oulles (0,1 %)
- Hors de la Communauté de Communes (2 %)

Répondants : 770



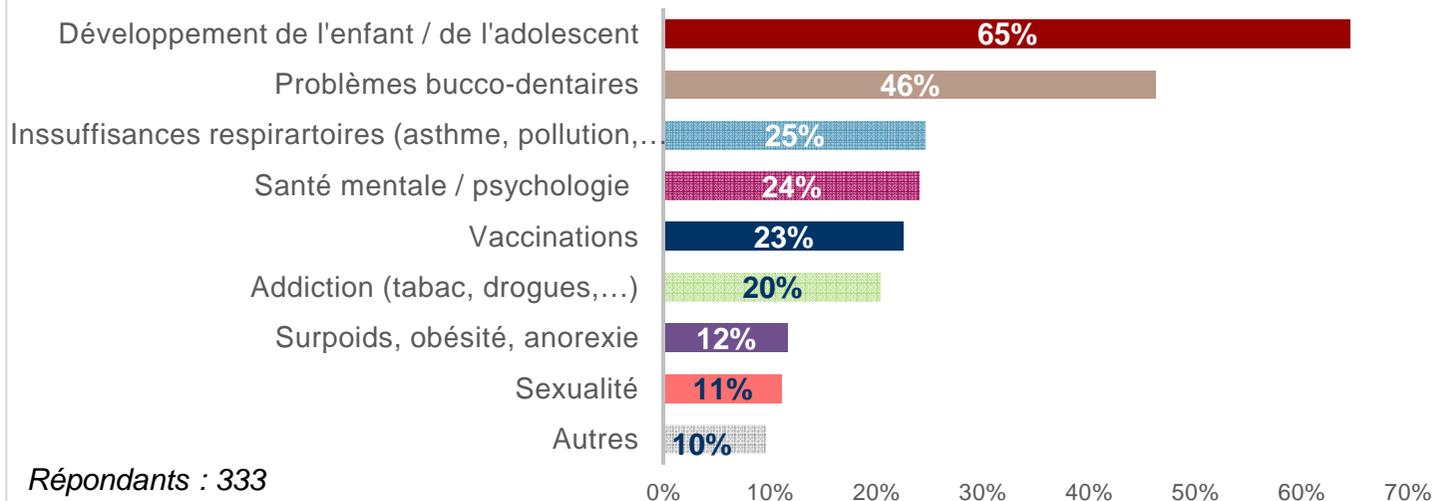
65 % DES RÉPONDANTS AYANT AU MOINS UN ENFANT MINEUR SONT PRÉOCCUPÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR ENFANT / ADOLESCENT

Avez-vous des enfants de moins de 18 ans ?



Répondants : 768

Quelles sont les questions de santé qui vous préoccupent le plus au sujet de votre / vos enfant(s) de moins de 18 ans? (3 rép. max)



Répondants : 333

Quel est l'âge de votre ou de vos enfant(s) ?



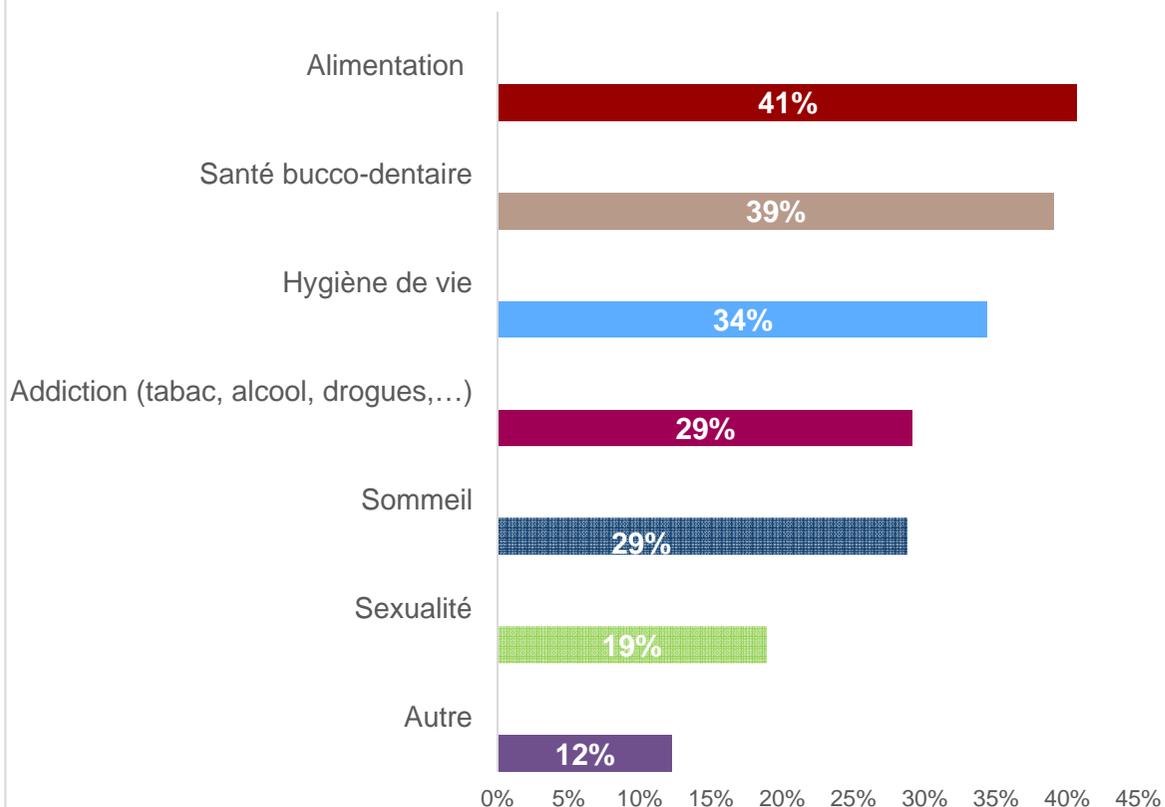
Répondants : 350

Les autres sujets qui préoccupent les parents concernent :

- Les violences scolaires et le suivi de la scolarité des enfants (11 %)
- Les médecines douces et alternatives (6 %)
- Les allergies (6 %),
- L'addiction aux écrans (6 %)
- La scoliose (3 %)
- 6 % des parents ne sont préoccupés par aucune question relative à la santé des enfants.
- Le suivi par certains professionnels de santé :
 - Orthophoniste (14 %)
 - Ophtalmologue (9 %)
 - Dermatologue (6 %)
 - Orthoptiste (6 %)
 - Traumatologue (6 %)
 - Ergothérapeute (3 %)
 - Médecin du sport (3 %)
 - ORL (3 %)
 - Orthodontiste (3 %)
 - Pédopsychologue (3 %)
 - Soins d'urgence (3 %)

ENVIRON 40 % DES PARTICIPANTS À L'ENQUÊTE SOUHAITERAIENT ÊTRE PLUS INFORMÉS / ACCOMPAGNÉS SUR LE SUJET DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DE LEUR(S) ENFANT(S)

Quels sont les sujets relatifs à la santé de votre / vos enfant(s) sur lesquels vous souhaiteriez une meilleure information ou un meilleur accompagnement ?



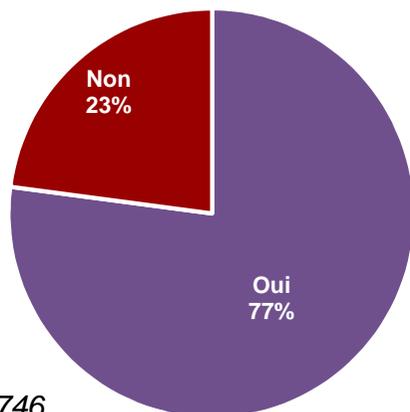
Répondants : 302

Parmi les **autres sujets** sur lesquels les parents souhaitent être davantage informés, accompagnés, les répondants évoquent :

- L'usage des écrans (14 %)
- L'activité physique (5 %)
- L'éducation (5 %) et la parentalité (3 %)
- Les médecines douces et alternatives (5 %)
- Les allergies (3 %)
- 16 % des répondants expriment n'avoir besoin d'aucun accompagnement
- Certains suivis :
 - Psychologie, émotionnel et précocité (16 %)
 - Ophtalmologie (11 %)
 - Orthophonie (8 %)
 - Orthoptie (5 %)
 - ORL (5 %)
 - Pédiatre (3 %)
 - Orthodontie (3 %)
 - Dermatologie (3 %)
 - Développement psychomoteur (3 %)
 - Kinésithérapie (3 %)

23% DES RÉPONDANTS N'ONT PAS ACCÈS À UN MÉDECIN TRAITANT À LA CCO

Avez-vous un médecin traitant situé dans l'une des communes de la Communauté de Communes de l'Oisans ?



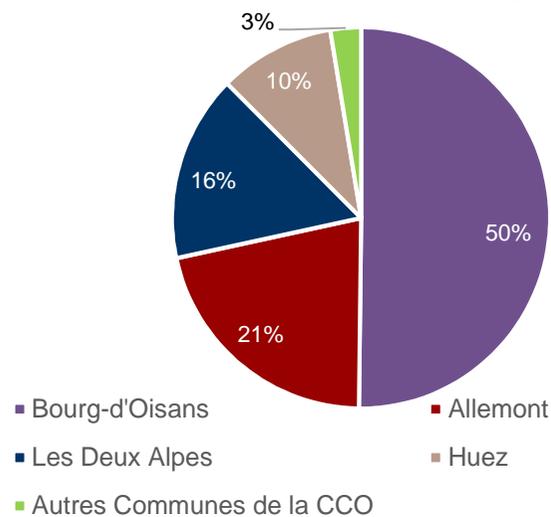
Répondants : 746

Pourquoi votre médecin traitant est-il situé hors de la Communauté de Communes ?



Répondants : 170

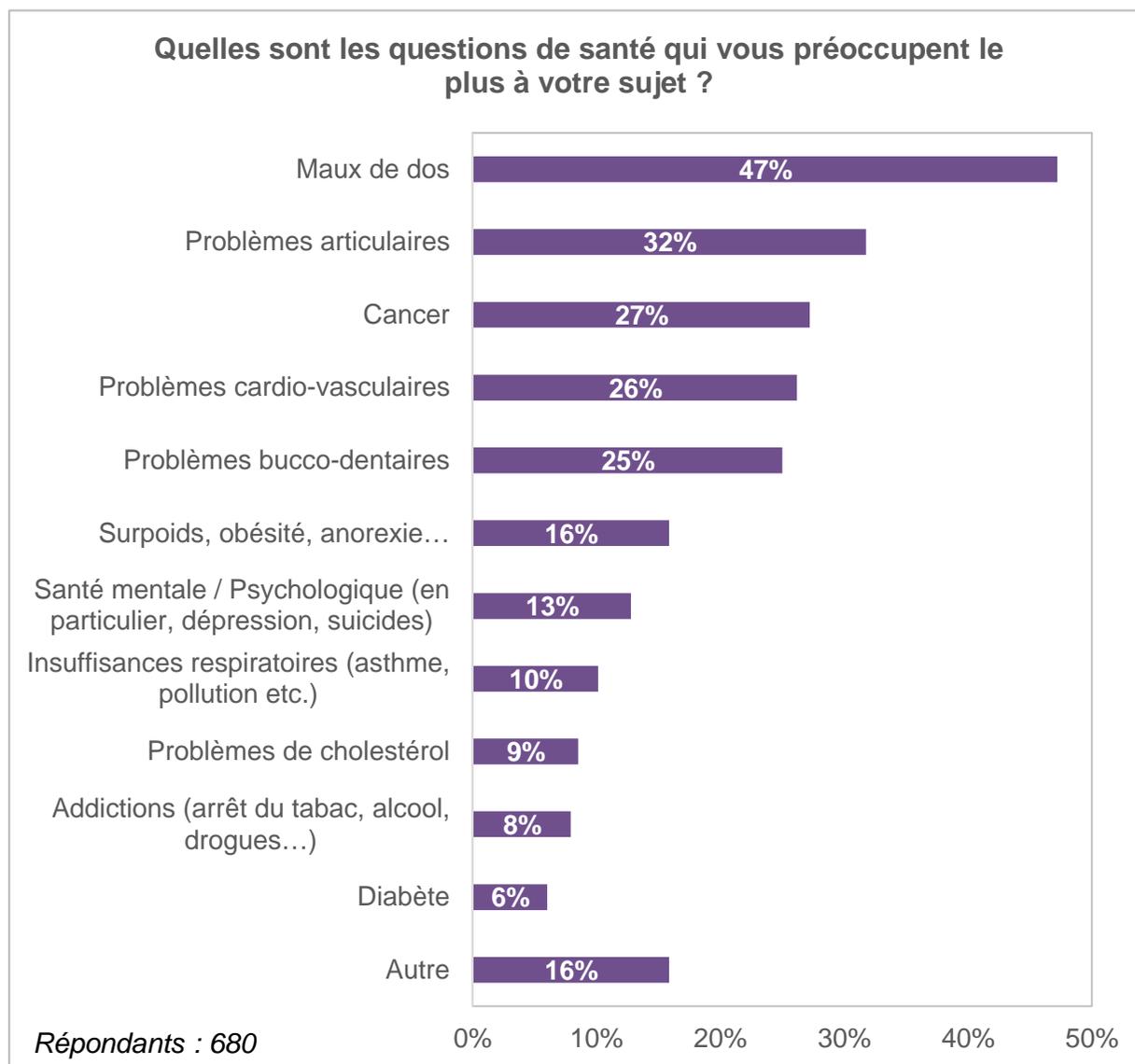
Votre Médecin traitant est situé à :



Répondants : 578

- **77 % des répondants ont un médecin traitant situé sur la communauté de communes de l'Oisans.** La majorité de ces médecins traitants exerce à Bourg-d'Oisans (50 %), Allemont (21 %), et Les Deux Alpes (16 %).
- **23 % des répondants n'ont pas de médecin traitant situé dans la communauté de communes de l'Oisans.** Pour la majorité de ces personnes, cette situation semble être un choix (pas de résidence permanente sur le territoire, conservation de l'ancien médecin traitant suite à un déménagement, choix d'un médecin traitant à proximité du lieu de travail...). Toutefois **20 % des répondants (34) déclarent ne pas avoir accès à un médecin traitant dans la communauté de communes** (délais de consultation trop longs, pas de nouvelle patientèle, afflux touristiques qui surcharge les médecins, pas de médecins à l'intersaison...). Pour ceux qui évoquent d'autres motifs, 15 % n'ont pas de médecin traitant, 18 % ont choisi un médecin homéopathe et 18 % ont choisi un médecin qui exerce ailleurs.

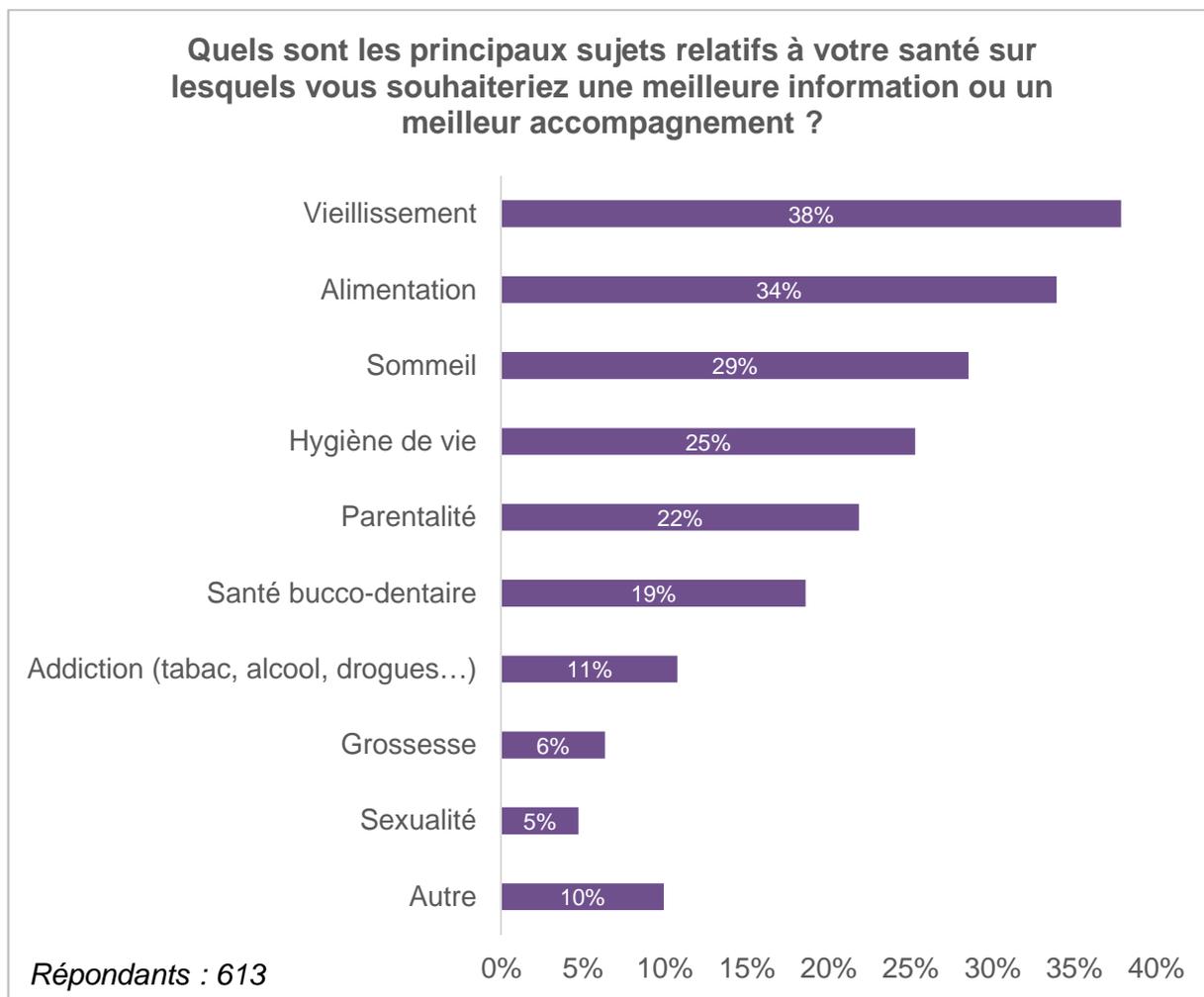
LES QUESTIONS DE SANTÉ QUI PRÉOCCUPENT LE PLUS LES RÉPONDANTS SONT LES MAUX DE DOS ET LES PROBLÈMES ARTICULAIRES



Les principaux sujets évoqués par les répondants en dehors de la liste proposée sont :

- Le suivi gynécologique et obstétrique (14 ; 2 %)
- Les problèmes ostéo-articulaires liés à l'âge (9 ; 1 %)
- Les problèmes thyroïdiens (9 ; 1 %)
- Le suivi ophtalmiques (7 ; 1 %)
- Les allergies (6 ; 0,9 %)

LES PRINCIPAUX SUJETS RELATIFS À LA SANTÉ SUR LESQUELS LES RÉPONDANTS SOUHAITERAIENT AVOIR UNE MEILLEURE INFORMATION SONT LE VIEILLISSEMENT ET L'ALIMENTATION

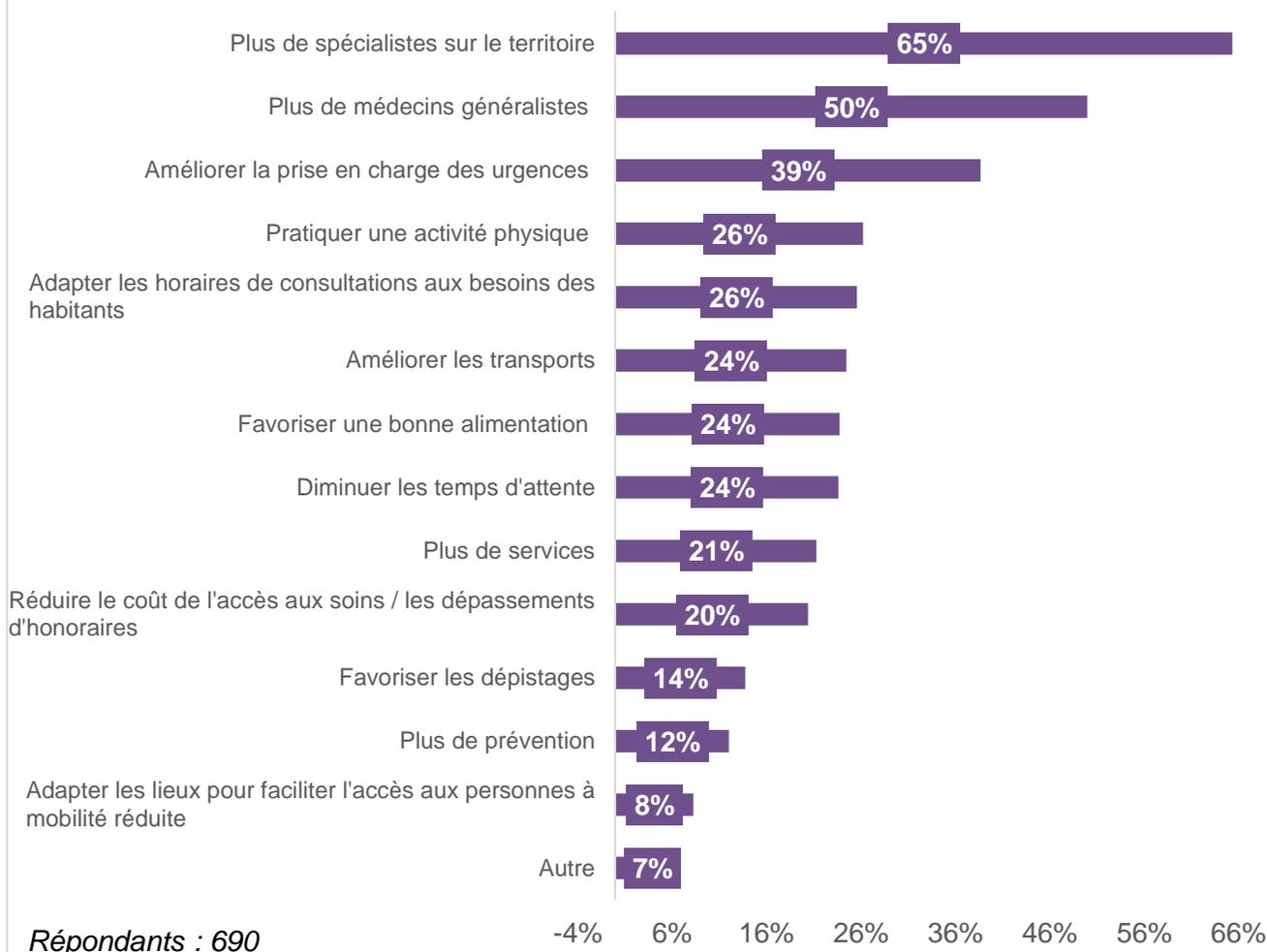


Parmi les **autres sujets** relatifs à la santé évoqués par les participants on note :

- La psychologie (6 ; 1 %)
- La gynécologie (4 ; 0,6 %)
- Les allergies (2 ; 0,3 %)
- L'ophtalmologie (2 ; 0,3 %)
- La dermatologie (2 ; 0,3 %)

LES 3 PRIORITÉS POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS DE LA CC DE L'OISANS SONT L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SPÉCIALISTES, DE GÉNÉRALISTES ET L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES

Quelles sont pour vous les trois priorités pour améliorer la santé des habitants de la CCO ?



Parmi les autres sujets relatifs à la santé évoqués par les participants sont évoqués :

- La **présence de médecins à l'intersaison** (10 ; 22 %)
- Le développement de **l'exercice coordonné** des professionnels de santé (5 ; 11 %)
- Le développement des **astreintes/permanences médicales** (5 ; 11 %)
- Le développement de l'offre pour les **personnes âgées ou handicapées** (2 ; 4 %)
- La promotion de **l'activité physique** (2 ; 4 %)
- Une plus grande **compétence et disponibilité des médecins** (2 ; 4 %) ainsi que la possibilité qu'ils se **déplacent à domicile** (1 ; 2 %)
- Le développement des **médecines alternatives** (2 ; 4 %)
- Le développement du **maraichage biologique** (1 ; 2 %) et la diminution de la **pollution** aux particules fines (1 ; 2 %)
- La lutte contre les **addictions** (1 ; 2 %)
- Améliorer **l'offre alimentaire dans les cantines** (2 ; 4 %)

04 | Glossaire

GLOSSAIRE

ALD	Affection Longue Durée
ARA	Auvergne Rhône-Alpes
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle du second degré
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CC RLP	Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CH	Centre Hospitalier
CLI	Commission Locale d'Information
CMP	Centre Médico-Psychologique
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESAT	Etablissements et Services d'Aide par le Travail
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
IEM	Etablissement pour Déficient Moteur
IME	Institut Médico-Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MCO	Médecine Chirurgie Obstétrique
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PSY	Psychiatrie
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
SSIAD	Service de Soins Infirmiers A Domicile
SSR	Soins de Suite et Réadaptation
TUB	Transport Urbain Bollénois

05 | Approfondissement du diagnostic

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

DES TAUX DE SCOLARISATION SIMILAIRES AUX TERRITOIRES DE COMPARAISON

- Le **taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est plus faible** au sein de la CCO (67,7 %) qu'au niveau du département (72,1 %), de la région (73,5 %) et de la France métropolitaine (74 %).
- Le **taux de scolarisation des jeunes adultes de 18 à 24 ans (27,9 %) est bien inférieur à celui des territoires de comparaison** et notamment, à l'Isère (55,8 %).
- Le territoire bénéficie d'une **offre satisfaisante en terme d'accompagnement à la parentalité** grâce à la présence d'un réseau d'acteurs et de la PMI. Ces différents dispositifs permettent la mise en œuvre d'actions coordonnées répondant aux besoins du territoire.

Taux de scolarisation selon l'âge en 2014 (%)	2-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-24 ans	25-29 ans	30 ans et plus
CCO	67,7	98,5	99,2	96,0	27,9	2,7	0,6
Isère	72,1	98,2	99,0	96,5	55,8	9,0	1,0
ARA	73,5	98,3	98,9	96,5	52,4	7,3	0,9
France métrop.	74,0	98,3	98,8	96,1	52,4	7,7	0,9
Allemont	62,3	97,6	100,0	97,4	33,3	1,8	0,3
Auris	73,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
Besse	100,0	100,0	100,0	100,0	25,0	0,0	0,0
Bourg-d'Oisans	62,8	98,7	99,5	95,7	26,3	2,9	0,8
Clavans-en-Haut-O.	100,0	100,0	NC	100,0	50,0	NC	0,0
Le Freney-d'Oisans	64,3	100,0	100,0	72,7	37,5	0,0	0,0
La Garde	80,0	100,0	100,0	100,0	50,0	0,0	0,0
Huez	67,8	96,3	94,4	100,0	27,0	5,0	0,5
Livet-et-Gavet	72,5	97,8	100,0	92,3	36,8	3,0	1,3
Mizoën	53,8	100,0	100,0	100,0	35,7	0,0	6,7
Mont-de-Lans	74,5	100,0	100,0	97,0	18,5	2,0	0,7
Ornon	85,7	100,0	100,0	100,0	16,7	0,0	0,0
Oz	64,3	100,0	100,0	100,0	30,0	0,0	1,3
St-Christophe-en-O.	NC	100,0	100,0	NC	0,0	0,0	0,0
Vaujany	92,3	100,0	100,0	100,0	33,3	0,0	0,0
Vénosc	58,3	100,0	100,0	96,3	28,0	3,3	0,4
Villard-Notre-Dame	50,0	NC	NC	100,0	50,0	0,0	0,0
Villard-Reclus	NC	100,0	100,0	NC	33,4	25,0	0,0
Villard-Reymond	100,0	NC	NC	100,0	100,0	0,0	0,0

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

DES NIVEAUX DE DIPLÔMES INÉGAUX AU NIVEAU INFRA-TERRITORIAL

- En comparaison avec l'Isère, la **CCO concentre une part supérieure de diplômés de niveau baccalauréat** (+5,1 pt) **et de niveau CAP/BEP** (+2,9 pt). En parallèle, elle compte **moins de diplômés de l'enseignement supérieur** qu'au niveau départemental (-6,7 pt).
- Au niveau de la **CCO** :
 - Livet-et-Gavet** a la part de personnes **sans diplôme** la plus élevée de la CCO (40,2 % contre 11,1% à Oz) et c'est également cette commune qui a la **part de diplômés de l'enseignement supérieur la plus faible** (11,4 %).
 - Villard-Reymond** présente le taux de **diplômés de l'enseignement supérieur** le plus élevé (53,8 %), alors que la plus grande proportion de **diplômés de niveau baccalauréat** se trouve à **Villard-Reculas** (37 %).
 - 42,9 % des habitants d'**Oulles** sont titulaires d'un **CAP ou BEP**, ce qui représente le taux le plus important observé dans l'une des communes de la CCO.

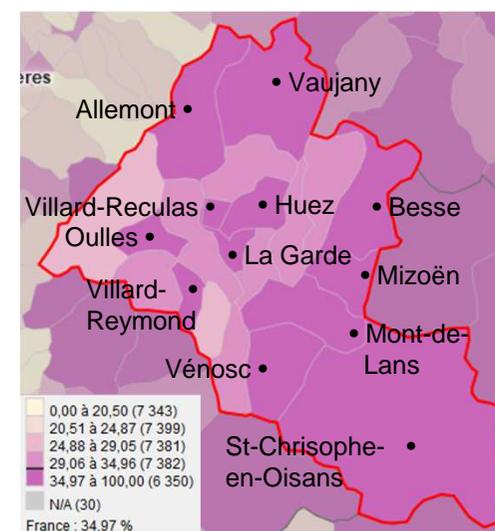
Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2014 (%)	Diplôme de l'enseignement supérieur	Baccalauréat (général, technologique, professionnel)	CAP ou BEP	Aucun diplôme ou au plus BEPC, brevet des collèges, DNB
CCO	24,9	21,6	26,5	27,0
Isère	31,6	16,5	23,4	28,4
ARA	28,6	16,9	24,6	29,9
France métrop.	27,8	16,8	24,3	31,1
Allemont	26,1	21,7	30,1	22,2
Auris	28,4	20,0	31,6	20,0
Besse	21,6	20,8	20,0	27,5
Bourg-d'Oisans	20,7	19,8	26,3	33,2
Clavans-en-Haut-O.	24,2	13,7	33,7	28,4
Le Freney-d'Oisans	22,2	20,0	31,9	25,9
La Garde	27,0	29,2	19,1	24,7
Huez	33,8	20,4	24,3	21,5
Livet-et-Gavet	11,4	16,2	32,2	40,2
Mizoën	26,1	17,8	38,2	17,8
Mont-de-Lans	29,0	29,1	21,4	20,4
Ornon	37,0	24,1	21,3	17,6
Oulles	14,3	14,3	42,9	28,6
Oz	42,8	21,7	24,4	11,1
St-Christophe-en-O.	23,5	22,4	28,6	25,5
Vaujany	24,7	23,1	25,5	26,7
Vénosc	29,0	27,1	23,5	20,3
Villard-Notre-Dame	40,9	27,3	9,1	22,7
Villard-Reculas	27,8	37,0	11,1	24,1
Villard-Reymond	53,8	12,8	15,4	17,9

UNE MAJORITÉ DE MÉNAGES D'UNE PERSONNE

- La CCO présente une part de **ménages d'une personne** (35,2 %) **plus forte que celle du département** (32,9 %) mais similaire à celle de la région et de la France métropolitaine (respectivement, 35,2 % et 35,1 %).
- De même, elle présente une **part de couple sans enfant légèrement plus élevée** (27,3 %) que les territoires de comparaison.
- Les **couples avec enfant(s) représentent 25 % des ménages, ce qui est une proportion moindre** par rapport au département (29,3 %), la région (27 %) et la France métropolitaine (26,6 %).
- Alors que la **part de familles monoparentales (8,1 %) est équivalente** aux territoires de comparaison, la **part des autres ménages sans famille est plus élevée** (4,4 % par rapport aux 2,8 % de l'Isère).

Composition des ménages en 2014 (%)	Ménages d'une personne	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille mono parentale	Autres ménages sans famille
CCO	35,2	27,3	25,0	8,1	4,4
Isère	32,9	26,4	29,3	8,7	2,8
ARA	35,2	26,8	27,0	8,4	2,6
France métr.	35,1	26,7	26,6	9,0	2,6
Bourg d'Oisans*	30,8	29,4	27,5	7,3	5,0

Part des ménages d'une personne en 2014 (%)



Source : Geoclip données INSEE 2014

→ Un enjeu de **renforcement de l'offre de santé** à destination des personnes isolées et/ou âgées (actions de prévention autour de l'isolement, repérage des fragilités,...).

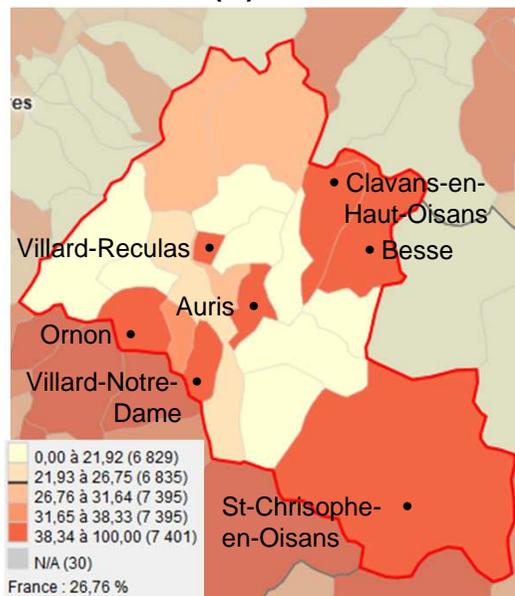
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ENJEUX DE SANTÉ DE LA POPULATION

UN FAIBLE TAUX DE CHÔMAGE AVEC UNE SOUS-REPRÉSENTATION DES CADRES ET DES PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

Répartition de la population de plus de 15 ans par GSP en 2014 (%)	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
CCO	0,5	6,8	4,3	18,7	19,9	14,8	23,8	11,2
Isère	0,5	3,8	10,8	15,9	15,5	12,7	24,9	15,9
ARA	0,9	3,9	9,0	15,0	16,0	13,1	26,9	15,2
France métr.	0,8	3,5	9,2	14,2	16,4	12,8	27,0	16,1
Bourg-d'Oisans*	0,5	4,9	4,2	16,0	19,6	15,6	24,5	14,7

- La population de la CCO est caractérisée par une **part d'artisans/commerçants/chefs d'entreprise** (6,8 %), de **professions intermédiaires** (18,7 %), d'**employés** (19,9 %) et d'**ouvriers** (14,8 %) supérieure à celle des territoires de comparaison, avec une **part de cadres et professions intellectuelles supérieures** (4,3 %) nettement inférieure à ces mêmes territoires.
- En 2014, le **taux de chômage des 15 – 54 ans était de 6,4 %** sur le territoire, soit un **taux bien inférieur** à celui de l'Isère (11,6 %) la région Auvergne-Rhône-Alpes (12 %) et de la France métropolitaine (13,5 %).
- Le taux de chômage le plus élevé est celui de **Livet-et-Gavet (16,3 %)**.

Part des 15 ans ou plus retraités (%) 2014



Source : Geoclip données INSEE 2014

2014	Taux de chômage 15-64 ans (%)
CCO	6,4
Isère	11,6
ARA	12,0
France métrop.	13,5
Allemont	6,0
Auris	7,7
Besse	2,1
Bourg-d'Oisans	5,9
Clavans-en-Haut-O.	13,6
Le Freney-d'Oisans	6,3
La Garde	4,7
Huez	4,0
Livet-et-Gavet	16,3
Mizoën	7,5
Mont-de-Lans	5,8
Ornon	10,5
Oulles	0,0
Oz	4,2
St-Christophe-en-O.	2,1
Vaujany	1,2
Vénosc	3,1
Villard-Notre-Dame	7,7
Villard-Reclus	5,3
Villard-Reymond	5,0

→ Un enjeu d'adaptation de l'offre de soins et de prévention aux besoins des **artisans / commerçants, des employés et des ouvriers**

06 | Listes des personnes présentes au séminaire et aux groupes de travail

SÉMINAIRE DE PARTAGE ET D'APPROFONDISSEMENT DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC - 16 MAI 2018

Nom	Prénom	Institution	Fonction
RIVOIRA	Francoise	Maire 2 Alpes	Responsable pole education / saisonnier
HUSTACHE	Nadine	Mairie Huez	Adjointe
JOUVENCEL	Renée	Mairie Bourg d'Oisans	Adjointe
PELLEGRINE	Nathalie	CPEF	Conseillère conjugale
GUEVARA	Céline	2 Alpes	IDEL
ROTH	Yoann		Ostéopathe
FRESNEL	Annie		Psychologue
SAUCET	Marion	IREPS ARA	Chargée de projet
GAILLARD-MOYON	Lucie	DRE - CIAS	Educatrice spécialisée
KEBAILI	Caroline	Mairie de Livet et Gavet	Adjointe
MOITA	Jorge	les 2 Alpes	Ostéopathe
LE QUANCE	Stéphane	Bourg d'Oisans / Allemont	IDEL
FAYOLLE	Aurélie	CC Oisans	Coordinatrice petite enfance et Responsable RAM
ESSINGRAND	Simon	Bourg d'Oisans	Pharmacien d'officine
BONHOMME	Iris		Médecin remplaçant
FAGE	Jean-François	Allemont	Médecin
SERVE	Nicolas	Apes d'Huez	Médecin
GUYON	Patrick	Bourg d'Oisans	Chirurgien Dentiste
ESTABLE	Vincent	Deux Alpes	DGA
HODOT	Thomas	Deux Alpes	DGS
ESTABLE	Stéphanie	Bourg d'oisans	IDE CSI
TETE	Isabelle	CSI ADMR Bourg d'oisans	Infirmière coordinatrice
JOUFFREY	Fanny	SSIAD ADMR	IDE coordinatrice

SÉMINAIRE DE PARTAGE ET D'APPROFONDISSEMENT DES PREMIERS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC - 16 MAI 2018

Nom	Prénom	Institution	Fonction
VIARDGAUDIN	Murielle	Allemont	Adjointe
NGUYEN	Emmanuel	Département Isère	Chef de service
ROCHE	Mélanie	Département Isère	Infirmière PMI
PINEY	Jacques	Bourg d'Oisans	Médecin
BERA	Christophe	Allemont	Pharmacien d'officine
LE QUANG	Chrystel	CC Oisans	Vice Présidente
SAUVERBOIS	Stéphane	Deux Alpes	
PICHOUD		CC Oisans	Président
BERNARD	J F	Alpe d'Huez / 2 Alpes	médecin
MALTERRE	Florent	CC Oisans	DGS
JULIAN	Anne Barbara	ARS 38	Médecin de santé publique
PELLET	Florian		IDEL
GIRAUD	Marion	EHPAD Bourg d'Oisans	Médecin coordinateur

AXE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Personnes présentes à l'atelier :

- Daniel GARIN, Médecin du travail – MT2i
- Anne-Barbara JULIAN, Médecin de santé publique – ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Délégation territoriale de l'Isère
- Chrystel LEQUANG, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Oisans
- France LOUBET, Directrice pôle services à la population, économie, culturel et enfance - Responsable MSAP de l'Oisans, Communauté de communes de l'Oisans
- Yoann ROTH, Ostéopathe aux Deux Alpes
- Krystyna GAILLARD, Consultante – Cabinet Mazars

AXE 2 : ASSURER LA CONTINUITÉ ET LA PERMANENCE DES SOINS

Personnes présentes à l'atelier :

- Brigitte ACHKAR, Médecin généraliste – L'Alpe d'Huez
- Marie BERTRAND, Infirmière – POPS
- Jean-François FAGE, Médecin généraliste – Allemont
- Céline GUEVARA, Infirmière libérale – Deux Alpes / Auris/ Vallée du Ferrand / le Freney-d'Oisans
- Anne-Barbara JULIAN, Médecin de santé publique – ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Délégation territoriale de l'Isère
- Chrystel LEQUANG, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Oisans
- France LOUBET, Directrice pôle services à la population, économie, culturel et enfance - Responsable MSAP de l'Oisans, Communauté de communes de l'Oisans
- Françoise RIVEIRA, Directrice pôle éducation famille et Directrice service saisonnier des Deux Alpes – Communauté de communes de l'Oisans et Mairie des Deux Alpes
- Krystyna GAILLARD, Consultante – Cabinet Mazars

AXE 3 : GARANTIR L'ACCÈS AUX SOINS ET POURSUIVRE LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Personnes présentes à l'atelier :

- Marie BERTRAND, Infirmière – POPS
- Aurélie FAYOLLE, Responsable RAM et Coordinatrice Petite Enfance – Communauté de communes de l'Oisans
- Daniel GARIN, Médecin du travail – MT2i
- Lucie GAILLARD MOYON, Educatrice spécialisée – CIAS de la Communauté de communes de l'Oisans
- Anne-Barbara JULIAN, Médecin de santé publique – ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Délégation territoriale de l'Isère
- France LOUBET, Directrice pôle services à la population, économie, culturel et enfance - Responsable MSAP de l'Oisans, Communauté de communes de l'Oisans
- Florent MALTERRE, Directeur général des services – Communauté de communes de l'Oisans
- Nathalie PELLEGRINI, Conseillère conjugale et familiale - CPEF
- Françoise RIVEIRA, Directrice pôle éducation famille et Directrice service saisonnier des Deux Alpes – Communauté de communes de l'Oisans et Mairie des Deux Alpes
- Marion SAUCET, Chargée de projets – IREPS Auvergne-Rhône-Alpes
- Krystyna GAILLARD, Consultante – Cabinet Mazars



Mazars

61, rue Henri Regnault, 92 075 Paris La Défense Cedex

Standard : +33 1 49 97 60 00